

Evaluation thématique du programme INTERREG océan Indien (Lot 2)

Rapport final – Mai 2021



Réerves EY

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel. Les conclusions, qui y sont énoncées, sont celles de son auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'autorité de gestion. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'autorité de gestion qui en est pleinement propriétaire.

SOMMAIRE

1.	OBJECTIFS, PERIMETRE ET DEMARCHE GENERALE	6
1.1.	<i>Objectifs et périmètre de l'évaluation</i>	6
1.2.	<i>Démarche générale et calendrier</i>	6
1.3.	<i>Méthodologie et travaux menés</i>	7
2.	CONTEXTE DE L'EVALUATION.....	10
2.1.	<i>Périmètre et objectifs du programme</i>	10
2.2.	<i>Eléments clés sur l'espace de coopération</i>	11
2.3.	<i>Objectifs et structure du programme</i>	13
3.	EFFICACITE.....	16
3.1.	<i>À fin décembre 2020, le programme de coopération Interreg a permis de sélectionner 191 projets dont 92 ont déjà été pleinement mis en œuvre, hors assistance technique</i>	16
3.2.	<i>Les cinq thématiques identifiées dans la stratégie initiale ont été investies par le programme, malgré un soutien à la formation et aux échanges légèrement en retrait</i>	18
3.3.	<i>Une association variable des partenaires de projets dans l'espace de coopération</i>	23
3.4.	<i>Seul un nombre réduit d'acteurs mahorais a bénéficié du programme en tant que porteur</i>	28
3.5.	<i>Des objectifs pour la plupart atteints ou en passe de l'être en termes de réalisation et de résultats, mais des valeurs éloignées des cibles pour les indicateurs financiers du PO</i>	29
4.	IMPACTS	36
4.1.	<i>Recherche et innovation</i>	36
4.2.	<i>Développement économique</i>	50
4.3.	<i>Capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques</i> 56	
4.4.	<i>Capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien</i> 60	
4.5.	<i>Élévation du niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formations et d'échanges</i>	64
5.	EFFICIENCE	70
5.1.	<i>Si l'efficacité des projets Interreg n'est pas analysée en tant que telle par les SI, le contrôle systématique du caractère raisonnable des coûts des projets permet d'écartier certains risques d'inefficacité</i>	70
5.2.	<i>Pour plusieurs opérations récurrentes, l'efficacité des projets a eu tendance à s'améliorer en cours de programmation</i>	71
5.3.	<i>En conséquence, les dépenses réalisées au titre des projets paraissent proportionnées au regard de leurs résultats</i>	72
5.4.	<i>Cependant, pour certains projets, une part importante des dépenses de personnel est dédiée à la gestion administrative de l'opération, ce qui peut questionner leur efficacité</i>	73
5.5.	<i>Plusieurs bonnes pratiques déployées par des bénéficiaires récurrents d'Interreg habitués à mobiliser des fonds structurels constituent des facteurs d'efficacité pour les projets</i>	75
6.	EFFET LEVIER DU PROGRAMME	77
6.1.	<i>Le programme Interreg a permis l'émergence de relations partenariales qui n'auraient pas vu le jour sans son soutien</i>	77
6.2.	<i>Le soutien du programme a également donné une nouvelle dimension à des partenariats préexistants</i>	78
6.3.	<i>Le soutien du PO a permis à plusieurs bénéficiaires de lever plus facilement d'autres financements, même si son taux de financement décharge beaucoup de porteurs de la nécessité de trouver d'autres fonds</i> 79	
6.4.	<i>Le financement Interreg sert la durabilité des actions cofinancées, même si le caractère pérenne des dynamiques de coopération initiées pourrait être amélioré</i>	80
7.	INFLUENCES CROISEES.....	81
7.1.	<i>Une articulation sensiblement renforcée avec la stratégie de la Commission de l'océan Indien et l'AFD depuis 2014</i>	81
7.2.	<i>Une influence du programme sur les politiques nationales très limitée du fait du manque de connaissance du programme par les pays partenaires</i>	82
8.	ANNEXES.....	83
8.1.	<i>Liste des entretiens réalisés</i>	83
8.2.	<i>Liste des répondants à la consultation écrite</i>	86

8.3. *Fonds documentaire* 87

PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES

IRSOI	Institut régional des sports de l'océan Indien
PIROI	Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien
PME	Petites et moyennes entreprises
PO	Programme opérationnel
PRCC OI	Projet de renforcement des capacités commerciales de l'océan Indien
RUP	Région ultrapériphérique
PréRAD - OI	Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien
QE	Question évaluative
RDI	Recherche Développement et Innovation
RAMO	Rapport annuel de mise en œuvre
SADC	<i>Southern African Development Community</i>
SGAR	Secrétaire général pour les affaires régionales
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TF	Transfrontalier
TN	Transnational
UE	Union européenne
VIE	Volontaire international en entreprise
VSF	Vérification de service fait
VSI	Volontaire de solidarité internationale

1. Objectifs, périmètre et démarche générale

1.1. Objectifs et périmètre de l'évaluation

La Région Réunion, autorité de gestion du programme INTERREG V océan Indien, a mandaté le cabinet EY pour la réalisation de deux évaluations : l'évaluation de la mise en œuvre du programme (Lot 1) et l'évaluation thématique de ses impacts (Lot 2)

Ces évaluations permettront de tirer les leçons et formuler des pistes d'amélioration et des recommandations pour le prochain programme de coopération 2021-2027 en cours de rédaction.

Ce rapport final porte sur l'évaluation thématique du programme (Lot 2) et analyse plus spécifiquement :

- ▶ **L'efficacité du programme** : l'atteinte des objectifs fixés par le programme à travers le bilan des réalisations et des résultats
- ▶ **Son efficacité** : l'atteinte des résultats au meilleur coût, l'efficacité de la mise en œuvre
- ▶ **Les impacts** des projets soutenus afin de mesurer les effets escomptés et non escomptés du programme sur le champ de **5 grandes thématiques** :
 - **Recherche et innovation**
 - **Développement économique**
 - Capacités collectives d'adaptation au **changement climatique** et à la **prévention et gestion des risques**
 - Capacités de connaissance et de valorisation du **patrimoine naturel et culturel** de la zone océan Indien
 - Elévation du niveau de compétence collective par le soutien aux **actions de formations et d'échanges**
- ▶ **L'effet levier / la valeur ajoutée** du soutien du programme Interreg océan Indien sur les projets soutenus
- ▶ **Les Influences croisées** avec d'autres programmes et politiques publiques dans l'océan Indien

Il propose également des premières propositions de recommandations afin d'améliorer la mise en œuvre du prochain programme de coopération. Ces propositions sont formalisées dans un document annexe commun aux deux évaluations.

1.2. Démarche générale et calendrier

Le tableau ci-dessous synthétise les principales étapes méthodologiques et les principaux livrables.

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
1. Lancement et cadrage <i>Septembre 2020</i>	<ul style="list-style-type: none">▶ Lancement de la mission▶ Premier bilan des réalisations et des résultats du PO INTERREG océan Indien	<ul style="list-style-type: none">✓ Rendu de la note de cadrage : 8 septembre 2020✓ Réunion de lancement :

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconstitution de la logique d'intervention, élaboration d'un référentiel d'évaluation, du plan et des outils de collecte ▶ Rédaction de la note de cadrage, revue qualité 	<p>10 septembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu de la note de cadrage révisée : 22 septembre 2020 ✓ Outils de collecte des données (guide d'entretien, questionnaires...) : Semaine du 14 septembre
<p>2. Collecte de données et analyses <i>Septembre 2020 – Janvier 2021</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revue documentaire approfondie – compléments sur le bilan ▶ Collecte de données lots 1 & 2 (mutualisée au maximum) ▶ Rédaction des rapports intermédiaires, synthèse des premiers constats et conclusions ▶ Présentation des résultats intermédiaires en comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu du rapport intermédiaire : 7 décembre 2020
<p>3. Formulation des recommandations <i>Décembre 2020 – Mai 2021</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretiens et analyses complémentaires ▶ Atelier(s) sur les recommandations et formulation des recommandations opérationnelles ▶ Finalisation, rédaction des rapports finaux ▶ Restitution des résultats en comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendu du rapport final provisoire : 15 février 2021 ✓ Comité de pilotage final et réflexion sur les recommandations : mars 2021 ✓ Rendu du rapport final : mai 2021 ✓ Présentation au comité régional d'évaluation : juin 2021

1.3. Méthodologie et travaux menés

1.3.1. Travaux menés en phase de collecte

L'ensemble des données ayant permis la formulation de réponses aux questionnements évaluatifs ont été collectées entre les mois de **septembre 2020 et janvier 2021**.

- ▶ Une **revue documentaire** approfondie des documents stratégiques, financiers et opérationnels en lien avec l'évaluation, transmis par l'autorité de gestion. Cette liste de documents a été complétée

lors des échanges avec les porteurs de projets et les partenaires par des documents de bilan des opérations selon leur disponibilité au cas par cas.

- ▶ **50 entretiens** ont été réalisés afin de bénéficier d'une vision transversale des réalisations et des impacts du programme (Directions métier de La Région, services instructeurs, AFD, COI, etc.) mais également dans le cadre des approfondissements thématiques afin d'approfondir les effets et impacts du programme : acteurs thématiques, porteurs de projet pour une sélection d'opérations, etc...
- ▶ Une **enquête auprès des porteurs de projets Interreg** de la période de programmation 2014-2020, de **partenaires français ou des pays tiers** et de **bénéficiaires potentiels** identifiés par la Région Réunion a été déployée à partir du 6 novembre 2020, et pour une période de deux mois et a agrégé les réponses de 85 répondants (soit 41,5% de l'ensemble des bénéficiaires contactés). Elle a notamment permis d'analyser de manière plus approfondie la perception individuelle de la mise en œuvre du programme par les porteurs et partenaires et de recenser les impacts des projets cofinancés, en apportant notamment des éléments chiffrés.
- ▶ Deux entretiens complémentaires auprès de **partenaires des projets** cofinancés issus des **pays tiers** ont également été réalisés auprès d'acteurs malgaches et comoriens. Ils ont ciblé deux thématiques différentes : la préservation du patrimoine (partenaires du projet de phonothèque de l'Océan Indien) et le développement économique (partenaires de l'UCCOI).
- ▶ **Trois enquêtes « flash »** (une dizaine de questions) à destination de bénéficiaires finaux, déployées entre décembre 2020 et janvier 2021. Elles sont destinées à ces différents publics :
 - Les **entreprises bénéficiaires des actions de Club Export Réunion** cofinancées par Interreg.
 - Les **doctorants bénéficiaires d'allocations régionales de recherche**.
 - Les **étudiants bénéficiaires d'actions d'échanges portées par l'EPLEFPA Forma'Terra de Saint-Paul**.

La liste des documents analysés est disponible en annexe du présent rapport. La liste des personnes interrogées figure en annexe (cf.9.1 et 9.2).

1.3.2. Rappel du cadre d'analyse

L'évaluation d'impact du PO Interreg Océan Indien 2014-2020 s'articule autour de **cinq questions évaluatives (QE)** destinées à évaluer l'efficacité, l'efficience, l'effet levier, les influences croisées et les impacts du programme sur l'espace de coopération et les différents écosystèmes d'acteurs bénéficiant des opérations cofinancées.

L'analyse des impacts est plus spécifiquement ventilée en **5 grandes thématiques** : la recherche et l'innovation, le développement économique, la préservation du patrimoine naturel et culturel, l'adaptation au changement climatique et les formations et échanges. Sur chacun de ces champs, une attention particulière est portée aux indicateurs de réalisation et de résultat du programme, tels que restitués par les rapports annuels de mise en œuvre du PO Interreg, mais également aux impacts de plus long terme sur l'ensemble des écosystèmes accompagnés et les bénéficiaires finaux des opérations financées (bénéficiaires des actions de formation, usagers des infrastructures, entreprises bénéficiant d'actions de prospection).

Critère d'évaluation	Questions évaluatives
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les objectifs fixés par le programme ont-ils été atteints ?
Efficienc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les projets sur chacune des thématiques ciblées sont-ils mis en œuvre de manière optimale ?
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme a-t-il eu des impacts notamment en termes de renforcement des compétences et de l'employabilité, l'emploi et le développement des échanges économiques dans l'océan Indien ?
Effet levier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme Interreg a-t-il un effet levier sur les projets soutenus ?
Influence croisée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure des influences croisées entre le programme Interreg et d'autres programmes et politiques publiques ont été observées ?

2. Contexte de l'évaluation

2.1. Périmètre et objectifs du programme

La politique de cohésion de l'Union Européenne soutient la coopération territoriale européenne via le FEDER pour la période 2014-2020 au travers de différents programmes de coopération transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux. Cette politique intègre également dans une certaine mesure la coopération avec des pays tiers notamment dans le cas des Régions ultrapériphériques européennes. A ce titre, le programme de coopération territoriale INTERREG océan Indien a été adopté le 23 septembre 2015. Il vise à soutenir la coopération de Mayotte et de La Réunion avec les pays de la zone océan Indien afin de :

- ▶ Permettre la mobilisation des partenaires de la zone de coopération autour de projets collaboratifs pour créer des effets leviers au bénéfice du développement des territoires concernés et de contribuer à la résolution d'enjeux d'intérêt commun ;
- ▶ Participer au processus global d'intégration régionale, en soutenant la dynamique d'insertion régionale de La Réunion et Mayotte.

Le Conseil régional de La Réunion est autorité de gestion du programme de coopération territoriale INTERREG océan Indien pour la période 2014-2020, en continuité de la période 2007-2013.

Le programme INTERREG océan Indien 2014-2020 dispose d'une maquette de **63,15 M € FEDER** dont **52,7 M €** sont programmés¹, pour deux composantes de la Coopération Territoriale Européenne :

- ▶ Un volet transfrontalier de **41 384 804 €** maquettés dont **35 082 296 €** programmés (**85%**)
- ▶ Un volet transnational de **21 772 589 €** maquettés dont **17 622 950 €** programmés (**81%**)

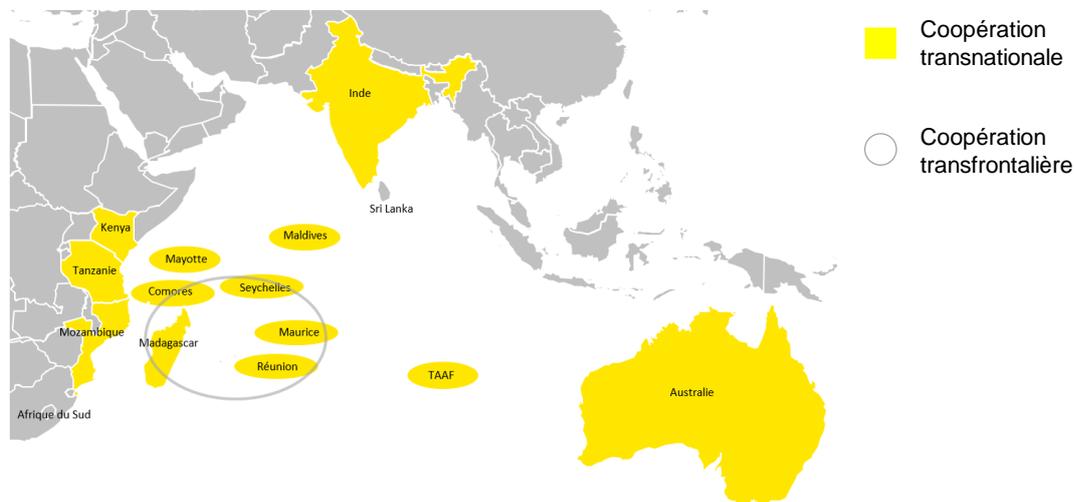
Le périmètre géographique du programme INTERREG océan Indien 2014-2020 comprend 13 pays et territoires², au cœur d'une zone de plus de 2 milliards d'habitants, soit le tiers de la population mondiale, et d'une superficie de 74,5 millions de km² (il s'agit du premier espace de coopération européenne). Ainsi, outre la France via la participation de La Réunion et Mayotte, les onze états tiers participant au programme INTERREG Océan Indien sont tous non-membres de l'Union européenne (Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Mozambique, Kenya, Inde, Sri Lanka, Maldives, Australie) et sept sont des pays ACP. Ces spécificités constituent des contraintes initiales à la mise en œuvre du programme du fait des exigences de la Commission européenne en matière de contrôle des dépenses dans les pays non-membres de l'Union européenne.

Mayotte dispose en complément d'un programme INTERREG spécifique transfrontalier « Mayotte – Comores – Madagascar », géré par l'Etat, d'un montant de 12 M€ de maquette FEDER.

1 L'ensemble des données financières présentées dans le rapport sont à date du 31 décembre 2020

2 L'Afrique du Sud et le Sri Lanka figurent dans le périmètre d'exécution du programme 2014-2020, mais n'ont pas donné leur accord pour y participer.

Figure 1 - Périmètre géographique du programme INTERREG océan Indien 2014-2020



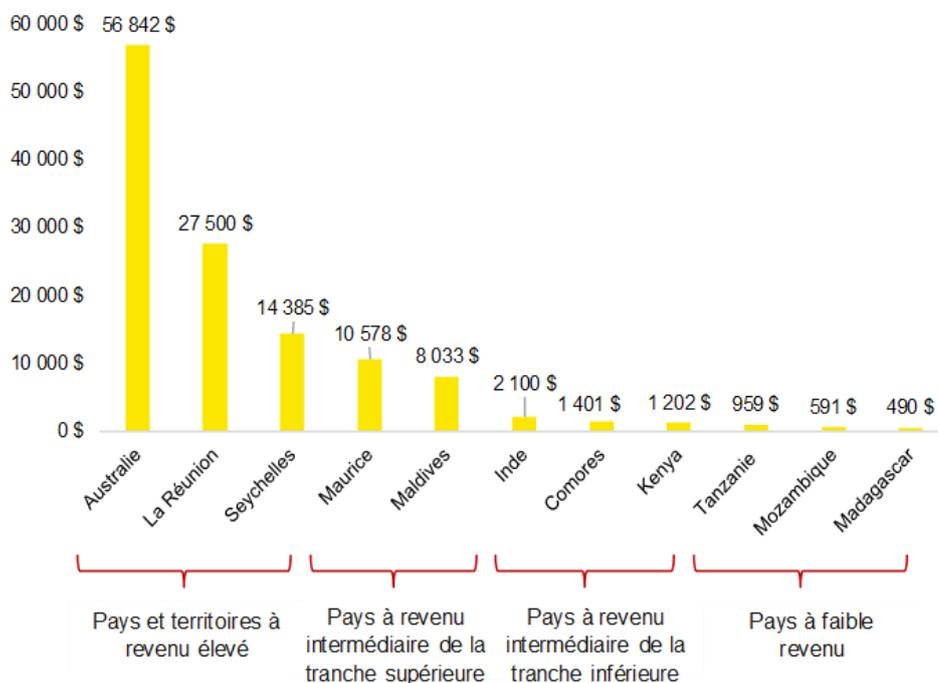
2.2. Eléments clés sur l'espace de coopération

■ *Un espace de coopération hétérogène*

L'espace de coopération du programme est caractérisé par des disparités socio-économiques importantes, avec :

- ▶ Des pays à faible revenu : Madagascar, Mozambique, Tanzanie
- ▶ Des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure : Kenya, Comores, Inde
- ▶ Des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : Maldives, Maurice
- ▶ Des pays à revenu élevé : Seychelles, Australie

Figure 2 - Classification des pays et territoire de l'espace de coopération selon le revenu



Source- Banque Mondiale, données 2019

Ces disparités constituent des obstacles au développement de partenariats entre les pays de l'espace de coopération. Le manque de liaisons maritimes et aériennes, les différences institutionnelles et normatives, ainsi que les barrières linguistiques, constituent autant de difficultés pour le développement de partenariats.

■ **Un espace de coopération aux atouts considérables**

L'espace océan Indien dispose toutefois de nombreux atouts, majoritairement liés à son positionnement géographique sur les grandes voies unissant l'Afrique et l'Asie, au potentiel de développement important de l'économie bleue et des énergies renouvelables, à son patrimoine environnemental et culturel exceptionnel, ainsi qu'à la présence de plusieurs capacités de recherche scientifique et technique spécialisées sur des problématiques partagées dans la zone.

Les pays de l'espace océan Indien peuvent également jouir de leur histoire longue et partagée, marquée par l'influence de grandes civilisations, renforçant le sentiment d'appartenance à un destin commun des peuples de la région. Elles constituent le ferment de la singularité de la civilisation indiaocéanique, et le socle de toutes les collaborations, notamment soutenues par la COI et par le programme INTERREG.

Les territoires et Etats de l'espace océan Indien peuvent, en outre, bénéficier de la présence de multiples organisations régionales visant une intégration économique plus large entre les pays.

Le programme INTERREG océan Indien vise à constituer un accélérateur de la coopération entre les territoires et Etats même si certains obstacles peuvent contribuer à obérer son développement et son impact pour les territoires.

■ **Un espace de coopération présentant des vulnérabilités communes**

L'espace océan Indien a été caractérisé par une période de montée des tensions pendant la décennie 2010, notamment dans les domaines environnemental (vulnérabilité des pays et territoires de la zone aux impacts du changement climatique), politique (crises politiques aux Comores et à Madagascar), sécuritaire (augmentation des actes de piraterie) et sanitaire (vulnérabilité des pays aux risques infectieux, particulièrement mis en exergue par la crise COVID 19).

■ **Un espace de coopération fortement impacté par les effets de la crise sanitaire**

Les économies des pays de l'océan Indien ont été fortement impactées par la pandémie de la COVID 19 en raison de l'effondrement du tourisme, qui touche particulièrement La Réunion (le secteur témoigne d'une perte de 252 M€ sur l'année 2020 soit -61,4% par rapport à 2019), Maurice et les Seychelles, de l'industrie textile (Madagascar et Maurice) et des services (Maurice et La Réunion). Le confinement et la restriction des ouvertures d'établissements ont engendré des baisses inédites de l'activité économique dans l'espace de coopération. Au cœur du confinement, la perte d'activité économique par rapport à la situation « normale » à La Réunion était par exemple estimée à -28%.

■ **Un espace de coopération présentant des spécificités par rapport aux territoires de coopération soutenus par INTERREG**

La politique de coopération régionale et de relations internationales de La Réunion est particulière en raison de son statut d'île française et européenne dans l'océan Indien. Comme les autres collectivités territoriales d'outre-mer, elle bénéficie de compétences renforcées en matière de coopération dans son environnement régional depuis la loi n°2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales. La Réunion mène ainsi une politique volontariste pour s'inscrire dans une meilleure ouverture sur son environnement régional.

Cette politique de coopération est renforcée par l'Europe qui finance le programme INTERREG océan Indien. Ce dernier constitue un outil de coopération privilégié pour l'autorité de gestion. Il est marqué par deux spécificités :

- ▶ Le statut de l'autorité de gestion Région Réunion, à la fois île française et européenne au cœur de l'océan Indien, entretenant une relation de coopération avec des puissances comme l'Inde ou l'Australie
- ▶ L'absence de pays partenaires membres de l'Union européenne au programme. Le programme a la spécificité d'impliquer les pays de la zone Afrique Caraïbes Pacifique.

2.3. Objectifs et structure du programme

Le programme Interreg V océan Indien vise à répondre à cinq priorités, présentées dans le tableau suivant. Chacune de ces priorités est divisée en deux axes, correspondant aux volets transfrontalier et transnational. Ces cinq priorités sont alignées avec cinq des objectifs thématiques (OT) de la stratégie UE 2020 (relatifs à la recherche et l'innovation, au développement économique, la gestion des risques, la préservation du patrimoine et le renforcement des compétences).

Tableau 1 - Architecture du programme INTERREG océan Indien 2014-2020

Priorité	Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
Accroître le	Axe I / TF	OT 1 : Renforcer la	1a. Améliorer les infrastructures de	OS 01 a - Augmenter

Priorité	Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien <i>Maquette UE : 23 725 001 €</i>	<i>Maquette UE : 18 150 001 €</i>	recherche, le développement technologique et l'innovation.	recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et assurer la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen.	l'activité de Recherche, Développement et Innovation commune sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI
	Axe II / TN <i>Maquette UE : 5 575 000 €</i>		1.b. Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur; favoriser en particulier les investissements	OS 02 a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI
			1a. Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et assurer la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen.	OS 01 b - Augmenter l'activité de Recherche, Développement et Innovation commune sur des thématiques partagées au sein de la zone Océan Indien
			1.b. Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur; favoriser en particulier les investissements	OS 02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de ressources et de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone Océan Indien.
Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien <i>Maquette UE : 11 180 000 €</i>	Axe III / TF <i>Maquette UE : 5 080 000 €</i>	OT 3: Améliorer la compétitivité des PME	3d. Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation.	OS 03a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI
	Axe IV / TN <i>Maquette UE : 6 100 000 €</i>		3d. Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation.	OS 03 b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés de la zone Océan Indien.
Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques <i>Maquette UE : 6 985 001 €</i>	Axe V / TF <i>Maquette UE : 4 405 000 €</i>	OT 5: Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques	5b. Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.	OS 04 a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI
	Axe VI / TN <i>Maquette UE : 2 580 001 €</i>		5b. Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.	OS 04 b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles et sanitaires dans la zone Océan Indien.
Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine	Axe VII / TF <i>Maquette UE : 2 835 001 €</i>	OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	6.c Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	OS 05 a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI

Priorité	Axe prioritaire	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
naturel de la zone Océan Indien <i>Maquette UE : 5 350 001 €</i>	Axe VIII /TN <i>Maquette UE : 2 515 000 €</i>		6.c Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	OS 05 b - Accroître la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien.
Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges <i>Maquette UE : 12 130 003 €</i>	Axe IX / TF <i>Maquette UE : 8 430 000 €</i>	OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	10.b Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de	OS 06 a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.
	Axe X / TN <i>Maquette UE : 3 700 003 €</i>		10.b Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de	OS 06 b - Elever le niveau de compétence dans la zone Océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.
Assistance technique <i>Maquette UE : 3 787 387 €</i>	Axe XI : Assistance technique /TF <i>Maquette UE : 2 484 802 €</i>			OS 07 a - Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet TF
	Axe XII : Assistance technique /TN <i>Maquette UE : 1 302 585 €</i>			OS 07 b - Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet TN

3. Efficacité

QE1 : Dans quelle mesure les objectifs fixés par le programme ont-ils été atteints ?

Précision méthodologique : L'analyse de l'efficacité du PO Interreg Océan Indien 2014-2020 est menée de manière transversale sur l'ensemble des champs thématiques impactés par le programme. Cette partie porte plus spécifiquement sur la présentation des réalisations du programmes ainsi que sur l'atteinte des indicateurs du cadre de performance du PO (hors indicateurs financiers), et les facteurs susceptibles d'expliquer leur atteinte ou leur non-atteinte.

Une analyse plus exhaustive des impacts identifiés pour chaque champ thématique au cours de la phase de collecte et ainsi que de l'ensemble des indicateurs du PO est délivrée dans la section 4 – Impacts

Principaux constats et conclusions

- ▶ En termes d'objectifs financiers, le niveau de programmation du PO Interreg, qui atteint près de **82,3%**, doit cependant être mis en regard avec la part nettement plus faible de projets intégralement mis en œuvre à l'approche de la fin de la programmation : les projets soldés étaient au nombre de **92** à fin décembre 2020 et représentaient en cumul de subventions UE **26,0%** des fonds maquettés, hors assistance technique.
- ▶ Si le niveau de réalisation des actions relatives à la formation et aux échanges apparaît légèrement en retrait, l'ensemble des **5 champs thématiques** identifiés par le programme ont été pleinement investis. La ventilation des fonds programmés présente globalement les mêmes proportions que celle des fonds maquettés en début de programmation.
- ▶ Les **partenaires des projets** cofinancés paraissent inégalement impliqués en fonction de leur territoire d'ancrage. La **dimension administrative** de leur implication dans la conduite des projets a pu, à bien des égards, prendre le pas sur leur **implication opérationnelle**, en raison notamment de l'inéligibilité de leurs dépenses d'investissement à un cofinancement Interreg. Le déploiement commun du projet ou la mise en commun de leurs ressources humaines avec le porteur mahorais ou réunionnais demeurent des **prérequis** s'imposant à chaque opération pour remplir les critères de coopération. Cependant, les partenaires des pays tiers ont pu ponctuellement regretter un manque d'implication dans la **gouvernance de leur projet** ou **d'association aux choix stratégiques** conditionnant son déploiement.
- ▶ Enfin, les indicateurs de **réalisation et de résultats** du programme identifiés pour les différents axes sont pour beaucoup atteints ou en passe de l'être, même s'ils ont parfois été impactés par des contraintes exogènes précisées dans cette partie du rapport. Seuls deux indicateurs relevant du cadre de performance ne semblent pas être à ce stade atteignables.

3.1. À fin décembre 2020, le programme de coopération Interreg a permis de sélectionner 191 projets dont 92 ont déjà été pleinement mis en œuvre, hors assistance technique

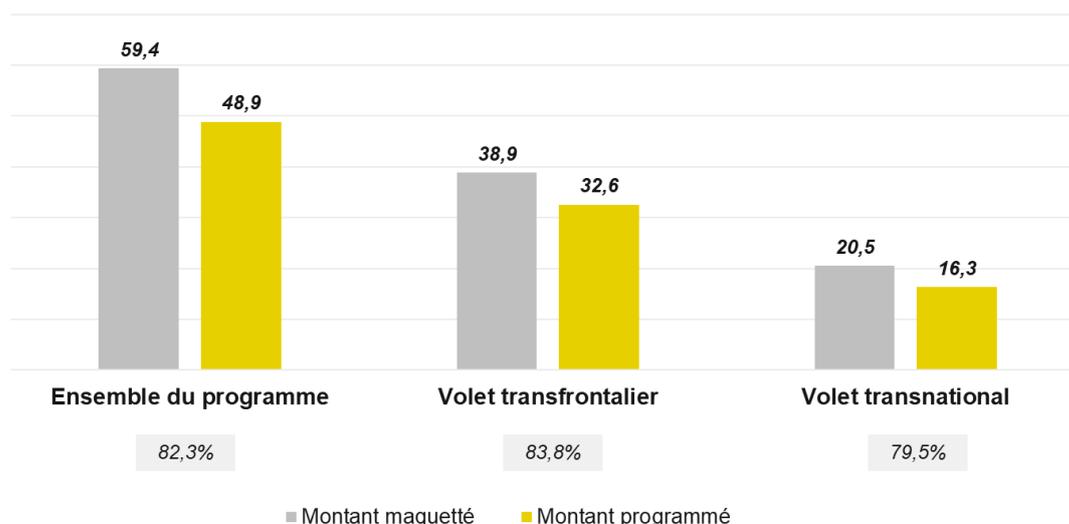
Le programme a permis de sélectionner 191 projets hors assistance technique représentant 82,3% de l'enveloppe FEDER allouée au programme à fin 2020

Fin décembre 2020, le taux de programmation global du programme hors assistance technique avait atteint **82,3%** du montant de fonds UE maquetté, soit **48,9 millions d'euros** sur les **59,4 millions** de

l'enveloppe totale du programme pour les axes 1 à 10. 191 projets ont ainsi été sélectionnés hors axes 11 et 12 depuis 2014, pour des montants FEDER allant de **4000 euros** à **1,7 millions d'euros**.

La répartition de l'enveloppe programmée entre les axes transfrontalier et transnational est globalement conforme à ce qui était envisagé dans la stratégie du programme bien que le volet transfrontalier soit légèrement plus dynamique.

Niveau de programmation du PO Interreg V océan Indien
(en M€, en date du 31 décembre 2020, hors assistance technique)



En premier lieu, les **axes transfrontaliers** affichent un taux de programmation légèrement supérieur – à hauteur de **4 points** – aux axes transnationaux du programme, alors même qu'ils concentrent un volume plus important de fonds UE maquettés. Ce plus grand dynamisme reflète les habitudes de coopération déployées entre les états de la **Commission de l'Océan Indien**, qui interagissent plus régulièrement et sont en capacité d'identifier plus aisément leurs besoins communs, sur la grande diversité de champs de politiques publiques investis par la COI.

Bien que des efforts restent à accomplir pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le programme d'ici la fin 2023, la programmation s'est poursuivie sur l'année 2020 (environ 20 points supplémentaires de programmation par rapport à fin 2019) malgré la crise sanitaire. Des projets ont été déposés par les porteurs et sont en attente d'instruction. Les diverses initiatives déployées par l'Autorité de gestion (accompagnement régulier au montage des projets, recours aux appels à projets pour dynamiser certains segments du programme, modification du plan de financement afin de l'adapter aux tensions sur certains axes, ...) et détaillées dans le rapport d'évaluation ayant trait à la mise en œuvre du programme ont ainsi contribué à éviter un décrochage en matière de programmation.

Cependant, seules 92 opérations ont été déjà pleinement soldées à fin 2020, soit 26% de la maquette hors assistance technique

Fin décembre 2020 et sans compter les deux axes relevant de l'assistance technique, **92 opérations** soutenues par le PO Interreg V OI ont été soldées, pour un montant total de **15,5 millions d'euros**. Cela représente **48%** de l'ensemble des projets programmés et **26%** des fonds maquettés sur l'ensemble des axes hors AT.

La majeure partie des projets programmés sont donc en **cours solde ou de déploiement**, et leur réalisation est pour beaucoup largement tributaire de l'évolution de la **crise sanitaire** et de ses

conséquences sur l'activité des porteurs, de leurs partenaires et de leurs prestataires. Ce constat est particulièrement prégnant pour certains volets du programme, à l'instar des **axes 1 et 2** (*Accroissement du potentiel international de recherche et développement*) pour lesquels les fonds soldés représentent moins de **15%** des fonds maquetés.

La présente évaluation a vocation à analyser l'impact de l'exhaustivité des projets cofinancés par le programme Interreg depuis 2014, qu'il s'agisse de projets déployés ou en cours de déploiement. Les impacts à venir liés au déploiement de projets encore non achevés seront également pris en considération.

3.2. Les cinq thématiques identifiées dans la stratégie initiale ont été investies par le programme, malgré un soutien à la formation et aux échanges légèrement en retrait

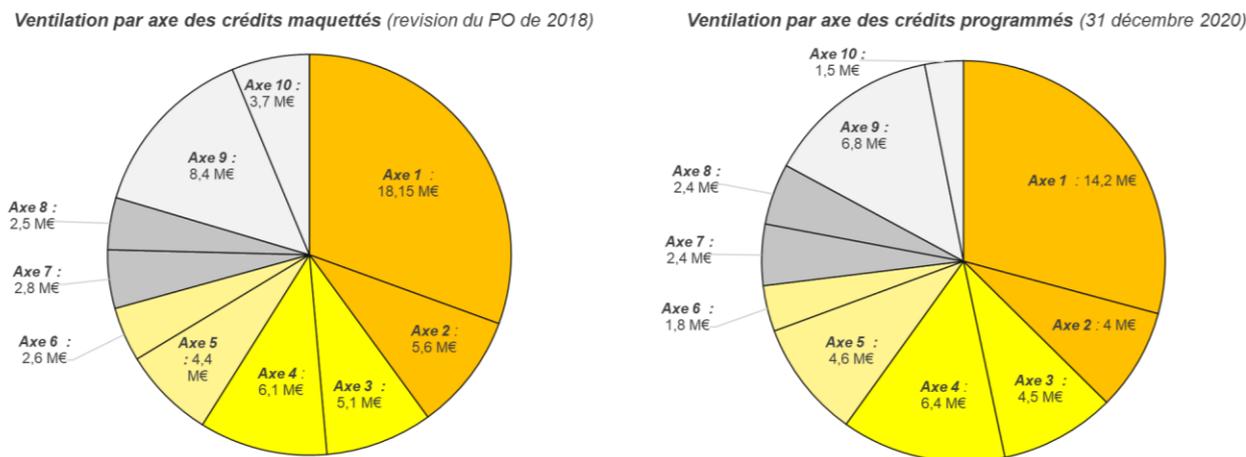
Une répartition des montants programmés par axe qui correspond à celle des montants maquetés

Le programme de coopération INTERREG a permis de soutenir des projets dans le champ des cinq thématiques identifiées dans la stratégie du programme, à savoir :

- ▶ Accroissement du potentiel international de recherche et développement (Axes 1 & 2)
- ▶ Soutien au développement des échanges économiques (Axes 3 & 4)
- ▶ Renforcement des capacités collectives au changement climatique, à la prévention et la gestion des risques (Axes 5 & 6)
- ▶ Renforcement des capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel (Axes 7 & 8)
- ▶ Elévation du niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges (Axes 9 & 10)

La répartition des montants programmés est globalement conforme à la répartition des crédits identifiés dans la maquette en date de 2018. Il est en effet à noter que les objectifs du programme en termes de plan de financement ont évolué en 2018 pour tenir compte de la faible programmation constatée sur certains axes du volet transnational (notamment en raison de la non-participation de l'Afrique du Sud à l'espace de coopération) et pour assurer le maintien du dynamisme de la programmation sur d'autres axes. Les **axes 2, 5, 7, 8 et 9** ont ainsi été abondés et les **axes 1, 6 et 10** diminués pour des montants compris entre **1 et 4 millions d'euros**.

Figure 3 - Répartition des crédits maquetés et programmés entre les thématiques soutenues par le programme



Les axes liés au développement des **échanges économiques** dans la zone océan Indien (**3 et 4**) auxquels émergent de façon récurrente les programmes d'actions des structures d'accompagnement du tissu entrepreneurial sont tous deux supérieurs à 90%, et même 105% pour l'axe 4. Il en est de même pour les axes relatifs à la **gestion des risques** et l'adaptation au **changement climatique** (5 et 6), pour lesquels les montants programmés approchent les volumes maquetés et les ont même dépassés sur le volet transfrontalier.

La programmation est également proche des ambitions du programme pour le volet portant sur la **recherche, le développement et l'innovation** (1 et 2) et les actions de préservation du **patrimoine naturel et culturel** (axes 7 et 8), qui atteignent respectivement 77 et 89% de programmation.

Le soutien aux actions de formation et d'échange (axes 9 et 10) est cependant en retrait par rapport aux autres actions du programme (17% des montants programmés par rapport aux 20% prévus dans la maquette). Le volet transnational affiche notamment le taux de programmation le plus bas du PO (42%).

Le soutien à la recherche, développement et innovation concentre 37,2% de l'enveloppe programmée, notamment pour des projets de recherche sur les vulnérabilités des territoires et la recherche agronomique

Le programme INTERREG soutient **32 projets** dans le domaine de la recherche, développement innovation au travers de ses axes 1 et 2 sur les **191** programmés à fin 2020. Cette thématique concentre ainsi **37,3%** des fonds UE programmés depuis 2014, soit **18,2 millions** d'euros. En outre, **6** dossiers ont été soldés pour un montant total d'un peu plus de **3,5 millions** d'euros.

Les projets concernent principalement la recherche sur les vulnérabilités des territoires (santé, biotechnologie, gestion des risques, biodiversité) et le « *soutien des activités de recherche agronomique* » (**fiches actions 1.3 et 1.4, 2.2 et 2.3**) qui concentrent à elles **les trois quarts des fonds programmés** pour toute la thématique RDI. Le dynamisme des centres de recherche réunionnais positionnés sur ces segments (antenne du CIRAD, LE2P de l'Université de la Réunion, ...) a largement contribué à cette concentration. Les fonds déployés au titre de l'axe 1 bénéficient en effet en premier lieu à ces grandes structures de l'écosystème de recherche réunionnais, par ailleurs habituées à mobiliser des fonds structurels sur le PO FEDER.

L'appui aux démarches « *de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable* » (**fiches actions 1.5 et 2.4**) concentre un nombre plus limité de **6 opérations** pour un montant UE programmé de **2,2 millions d'euros**. Le développement de ponts entre les écosystèmes de recherche de l'espace de coopération et le monde économique constituait pourtant l'une des priorités du programme, afin d'encourager des « *misés en application portant sur des thématiques d'intérêt* » pour les pays de la COI et de la ZOI. Ce type d'opération ne représentait fin décembre 2020 que 12% des montants programmés sur la thématique RDI et n'est porté que par des structures de l'ESR (UR, IRD et CHU de La Réunion). La structuration de filières d'innovation visant une valorisation économique et une commercialisation de nouvelles solutions peut avoir été compliquée par les **niveaux de maturité très hétérogènes** des écosystèmes d'innovation de la zone. En outre, ces projets n'ont, en l'état, pu être portés que par des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, en l'absence de **plateforme de valorisation et de transfert de technologie** dont les activités pourraient rayonner à l'échelle de l'espace de coopération.

Sur le volet transnational, outre les thématiques déjà abordées, ont également été soutenus de manière plus marginale des projets ayant trait aux Allocations régionales de recherche de doctorat (**fiche action 2.1** –détail des impacts en 5.1.2).

Le soutien au développement des échanges économiques se concentre sur le financement des structures d'accompagnement des entreprises à l'export et la structuration de la filière touristique

Les **axes 3 et 4** du programme, qui concentrent les actions ayant trait au développement des échanges économiques dans la zone océan Indien, contribuent également positivement à la dynamique de réalisation du PO Interreg.

Ces deux axes concentrent des opérations d'envergure relativement réduite par rapport aux axes 1 et 2 et représentent à ce titre **73** des 191 projets programmés pour l'ensemble des axes fin décembre 2020. Ils concentrent près de **23%** des fonds UE programmés depuis 2014, soit **11,2 millions d'euros**. **36 opérations** ont été soldées, pour un montant **cumulé de subventions UE de 3,3 millions d'euros**.

Le rythme de programmation et de réalisation du programme est en outre constant et devrait permettre une atteinte des objectifs fixés en amont de la programmation. Au 31 décembre 2020, le taux de programmation sur les deux axes de cette thématique était de **98%**.

Les fiches actions **3.1** et **4.1** relatives au soutien au développement de l'espace d'échanges économiques de la COI (transnational) et la ZOI (transfrontalier) sont celles qui concentrent le plus de projets, avec **63 opérations** programmées. Elles ont notamment trait aux actions de **prospection et d'accompagnement à l'export**, portées par des structures d'accompagnement d'un **tissu entrepreneurial dynamique** (Club Export, CCI, ...) et à l'appui apporté par les antennes de la Région dans l'espace de coopération. Les structures privées, habituées à mobiliser des fonds structurels constituent des interlocuteurs privilégiés de l'Autorité de gestion, sur Interreg et dans le cadre d'autres programmes. Il est notable qu'aucun de ces projets n'est porté par une entreprise ou un groupement d'entreprises privées (cf. 4.2.3).

La **fiche action 4.2** relative au développement touristique de la ZOI, sur le volet transnational, concentre **6 opérations** avec un fort impact (cf. 4.2.2). Elles sont exclusivement portées par des structures associatives visant à la coordination des acteurs du secteur dans l'espace de coopération, parmi lesquelles **l'Association des Îles Vanille**, qui joue historiquement un rôle clé en matière de coopération touristique.

De manière plus marginale, deux actions de coopération maritime et deux ayant trait au développement intégré des économies rurales ont été programmées au titre des **fiches actions 3.3 et 4.3**. Ce faible nombre d'opérations résulte au moins en partie du taux de subventionnement limité à hauteur de **50% au lieu de 100%** dès lors que les projets sont susceptibles d'impacter le domaine concurrentiel.

Le programme soutient l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques principalement via le financement des actions de la PIROI

Les axes 5 et 6 du programme Interreg ayant trait à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques affichent une dynamique de réalisation parmi les plus importantes au cours de la période de programmation, qui a permis un large dépassement des valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance 4 ans avant l'échéance.

S'ils ne concentrent que **11 opérations programmées** à fin 2020, il s'agit essentiellement de vastes programmes d'action et de prévention d'acteurs constituant des références sur ce champ d'expertise (la plateforme PIROI de la Croix-Rouge française ou l'Université de la Réunion dans le cadre de son programme Renov'Risk). Ces axes représentent ainsi **13%** des fonds UE programmés depuis 2014, soit **6,5 millions d'euros**.

Le taux de programmation sur ces deux axes est un des meilleurs du programme. Si sur le volet transnational, le niveau de programmation sur cette thématique correspond peu ou prou à la moyenne des autres axes, les actions relevant de la FA 5.1 ont d'ores et déjà contribué au dépassement de l'enveloppe maquettée sur le **volet transfrontalier** (à hauteur de **106,7%**), grâce aux divers projets impliquant les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les états membres de la COI, particulièrement impliquées dans la dynamique de coopération régionale portée par la PIROI. En revanche, seules **4 opérations** ont été soldées, pour un montant de **2,1 millions d'euros**.

En raison de l'importance structurante des plans d'actions déployés par la PIROI sur cette thématique, les **fiches actions 5.1** et **6.1** ayant trait à la réduction de l'impact des catastrophes et des effets du changement climatique dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien concentrent la majeure partie des opérations déjà programmées au titre de ces deux axes.

La diversité des thématiques investies par ce réseau international en matière de prévention et de gestion des risques et l'implantation de ses sociétés nationales dans tous les états de l'espace de coopération ont été de nature à maximiser les impacts du PO sur ce champ (cf. 4.3).

De manière nettement plus marginale, le PO a également cofinancé au titre de la **fiche action 6.2** relative aux « *actions de coopération sur les risques épidémiques et infectieux* » une opération portée par l'IRD visant à utiliser des produits de la recherche fondamentale pour lutter contre la prolifération des moustiques Aedes dans l'espace de coopération.

Mais au-delà de ces opérations plus ciblées, la plupart des projets portés au titre des axes 5 et 6 se sont inscrits dans le cadre du programme intégré de prévention et gestion des risques de la PIROI, une structure qui dispose d'une capacité d'intervention dans tout l'espace régional sur un large champ de thématiques.

Patrimoine naturel et culturel : une programmation nettement plus en retrait sur le volet transnational

Les **axes 7 et 8** concentrent un volume de fonds programmés moins important que les précédents et concernent des opérations de plus petite ampleur.

18 projets ont été programmés sur ce volet du PO en décembre 2020, contre **191** tous axes confondus. Ces projets concentrent **8,5%** des fonds UE programmés depuis 2014, soit **4,7 millions d'euros**.

Le taux de programmation de cette thématique, axes 7 et 8 confondus, est de près de **89%**. En revanche, ils n'affichent en décembre 2020 que deux projets soldés, pour un montant d'environ **512 000 euros** qui constitue le plus faible montant de solde de toutes les thématiques du programme.

Les fiches **7.1** et **8.1** relatives à la « *mise en réseau et actions conjointes de valorisation et préservation de l'environnement et de la biodiversité* » concentrent à elles seules la majorité des opérations programmées (12 sur 18) et environ 71% des fonds programmés.

Cela reflète essentiellement le dynamisme du tissu associatif réunionnais en matière de préservation de la biodiversité, plus habitué à déployer des actions communes avec des territoires insulaires immédiatement frontaliers de La Réunion et présentant des caractéristiques communes. Cette situation est cependant de nature à brider le rythme de programmation sur le volet transnational, qui apparaît plus en retrait (**64%**, contre **85%** pour le transfrontalier).

Le nombre d'opérations est plus réduit sur le champ de la préservation du patrimoine culturel (**fiche action 8.2**) et centré sur deux projets structurants ayant trait à la numérisation de biens patrimoniaux (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Mais un **nouvel appel à projets** a permis la programmation de nouveaux projets, d'ores et déjà déployés. 7 offres ont été reçues au titre de l'appel à projets et **4 ont été retenues** (cf. 4.4.2.).

Actions de formation et d'échanges : un retard de programmation, partiellement lié aux conséquences de la crise sanitaire

Malgré un démarrage relativement tardif, les actions de formations et d'échanges (axes 9 et 10) ont connu un effet de rattrapage en matière de mise en œuvre et de réalisation à compter des années 2016 et 2017, qui a permis une atteinte des valeurs intermédiaires du cadre de performance en 2018 (cf. 3.3).

Ces deux axes représentent, fin décembre 2020, **57 opérations** programmées, sur **191** tous axes confondus hors assistance technique. Ces projets concentrent **17,7%** des fonds UE programmés depuis 2014, soit **8,3 millions** d'euros.

Le taux de programmation est de **69%** sur les deux axes de cette thématique. Il apparaît à cet égard en retrait, particulièrement sur le volet transnational qui n'a pas atteint la moitié de son enveloppe maquettée à l'approche de la fin de la période de programmation. Paradoxalement, le taux de solde apparaît plus important que pour d'autres axes mieux programmés : il est de **27%** avec **28 opérations** soldées pour un montant de **3,3 millions d'euros**.

Cette thématique est particulièrement portée par des programmes de volontariat de solidarité international dans les pays de la zone (**fiches actions 9.8, 10.5 et 10.6**) déployés par France Volontaires Réunion AAOI, seule antenne représentative, dans la zone océan Indien, de l'association nationale France Volontaires mais également par des programmes d'échanges relevant de formations initiales (**9.1 et 10.1**) portés par des établissements d'enseignement technique, particulièrement agricoles. D'autres champs d'enseignement, pourtant présentés comme des priorités par le PO, ont concentré un faible nombre de projets, à l'instar de la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du médico-social qui n'affiche à l'heure actuelle qu'un seul porteur : le CHU de La Réunion (**fiche action 9.2**).

3.3. Une association variable des partenaires de projets dans l'espace de coopération

L'analyse des partenariats mis en œuvre grâce au soutien du programme INTERREG a été en partie limitée par l'absence de base de données consolidée listant l'exhaustivité des partenaires de chaque projet. Cependant, l'Autorité de gestion a transmis dès les premières phases de la mission des coordonnées de partenaires pour certaines opérations.

La programmation 2014-2020 se caractérise par la non-participation de l'Afrique du Sud, obérant un potentiel de développement important de la coopération dans les domaines de la recherche ainsi que de la formation

Pour la première fois, à l'occasion de la programmation 2014-2020, les états de l'espace de coopération ont été invités à donner leur accord en vue de leur participation au programme Interreg V OI. Ainsi, et malgré leur implication sur la période 2007-2013, l'Afrique du Sud et le Sri Lanka n'ont pas souhaité participer à cette nouvelle programmation. Au vu des nombreux projets menés en partenariat avec l'Afrique du Sud sur le précédent programme, de nombreuses démarches ont été effectuées par l'Ambassade de France, la Délégation de l'Union européenne à Pretoria, les porteurs de projets réunionnais ayant eu un partenariat avec des partenaires sud-africains, et La Région Réunion pour obtenir la participation de ce pays au programme. A ce jour, toutes ces démarches n'ont pas abouti.

La non-participation de l'Afrique du Sud au programme a ainsi eu un impact significatif sur la dynamique de programmation, en réduisant le potentiel de projets exploitables dans les domaines de la recherche et de la formation. La non-participation du Sri Lanka à la programmation 2014-2020 a quant à elle eu un impact moins important, compte tenu du faible nombre de projets impliquant un partenaire sri-lankais dans le cadre du précédent programme.

Les pays et territoires ayant donné leur accord pour participer au programme INTERREG sont ainsi : les Seychelles, Maurice, Madagascar, les Comores, les Maldives, Mayotte, le Mozambique, la Tanzanie, le Kenya, l'Inde, l'Australie et les TAAF.

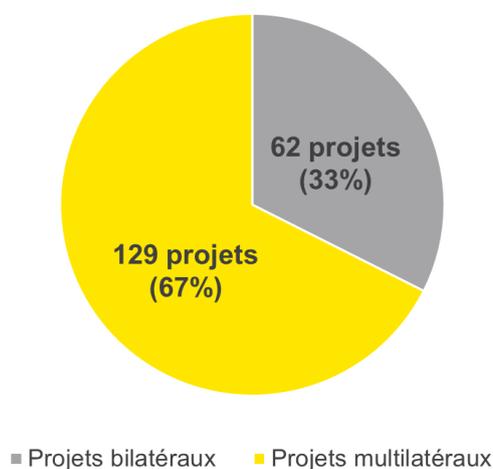
Les Maldives, qui avaient uniquement donné leur accord sur certains objectifs thématiques (adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité marine), ne concentrent aucun partenaire sur des projets en lien avec ces thématiques.

Le programme a permis de soutenir des projets dans 12 territoires de l'espace de coopération avec une implication variable selon les territoires, notamment entre le volet transfrontalier et le volet transnational

L'ambition première du programme de coopération Interreg est de financer des projets collaboratifs entre les partenaires de l'espace océan Indien. Ainsi, 12 territoires de l'espace de coopération ont donné leur accord pour participer au programme.

Sur 191 projets hors assistance technique au 31/12/2020, 129 sont des projets multilatéraux, permettant une couverture géographique large du programme.

Figure 4 - Nombre de projets bilatéraux et multilatéraux

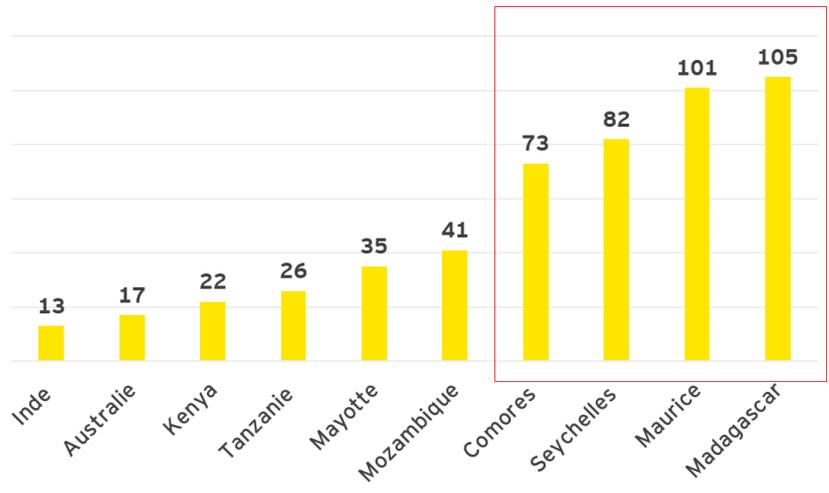


Source - Données suivi Région au 31/12/2020

On observe que les pays partenaires bénéficiant du plus grand nombre de projets programmés (incluant les projets multi pays) sont les pays de l'espace (COI) (volet transfrontalier), comme indiqué par les figures 4 & 5. **Madagascar** concentre ainsi **105 projets**, contre **101** pour **l'île Maurice**, **82** pour les **Seychelles** et **73** pour les **Comores**.

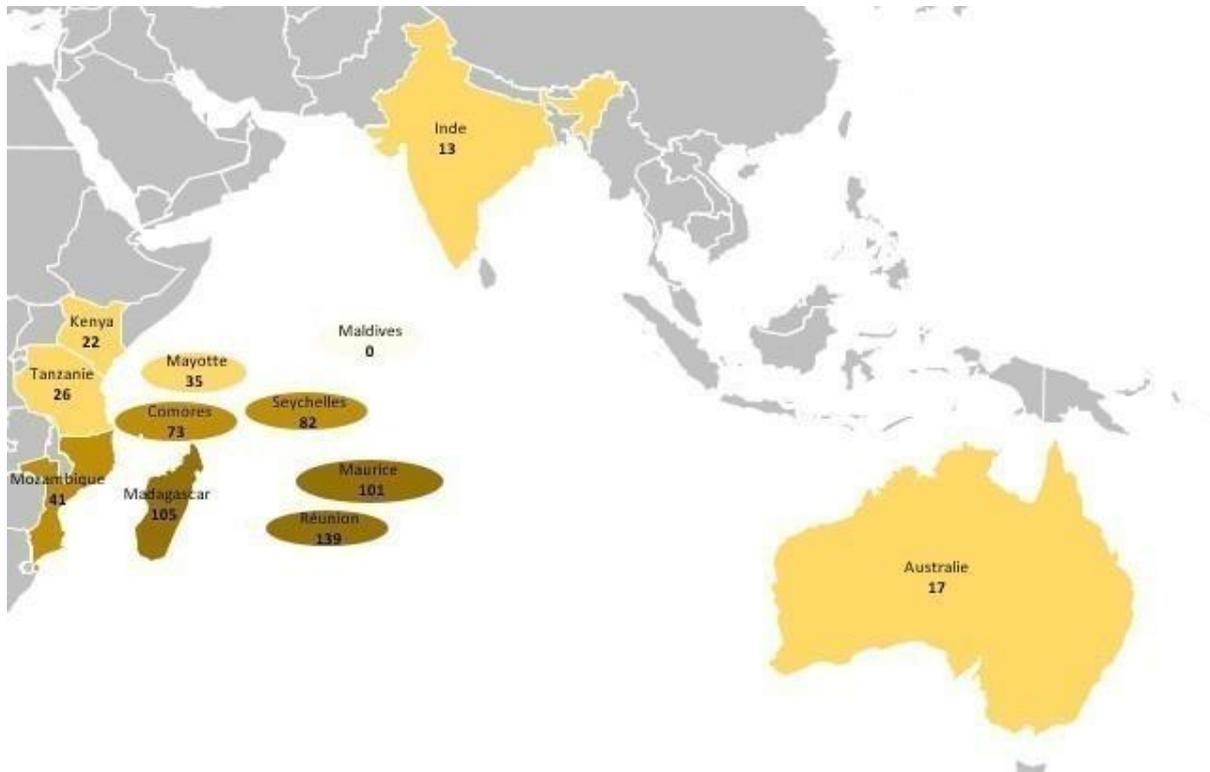
A l'inverse, les territoires et pays bénéficiant du plus faible nombre de projets de coopération sont les TAAF, ainsi que l'Inde (13 projets), l'Australie et le Kenya (respectivement 17 et 22 projets), issus du volet transnational. La ventilation du nombre de projets de coopération par pays et territoires partenaires pour le volet transnational met en exergue une coopération davantage portée sur le Mozambique (41 projets).

Figure 5 - Nombre de projets programmés par pays et territoires participant au programme



Source - Données suivi Région au 31/12/2020

Figure 6 - Nombre de projets programmés par pays et territoires participant au programme



Source - Données suivi Région au 31/12/2020

L'évolution de la participation des pays partenaires du volet transnational est encourageante, avec une coopération impliquant la Tanzanie, le Kenya, l'Inde et l'Australie constante. Le nombre de coopérations menées avec le Kenya a presque été multiplié par 4 entre 2018 et 2019, et plus que doublé pour la Tanzanie.

Au global, une association des partenaires davantage administrative qu'opérationnelle, pour partie palliée par certaines bonnes pratiques déployées par les porteurs réunionnais

Deux des quatre critères de coopération suivants doivent être remplis pour l'ensemble des projets INTERREG : élaboration commune du projet, mise en œuvre commune, mise en commun de personnel et financement commun). Les deux premiers critères sont majoritairement retenus. En dépit de ces points et de la formalisation d'une lettre d'intention du partenaire, ou d'une convention de partenariat plus formelle définissant les modalités de collaboration, au stade de l'instruction, l'association des partenaires au déploiement opérationnel du projet n'est pas garantie.

Certains entretiens réalisés, notamment avec des acteurs institutionnels réunionnais, mettent en avant une association des partenaires aux projets davantage administrative qu'opérationnelle. Selon certains partenaires, les contraintes réglementaires du programme rendant inéligibles leurs dépenses contribuent grandement à brider la dynamique de coopération et à limiter leur degré d'association aux opérations. Il est cependant important de souligner que la co-construction d'un projet de coopération ne saurait se limiter à cette seule dimension financière : ces contraintes réglementaires n'empêchent en aucun cas le déploiement commun du projet, ainsi que la mise en commun des ressources humaines des structures partenaires avec un porteur mahorais ou réunionnais. Ces conditions figurent d'ailleurs parmi les différents critères analysés pour déterminer si une opération peut bénéficier du programme (au moins deux conditions doivent être remplies parmi les quatre analysées par l'Autorité de gestion). En outre, la règle d'inéligibilité des dépenses des partenaires n'empêche aucunement les porteurs d'assumer seuls et en propre des dépenses bénéficiant à l'ensemble des structures associées au projet.

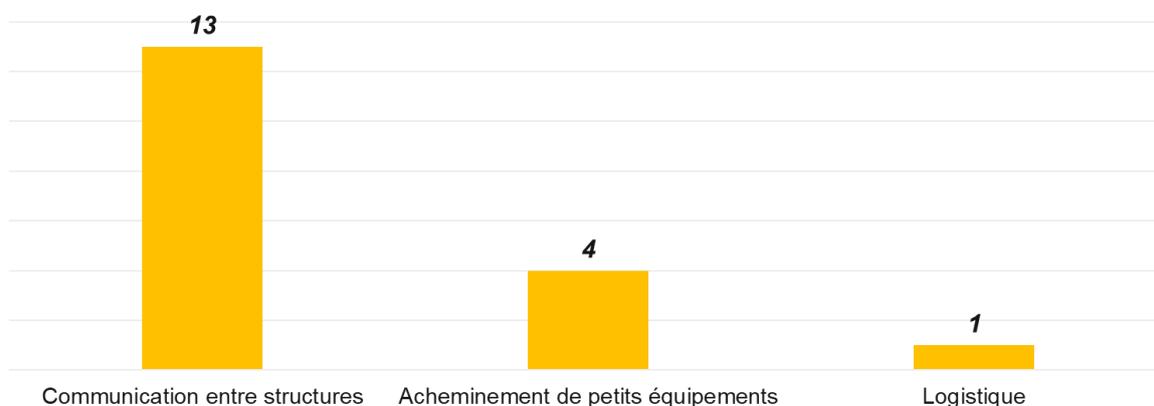
D'autres facteurs contribuent davantage à cette situation que la seule absence de financement direct des structures partenaires par les fonds Interreg :

- ▶ Des typologies d'action se limitant aux phases amonts des projets de coopération (études, mise en réseau), avant le déploiement opérationnel ;
- ▶ Un manque de concertation entre les porteurs réunionnais et les partenaires sur le terrain, ne permettant pas de les associer au projet et de répondre à l'ensemble de leurs besoins de coopération. Celui-ci peut résulter d'un manque d'implication des partenaires des pays tiers dans la gouvernance de leur projet, par exemple à travers leur participation régulière aux instances de comitologie ou leur association aux grands choix stratégiques impactant son déploiement.

En effet, les partenaires des pays tiers ont pu ponctuellement regretter un manque d'implication dans le déploiement de leur projet. Parmi les **18 partenaires** ayant répondu à la question de l'enquête en ligne visant à identifier des difficultés particulières dans le montage et la mise en œuvre du projet les ayant impliqués, **13** identifiaient la communication entre structures parties-prenantes du projet comme une source de difficultés.

Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans le montage et la mise en oeuvre du projet ?

(18 répondants au 15/02/2021)



Cependant, le niveau de satisfaction global des partenaires interrogés quant à leur implication dans leur projet Interreg demeure élevé. Sur **33** partenaires interrogés, seuls **4** considèrent que leur niveau d'implication dans le ou les projets dont ils sont partenaires n'est pas satisfaisant, contre **28** se déclarant satisfaits et **1** ne se prononçant pas.

Certains porteurs réunionnais déploient en outre des bonnes pratiques permettant de mieux associer les partenaires à la mise en œuvre des projets et d'entretenir avec eux une dynamique de coopération susceptible de perdurer à long terme.

Notamment, le CIRAD organise, au sein des réseaux de coopération régionale dans lesquels ses projets s'insèrent, des groupes thématiques permettant de définir des feuilles de route de concert avec les partenaires, et ainsi de mieux répondre à l'ensemble de leurs besoins. Particulièrement, les partenaires de projet du CIRAD sont associés à la gouvernance des projets via leur participation à tous les comités de pilotage des projets du CIRAD dans lesquels ils sont impliqués. D'autres porteurs se sont également organisés pour associer leurs partenaires à la gouvernance des projets, tels que le CHU ou la PIROI, via la formalisation d'échanges réguliers avec ces derniers.

En outre, la mise en œuvre des projets de coopération se heurte, malgré les efforts des porteurs, au manque d'ingénierie des partenaires

Des difficultés sont perceptibles chez les **partenaires des projets**, notamment issus des pays tiers, dont les fragilités en matière d'ingénierie impactent parfois la temporalité des projets de coopération et limitent leur efficacité.

Elles relèvent tout à la fois de **carences techniques** que d'un **manque de moyens humains** et sont parfois perceptibles avant même le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Autorité de gestion : les informations d'ordre financier ou ayant trait aux ressources humaines consacrées au projet qui peuvent être réclamées par le porteur sont parfois difficiles à obtenir.

Ainsi, plusieurs porteurs signalent dans l'enquête leur étant destinée des difficultés relationnelles avec leur partenaires à même d'entraver la mise en œuvre de leur projet. Si la grande majorité des porteurs interrogés (**24** sur **33**) se déclaraient satisfaits de l'état de leurs relations avec leurs partenaires des pays tiers, certains signalaient ponctuellement des difficultés liées à leur « *compréhension des formalités à remplir pour le montage du dossier* » ou relatives « *à l'adhésion au projet ou à sa mise en œuvre* ».

Ces difficultés peuvent être entretenues par la tendance constatée à l'échelle de certains projets à appréhender les partenariats avec des structures des pays tiers en premier lieu à travers un **prisme administratif**, afin de se conformer aux règles d'éligibilité du PO Interreg mais sans les associer à la

conception du projet en amont de son déploiement ou à sa gouvernance (cf. 3.3). Le manque d'association des partenaires à la vie des projets peut être de nature à altérer la qualité des itérations avec la structure porteuse. Ainsi, si la grande majorité des porteurs déclare échanger quotidiennement ou très régulièrement avec leurs partenaires, une part résiduelle (**6 porteurs** sur les **33** interrogés) reconnaît que les interactions se sont progressivement réduites au cours du déploiement de l'opération.

La montée en compétence des partenaires des pays tiers en matière d'ingénierie de projet apparaît comme un axe d'amélioration majeur susceptible de **renforcer l'impact des opérations cofinancées**. Comme décrit précédemment, le développement d'une **gouvernance dédiée par projet** est de nature à faciliter l'association des partenaires, notamment issus des pays tiers, dans le déploiement d'une opération Interreg. Le développement par l'Autorité de gestion d'un dispositif d'amorce aux projets (cf. *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme*) a également permis d'améliorer la fréquence et la qualité des itérations avec les partenaires des pays tiers en amont du dépôt des dossiers. La poursuite et l'amplification des efforts engagés par l'AG au cours de la période de programmation est à cet égard encouragée.

Cependant, malgré les difficultés signalées, l'octroi de fonds Interreg demeure un vecteur de création de nouveaux partenariats attractif pour les partenaires. Le programme répond globalement aux attentes des partenaires interrogés, au premier rang desquelles figure l'inscription dans des dynamiques de réseau transnationales et l'échange de savoir-faire et d'expertises avec les porteurs. Ainsi, seuls **2 partenaires** sur les **33** interrogés ont signalé que les contraintes liées au programme Interreg constituaient un tel frein qu'ils n'étaient pas certains de s'engager dans un nouveau projet de coopération. La grande majorité d'entre eux (**25 porteurs**) considère que ces freins n'existent pas ou sont surmontables, et **6** ne se prononcent pas.

3.4. Seul un nombre réduit d'acteurs mahorais a bénéficié du programme en tant que porteur

Mayotte se caractérise par une faible implication dans les projets, relativement aux ambitions fixées par la programmation 2014-2020 de « *renforcer son ancrage dans son environnement et de concrétiser la proposition de la Commission européenne de jouer [avec La Réunion] le rôle d'ambassadrice de l'Union européenne dans l'océan Indien* »³. Ainsi, les porteurs de projet mahorais ne participaient qu'à **35 projets de coopération** au 31/12/2020, essentiellement de mise en réseau pour le développement des échanges économiques, portés sur les axes 3 & 4 par la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion, l'Association des ports des îles de l'océan Indien et la « *Vanilla Islands Organisation* ». Par ailleurs, Mayotte ne comptait que **4 porteurs de projet au titre du programme Interreg V océan Indien**.

Associé au suivi du programme par l'Autorité de gestion, le Conseil Départemental de Mayotte a pu identifier une **méconnaissance persistante du programme** parmi les potentiels porteurs de projet mahorais, qui a grandement contribué à brider ses impacts à l'échelle du territoire.

Le manque de connaissance des fonds de coopération à Mayotte a réclamé un travail d'acculturation des porteurs potentiels, qui ne sont pas habitués à mobiliser des fonds structurels sur ce type de projet : 2014-2020 a été la première période de programmation marquée par un déploiement des fonds européens structurels et d'investissement dans l'archipel. Deux **séances publiques de présentation et d'échanges** autour du programme ont à cet égard été coanimées par la collectivité départementale avec l'autorité de gestion réunionnaise et la Préfecture de Mayotte en 2018 et 2019. Ces efforts de communication, intervenus de manière relativement tardive au cours de la période de programmation,

³ Programme INTERREG 2014-2020, version modifiée 2019, p. 9

ont d'ailleurs été explicitement salués par des porteurs de projets mahorais. Mais à ce jour encore, **aucun ETP** n'est spécifiquement dédié à **l'animation du programme Interreg OI** sur le territoire.

En outre, selon des acteurs institutionnels mahorais, **l'éloignement de l'autorité de gestion** n'a pas facilité ce travail de communication et a pu être de nature à décourager des structures avant même le dépôt d'un premier dossier, les itérations avec les services instructeurs sur sa constitution étant plus complexes lorsque le porteur est contraint d'effectuer ces échanges à distance.

À ce jour, le partenariat de projets dont le portage était assuré par des acteurs implantés à La Réunion est à ce titre apparu comme le principal vecteur d'association de structures mahoraises au programme. Les trois structures implantées à Mayotte ayant porté un projet en propre sur la période de programmation avaient au préalable été **associées en tant que partenaires** à des projets cofinancés par Interreg. Cette situation démontre des difficultés persistantes à associer pleinement à la dynamique de réalisation des acteurs du territoire qui ne sont pas encore familiarisés aux fonds structurels.

Cette situation **questionne l'efficacité du PO Interreg V** océan Indien, quant à sa capacité à susciter des projets de coopération dans l'ensemble des territoires de l'espace régional. Un certain nombre d'impacts visés par le programme sont nécessairement minorés par cette sous-représentation des acteurs mahorais parmi les porteurs de projets :

- ▶ **Le manque d'inscription de Mayotte dans son environnement régional transnational** (incluant notamment l'Afrique de l'Ouest, le canal du Mozambique et les états de la COI à l'exclusion des Comores et de Madagascar), qui constitue l'une des faiblesses structurelles du territoire. À ce titre, le PO devait permettre d'engager le territoire dans une dynamique de coopération élargie à l'ensemble de son environnement géographique, la coopération avec les états frontaliers relevant d'un programme *ad hoc*.
- ▶ **L'effet levier attendu sur le développement économique** de l'archipel mahorais, dont le PIB par habitant représentait **27%** de la moyenne communautaire en début de programmation. Ce taux le plus faible d'Europe s'explique notamment par une forte dynamique de croissance démographique, plus rapide que la croissance économique. En effet, plus de 40 % de la population mahoraise a moins de 15 ans.
- ▶ **L'inclusion de porteurs mahorais** dans les dynamiques de coopération régionale à l'échelle de l'océan Indien et la **consolidation de leurs capacités de portage de projets**. L'inscription de Mayotte dans le PO Interreg V devait ainsi contribuer à pallier la faiblesse du nombre d'opérateurs mahorais mobilisables sur des projets de coopération, le déficit de capacité de portage et de mise en œuvre de projets communs et le faible niveau de soutiens publics dont le territoire a pu bénéficier sur des projets de coopération avant 2014 ;

Sur ces trois champs, l'atteinte des ambitions initiales du programme a été bridée par le faible nombre de porteurs mahorais ayant bénéficié du PO.

3.5. Des objectifs pour la plupart atteints ou en passe de l'être en termes de réalisation et de résultats, mais des valeurs éloignées des cibles pour les indicateurs financiers du PO

Une analyse plus exhaustive de la dynamique de programmation est présentée dans le rapport d'évaluation consacré à la mise en œuvre du PO Interreg (Lot 1).

Conformément aux exigences communautaires, le programme de coopération Interreg 2014-2020 comprend des indicateurs visant à permettre le suivi de la réalisation et des performances des opérations cofinancées, auxquels sont adossées des valeurs cibles à horizon 2023. Au cours de la rédaction du PO, un indicateur de résultat a été défini pour chaque axe/OT du programme, tandis qu'un ou plusieurs indicateurs de réalisation ont été définis pour chaque axe/OT, selon les cas.

Aux indicateurs du cadre de performance sont adossées des valeurs intermédiaires 2018. Les valeurs de l'ensemble des indicateurs de réalisation et de résultats issus du Rapport annuel de mise en œuvre 2020 du PO sont notifiées dans le tableau suivant. Les indicateurs ayant atteint ou étant en passe d'atteindre leur valeur cible à 2023 sont affichés en vert. Le rouge désigne les indicateurs qui en sont le plus éloignés, la couleur orange ceux relevant d'une situation intermédiaire.

Figure 7 – Synthèse de l'avancement des indicateurs de réalisation et de résultats (fin 2020)

Indicateur	Valeur réalisée à fin 2020	valeur intermédiaire réalisée à fin 2018	Valeur cible programmée pour fin 2023
Axe 1 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien (TF)			
CO24 - Recherche et innovation : nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien/TF	11,79	-	28
CO25 - Recherche et innovation : nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées/TF	0	-	20
CO42 - Investissement productif : nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux/TF	6	OUI	8
CO26 - Recherche et innovation : nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche/TF	0	-	16
IR01a - Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI/TF (<i>projets par an</i>)	3	-	11
IR02a - Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche/TF	2	-	3
IF01 - Indicateur financier axe 1	3 842 923,97	-	21 352 943,00
Axe 2 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien (TN)			
IR01b - Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	1	-	3
CO24 - Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien / TN	6,09	-	9
CO42 - Nombre d'établissements de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou Interrégionaux /TN	4	NON	7
IR02b - Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	2	-	2
CO26 - Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de la recherche	0	-	6
IF02 - Indicateur financier axe 2	1 648 461,65	-	6 558 825,00
Indicateur	Valeur réalisée à fin 2020	Atteinte des valeurs cibles intermédiaires	Valeur cible 2023
Axe 3 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien (TF)			
IR03a - Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TF	119,33	-	47
IS03a - Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	90	OUI	100

Indicateur	Valeur réalisée à fin 2020	valeur intermédiaire réalisée à fin 2018	Valeur cible programmée pour fin 2023
IF03 - Indicateur financier axe 3	2 470 248,39	-	5 976 473,00
Axe 4 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien (TN)			
IR03b - Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TN	37,33	-	38
IS03b - Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	76	OUI	70
IF04 - Indicateur financier axe 4	2 104 013,44	-	7 176 471,00
Axe 5 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (TF)			
IR04a - Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	0	-	160
IS04a- Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI	30	-	8
IS05a- Nombre de sessions de formation /TF	44	OUI	35
IF05 - Indicateur financier axe 5	2 359 077,34	-	5 182 353,00
Axe 6 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (TN)			
IR04b Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	0	-	112
IS04b- Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI	9	-	2
IS05b- Nombre de sessions de formation /TN	10	OUI	8
IF06 - Indicateur financier axe 6	858 060,14	-	3 035 296,00
Indicateur	Valeur réalisée à fin 2020	Atteinte des valeurs cibles intermédiaires	Valeur cible 2023
Axe 7 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel (TF)			
IR05a - Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	26	-	39

Indicateur	Valeur réalisée à fin 2020	valeur intermédiaire réalisée à fin 2018	Valeur cible programmée pour fin 2023
IS 06a - Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	8	OUI	10
IF07 - Indicateur financier axe 7	954 214,14	-	3 335 295,00
Axe 8 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel (TN)			
IR05b - Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets/ TN	13	-	21
IS 06 b - Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel/TN	4	OUI	8
IF08 - Indicateur financier axe 8	650 157,53	-	2 958 824,00
Axe 9 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges (TF)			
IR06a - Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	12	-	120
C0 46 - Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières /TF	1349	-	1052
CO 43 - Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	128	NON	235
IF09 - Indicateur financier axe 9	3 616 553,55	-	9 917 652,00
Axe 10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges (TN)			
IR06b - Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	51	-	100
C0 46 - Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières /TN	131	OUI	364
CO 43 -Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	27	-	100
IF10 - Indicateur financier axe 10	639 325,99	-	4 352 945,00

Les seuls indicateurs relevant du cadre de performance dont la valeur cible paraît en l'état difficilement atteignable concernent les participants à des initiatives de mobilité (CO43) ou à des programmes communs d'éducation et de formation (CO46) bénéficiant d'actions financées au titre des axes 9 et 10. D'autres ne relevant pas de ce cadre apparaissent également en retrait, notamment sur les champs de la RDI ou de la gestion des risques/adaptation au changement climatique. Leur état de réalisation peut être éclairé par des éléments contextuels susceptibles d'impacter le déploiement des actions du programme sur chaque thématique concernée.

Plusieurs indicateurs en retrait sur le champ de la RDI, ayant trait aux infrastructures de recherche ou à la valorisation des projets de recherche

En raison du maintien d'un rythme de programmation soutenu sur le champ de certaines actions des deux premiers axes du programme, plusieurs valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats du PO sont en passe d'être atteintes ou affichent une dynamique de croissance :

- ▶ Le **nombre de projets** exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche (IR02a) devrait être de 3 à l'horizon 2023. Le projet IOSNet a été le premier recensé, au cours de l'année 2019.
- ▶ Le nombre de **nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien** (CO24), en raison de recrutements traduisant le développement des activités de recherche de ces entités, devrait être atteint sur le volet transnational.

Cependant, d'autres indicateurs affichaient en 2019 un retard conséquent en matière de RDI qui paraît en l'état difficilement rattrapable. C'est par exemple le cas du **nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche** (CO26), toujours nul depuis le début de la programmation sur le volet transnational comme sur le volet transfrontalier. Le cofinancement au titre de l'axe 2 du deuxième congrès de recherche en santé publique de l'océan Indien, qui s'est tenu en 2019, n'a pas permis de faire croître cet indicateur (cf. 4.1.4). Il convient cependant de préciser que le programme a connu sur ce champ une réorientation stratégique visant à élargir les structures ciblées en matière de valorisation des résultats de la recherche aux acteurs publics, au-delà des seuls acteurs économiques. Cet élargissement s'est notamment traduit par une réécriture des fiches actions 1.5 et 2.4.

C'est également le cas du nombre **d'organismes de recherche participant à des projets de recherche** transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux (indicateur CO42), indicateur du cadre de performance dont la valeur était à la **fin de l'année 2020** de **6** sur le volet transfrontalier et de **4** sur le volet transnational. Les valeurs cibles sur les deux volets (respectivement de **8** et **7**) ne devraient pas être atteintes d'ici 2023. Parmi les différents organismes identifiés dans le cadre de cet indicateur figuraient à la fois des structures porteuses (l'université de la Réunion, le CHU de la Réunion, l'IRD, le GIP CYROI, l'IFREMER, le CIRAD ou l'IPGP...) ou partenaires comme le CNRS.

En outre, l'état d'avancement des projets financés a longtemps limité la croissance du **nombre de chercheurs travaillant dans des infrastructures améliorées** (CO25), dont la valeur était encore nulle fin 2020. Le déploiement de l'extension du **pôle 3P**, retardé par des procédures de marché infructueuses et la crise sanitaire, devrait permettre d'approcher les objectifs fixés en début de programmation, mais seulement après la livraison de l'infrastructure prévue pour 2023.

Enfin, les **indicateurs financiers des deux premiers axes** (IF01 et IF02) semblaient encore très éloignés de leurs cibles fin 2020. Ce retard conséquent (à peine **18%** et **25%** des cibles 2023) est au moins en partie lié aux pratiques de subventionnement propres aux projets de recherche et à la temporalité de ces projets : l'indicateur reflète en effet les dépenses remboursées et certifiées lors des acomptes et du solde des opérations. Or, les porteurs des projets de RDI mobilisent peu d'acomptes et ne perçoivent généralement leur subvention qu'au moment du solde. Le solde de la plupart des projets financés depuis le début de la programmation sur ce champ n'interviendra qu'à partir de 2021.

En matière de développement économique, le soutien aux actions de mise en réseau des entreprises dépasse les cibles envisagées

Sur le champ du développement économique, le cadre de performance du PO Interreg est centré sur des indicateurs relatifs à la mise en relation et au développement des échanges entre les acteurs du tissu entrepreneurial indo-océanique, à travers le déploiement d'une typologie d'actions variée (congrès, séminaires, missions de prospection dans les pays tiers, ...).

À cet égard, le déploiement d'actions de mise en réseau des entreprises a permis le net dépassement de la valeur cible intermédiaire en 2018 sur les actions **IS03a** et **IS03b** : la première a atteint 90% de sa cible 2023 et la seconde l'a d'ores et déjà dépassée. Si le mode de comptabilisation des actions de mise en réseau a contribué à la progression rapide de ces indicateurs, celle-ci s'explique également par l'existence d'un écosystème d'acteurs de l'accompagnement des entreprises habitués à penser leur

cadre d'action à l'échelle de l'espace de coopération et ayant déployé de longue date des habitudes de travail avec l'autorité de gestion. C'est par exemple le cas du Club export, de l'UCCIOI ou de l'association des îles Vanille (cf. 4.2).

En conséquence, les objectifs en matière de nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international cofinancée par le programme (actions de prospection, participation à des foires ou salons internationaux, ...) ont également été dépassés. Sur la période 2017- 2020, la moyenne annuelle des entreprises accompagnées était de **120** pour le volet transfrontalier, un chiffre qui dépassait largement la cible à 2023 (**47 entreprises** par an).

Si elles pouvaient paraître encore éloignées de leurs cibles, les valeurs des **indicateurs financiers** de ces deux axes (IF03 et IF04) l'étaient moins que pour les autres thématiques du PO, avec plus de **40%** de la cible pour l'axe transnational. Outre leur bonne dynamique de programmation, les projets de coopération relevant du développement économique de l'espace régional ont tendance à concentrer davantage d'acomptes, ce qui explique une progression de cet indicateur plus régulière depuis le début de la période de programmation.

Des objectifs dépassés en termes de nombre de sessions de formation et du nombre d'outils de veille déployés pour la prévention et gestion des risques

Fin 2020, les deux indicateurs du cadre de performance adossés aux axes 5 et 6 affichaient des valeurs largement supérieures aux cibles définies pour 2023. Le nombre de sessions de formation déployées sur le champ de la gestion et prévention des risques était de **44** pour le volet transfrontalier du programme (contre une **valeur cible de 35**) et de **10** pour le volet transnational (contre une **valeur cible de 8**). Cette dynamique résulte de facteurs ayant trait aux caractéristiques d'un porteur clé sur ce champ d'activité : l'ancrage historique dans l'espace de coopération d'un acteur comme la **Plateforme d'Intervention Régionale de l'océan Indien de la Croix-Rouge**.

Les **indicateurs financiers IF05 et IF06** sont encore éloignés de leur valeur cible, particulièrement pour l'axe transnational. Outre le fait que les bénéficiaires de ces axes sollicitent peu d'acomptes, l'impact de la crise COVID a bridé la dynamique de réalisation des projets. En conséquence, un nombre important de porteurs ayant conventionné avec l'autorité de gestion depuis plus de 6 mois n'ont pas encore effectué de demande de paiement, et la valeur de ces indicateurs s'en trouve amoindrie.

Les objectifs fixés par le programme sont atteints en matière de préservation/valorisation du patrimoine naturel et culturel

Les actions cofinancées au titre des axes 7 et 8 ont permis l'atteinte des valeurs cibles intermédiaires du cadre de performance du programme. La dynamique de programmation sur la **fiche action 8.2** a en outre révélé des besoins en matière de coopération culturelle dans l'espace de coopération, conduisant à son ré-abondement. Un nouvel appel à projets a été initié début 2020 et **4 dossiers** ont été retenus dans le cadre de cette procédure (cf. 4.4.2.). Si une légère décélération du rythme de réalisation est perceptible sur le volet transnational de cette thématique à fin 2020, elle n'a pas empêché l'atteinte des deux valeurs cibles des indicateurs de performance sur cette thématique, tant pour le volet transfrontalier (**8 projets** pour une valeur cible de **10**) que pour le volet transnational (**4 projets** pour une valeur cible de **8**).

En revanche, toujours en raison du solde intervenant généralement tardivement sur ce type d'opérations, les deux indicateurs financiers **IF07 et IF08** n'avaient pas atteint le tiers de leur valeur cible à la fin de l'année 2020.

L'atteinte des objectifs du programme en matière de formation et d'échange est bridée par plusieurs facteurs exogènes

L'atteinte des valeurs cibles du programme est directement liée au soutien aux types d'actions suivants :

- ▶ Des actions de **Volontariat de solidarité internationale**, portées par la seule association agréée active dans la zone, France Volontaires Réunion AAOI. Ces actions sont destinées à un public de jeunes diplômés, en recherche d'une première expérience professionnelle valorisante. Depuis le début de la programmation, les programmes de VSI de France Volontaires ont bénéficié à **77 jeunes**.
- ▶ Le **programme de solidarité spécifique du Conseil départemental** de La Réunion, qui a permis à 11 jeunes de bénéficier d'expériences professionnelles dans des pays de l'espace de coopération.
- ▶ En outre, des projets d'échanges et de mobilité internationale destinés à des publics étudiants ont été portés par exemple par l'EPLFPA Forma'terrade Saint-Paul. Ils ont également eu des impacts bénéfiques sur les parcours d'études des lycéens et étudiants de BTS accompagnés et sur leur insertion sur le marché du travail.
- ▶ Les indicateurs de résultat et de réalisation du programme permettent de retracer ces impacts : ils font état à la fin 2020 de **12** personnes ayant bénéficié d'une formation conduisant à un diplôme sur le volet transfrontalier et de **51** sur le volet transnational (indicateurs **IR06a** et **IR06b**) et de **27** personnes formées, hors formation diplômante ou certifiante, sur les deux volets (indicateurs **IS07a** et **IS07b**).

Néanmoins, plusieurs facteurs ont d'ores et déjà impacté la dynamique de réalisation de ces deux axes depuis le début de la programmation :

- ▶ Dès 2014 et le début de la période de programmation, la nécessité pour le Département de monter en charge sur la gestion de son programme de mobilité à la suite de l'abandon du projet par le CNAM, son opérateur pour la période de programmation 2007-2013. Un temps d'adaptation a en conséquence été nécessaire pour le Département avant le lancement du programme.
- ▶ La crise sanitaire consécutive à la pandémie de COVID-19 a limité l'opportunité de déployer de nouveaux VSI dans l'espace de coopération et les actions de formation

Ces facteurs ont notamment contribué à limiter la progression des indicateurs financiers IF09 et IF10.

4. Impacts

QE3 : Dans quelle mesure le programme a-t-il eu des impacts notamment en termes de renforcement des compétences et de l'employabilité, l'emploi et le développement des échanges économiques dans l'océan Indien ?

Principaux constats et conclusions

- ▶ Les projets cofinancés en matière de recherche, développement et innovation correspondent à des thématiques d'intérêt pour l'espace de coopération et ont permis de créer de nouveaux ponts entre les écosystèmes de RDI régionaux. Mais des progrès peuvent encore être réalisés quant à l'inscription des centres de recherche réunionnais dans des dynamiques de réseau et chaînes de valeur internationales.
- ▶ Si une multiplication des échanges économiques a directement été permise par le programme dans certains secteurs, et notamment le tourisme, le PO se singularise par un manque de priorisation sectorielle des projets soutenus.
- ▶ La coopération régionale a également pu contribuer à un meilleur niveau de protection des populations contre les risques naturels, climatiques ou sanitaires, grâce au soutien à des acteurs majeurs comme la PIROI qui bénéficient d'importantes capacités de portage, ou à des démarches innovantes associant des acteurs de la recherche.
- ▶ De nombreuses initiatives ont été déployées en matière de protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, et notamment des projets d'une ampleur inédite en matière de recensement et collecte de données sur ces deux champs. Mais plusieurs besoins de coopération culturelle n'ont pas encore été traités par le programme, et la pérennité et le périmètre des actions déployées en matière de valorisation du patrimoine naturel pourraient être améliorés.
- ▶ Les actions de formation et d'échanges ont bénéficié à un public de plus en plus important et varié, mais des contraintes exogènes liées notamment à la crise sanitaire brident le potentiel d'impacts des projets sur cette thématique.

4.1. Recherche et innovation

4.1.1. Le programme a investi des champs de recherche et d'innovation variés

Des projets programmés sur le champ de la RDI qui correspondent aux thématiques prioritaires identifiées par le programme

Le **Programme Interreg océan Indien** identifiait dès le début de la période de programmation plusieurs **enjeux communs** aux territoires de l'espace de coopération régional en matière de recherche et d'innovation : l'amélioration de la santé des populations et de leur sécurité alimentaire, le développement durable, la préservation de la biodiversité, et la prévention et la gestion des risques (notamment climatiques).

L'analyse des opérations programmées à date du 21 décembre 2020 sur le champ des axes 1 et 2 du PO révèle une **répartition équilibrée** des projets entre ces différentes thématiques. Les opérations ayant trait à la **santé des populations**, l'épidémiologie-surveillance et la recherche biomédicale représentent à elles seules **environ un tiers des projets programmés**, grâce à la conjonction des efforts de porteurs moteurs sur ce champ de recherche : l'Université de la Réunion, le CHU et le CIRAD.

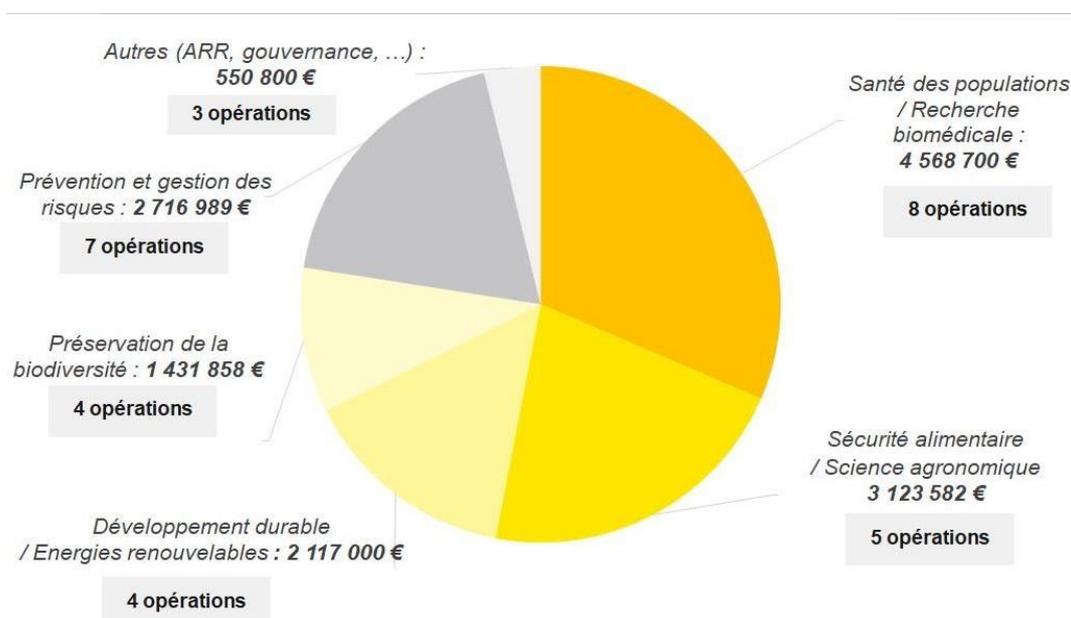
En outre, les actions de coopération sur cette thématique ont pour la plupart été programmées avant la crise sanitaire consécutive à la pandémie de COVID-19.

Cette dynamique de programmation est également perceptible sur les champs de la **prévention et de la gestion des risques** (et particulièrement des risques climatiques : études et suivi des cyclones, prévision des précipitations, ...) ou de la **préservation de la biodiversité** (à l’instar de projets visant à valoriser des résultats de la recherche pour lutter contre la surpêche), thématiques qui concentrent respectivement **5 et 6 projets** programmés.

Enfin, le PO Interreg a également contribué au financement d’**allocations régionales de recherche** qui ont renforcé l’attractivité du territoire auprès des chercheurs sur les champs d’innovation précités. Il a permis de renforcer la **mise en réseau** et la **mutualisation des moyens** entre les acteurs de la RDI à travers le financement d’opérations impactant des champs de recherche divers (plateforme *PRÉRAD-OI* du CIRAD sur les sciences agronomiques ou *Grand observatoire OI* porté par l’IRD, qui permet un accès libre aux données océanographiques produites par les acteurs de la recherche dans l’espace régional, dans une logique d’*open data*).

Le projet d’extension du **Pôle de protection des plantes du CIRAD (3P)**, opération concentrant le volume de fonds UE programmés le plus important à date sur toute la programmation (1,7 million d’euros) n’a pas été pris en compte dans ce travail d’analyse de la ventilation des projets par thématiques de recherche. Il relève en effet de plusieurs thématiques différentes, et la volumétrie des fonds qu’il concentre serait susceptible de fausser l’analyse⁴.

Figure 8 – Ventilation des fonds UE programmés sur le champ des axes 1 et 2 du Programme par thématique de recherche (31 décembre 2020)



⁴ Ce projet est cependant détaillé dans un encadré en encadré en 4.1.3.

Des projets qui contribuent en outre à l'entretien d'une dynamique de spécialisation à la Réunion, malgré l'absence de conditionnalité S3

Si les opérations cofinancées par le PO Interreg ne font pas l'objet d'un strict contrôle de conformité avec la stratégie de spécialisation intelligente du territoire, la très grande majorité des projets de recherche soutenus sont pleinement compatibles avec les orientations de ce document cadre.

Les thématiques précitées relèvent en effet toutes de l'un des secteurs prioritaires de la S3 : la bioéconomie au service du vivant, les technologies de l'information, l'énergie décarbonée ou le tourisme durable. Ce prisme sectoriel tend à positionner le territoire réunionnais comme un centre d'expertise et ses centres de recherche comme des interlocuteurs de référence sur ces champs thématiques dans la zone Océan Indien.

4.1.2. Les partenariats adossés aux actions cofinancées ont contribué à entretenir des filières d'innovation à l'échelle de l'espace de coopération

Des relations de partenariat entre les acteurs de l'ESR qui préexistaient souvent au déploiement d'Interreg mais ont été renforcées par les projets financés

Les échanges avec les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant bénéficié de fonds Interreg ont révélé une connaissance aboutie du programme et une appétence historique de l'écosystème de recherche réunionnais pour le développement de relations partenariales à l'échelle indo-océanique. Différents types de structures ont ainsi initié de longue date une dynamique de coopération avec des acteurs de pays tiers de l'océan Indien :

- ▶ Des structures de recherche publiques ou privées intervenant sur un **champ thématique restreint**, contraintes en raison de la nature de leur objet de recherche de l'appréhender à l'échelle de l'espace régional. C'est par exemple le cas de l'IFREMER ou de l'IPGP.
- ▶ De **grands établissements d'enseignement supérieur** et de recherche dont la vocation est de rayonner au-delà du territoire insulaire ont développé des relations partenariales dans l'espace de coopération régional.

Dans ces deux cas de figure, les opérations soutenues au titre des axes 1 et 2 du PO ne se sont pas tant traduites par le développement de nouveaux partenariats que par la consolidation et le développement de relations de coopération préexistantes.

C'est par exemple le cas de **l'IFREMER**, qui collabore de longue date avec des institutions partageant des objets d'études communs au sein du même espace océanique (le Parc marin de Mayotte, la Seychelles Islands Foundation, ...). De la même manière, **l'Observatoire du Piton de la Fournaise** de l'IPGP a déployé des actions de coopération avec le Centre national de la recherche scientifique comorien, afin d'étendre ses recherches à l'étude de l'activité sismique du volcan Kartala.

Ce constat est également prégnant pour les projets portés par une structure comme **l'IRD**, qui entretient de longue date des relations étroites avec un **maillage de représentations d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche installées dans les pays tiers**. Ces antennes favorisent les collaborations au long cours avec les acteurs institutionnels des états tiers, qu'il s'agisse des établissements d'ESR ou des ministères en charge de la recherche publique. Elles mènent un travail de veille active permettant l'identification des thématiques de recherche présentant le plus de potentiel.

À titre d'exemple, la présence d'une antenne de l'IRD à Madagascar a permis l'entretien d'une longue relation bilatérale entre l'IRD et l'institut malgache des sciences marines. Ces relations ont largement contribué au développement du **projet Corécrabe**, cofinancé au titre de l'axe 1 du PO Interreg, qui vise à offrir un appui des acteurs de la recherche au développement de pratiques de pêche durables du crabe de Mangrove. Les relations partenariales de l'IRD à Madagascar ont ainsi été élargies aux

entreprises de cette filière halieutique : **5** d'entre elles devraient pouvoir bénéficier de retombées socio-économiques de la recherche dans le cadre de ce projet.

Le programme a également eu un impact important sur le développement de nouveaux partenariats, l'évolution des pratiques de coopération entre acteurs de la RDI, et la mise en réseau des acteurs de l'enseignement supérieur

Même s'il a su prendre appui sur ces partenariats préexistants, le PO Interreg V OI a aussi joué un rôle majeur sur le développement de nouvelles relations partenariales entre acteurs de la recherche dans l'espace régional.

Cet impact s'est en premier lieu traduit par une croissance constante du nombre de projets de recherche collaboratifs comptabilisés dans l'espace régional, à hauteur de **1 à 4 nouveaux projets collaboratifs réalisés** par an sur le **volet transfrontalier**, et entre **2 et 3 pour le volet transnational** (indicateurs IR01a et IR01b). S'il n'a pas encore permis d'atteindre les valeurs cibles 2023 pour ces indicateurs, le rythme de réalisation du programme sur ce champ a eu pour conséquence directe l'élargissement de leur réseau de partenaires

En conséquence, pour plusieurs porteurs interrogés sur le champ des axes 1 et 2 du programme, leur projet soutenu par Interreg a constitué le socle de nouvelles relations partenariales avec des organismes de recherche indo-océaniques avec lesquels leur structure n'avait pas de relations auparavant. Plusieurs exemples peuvent être donnés à cet égard : l'IRD estime ainsi que ses projets de coopération soutenus depuis le début de la période de programmation ont pu engendrer **5 à 6 nouveaux partenariats**, tandis que le GIP CYROI, qui estime ce chiffre à au moins **3 nouveaux partenaires**, insiste sur l'association récente à deux de ses projets d'entreprises privées.

Les axes 1 et 2 du programme ont ainsi contribué à la mise en réseau des acteurs de l'innovation à l'échelle de l'espace de coopération et à la plus grande inclusion des acteurs de l'ESR implantés à La Réunion dans des dynamiques de recherche internationales.

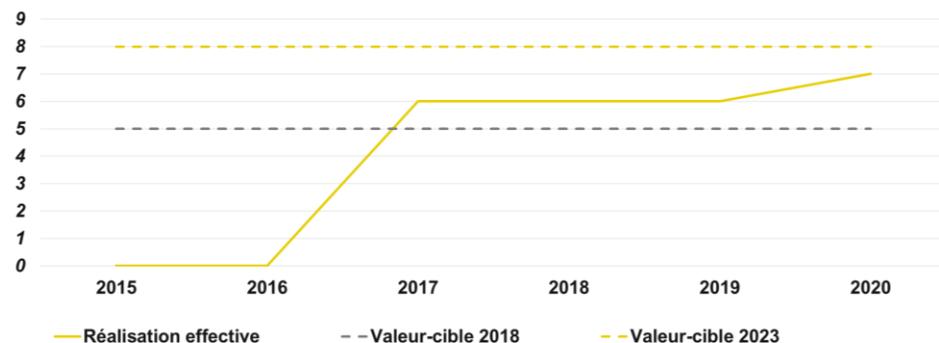
À une autre échelle, le caractère exigeant de l'instruction et des contrôles propres aux fonds structurels a permis une sensibilisation de certains porteurs à la nécessité de concevoir leur projet de recherche et à en définir les objectifs de **manière conjointe** en structurant des **lieux d'échanges dédiés**. À titre d'exemple, toutes les opérations portées par le **CIRAD** au cours de la période de programmation 2014-2020 sont adossées à des projets de coopération en réseau comprenant une gouvernance partagée incluant l'ensemble des partenaires, une remontée de feuilles de route, une évaluation commune des impacts des projets et une réflexion de fond sur les nouvelles priorités communes pour 21-27.

Cette logique de travail en réseau a également présidé au développement de la plateforme **préRadoi**, également sous l'égide du CIRAD. Son animation et sa coordination sont financées par le PO Interreg à hauteur de 85%. Cette plateforme régionale de recherche agronomique à l'échelle de l'OI regroupe une cinquantaine d'institutions réparties dans 5 territoires. À travers la structuration de **groupes de travail nationaux multi-acteurs**, elle a permis de développer plusieurs initiatives de coopération depuis le début de la programmation, à l'instar de la prédéfinition d'un **Observatoire des agricultures en océan Indien** de manière à faciliter la diffusion des données agricoles de la production jusqu'au marché dans l'espace de coopération, ou le développement d'un **outil de surveillance électronique du risque sanitaire** via des smartphones, qui a été valorisé dans le cadre de l'initiative *SEGA One Health* portée par la COI.

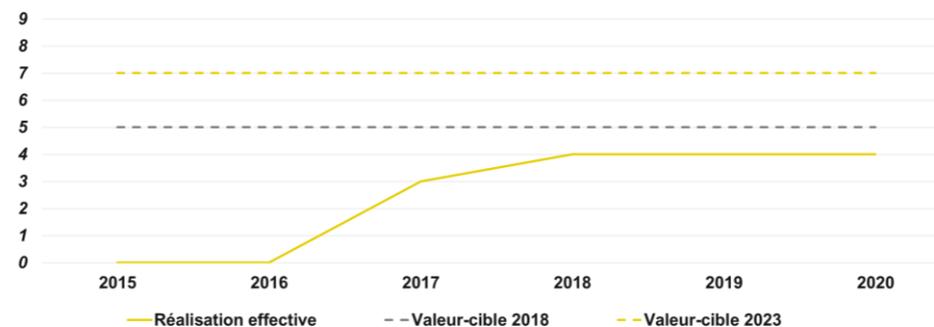
Cette dynamique de mise en réseau passe également par le développement de **nouveaux outils** communs et de nouvelles modalités de **partage de données** entre les parties prenantes de l'écosystème indo-océanique de recherche et d'innovation. Certaines d'entre elles ont été directement cofinancées au titre de l'axe 1 du PO : c'est le cas du projet **Grand observatoire OI** (G2OI) en cours de structuration par l'IRD, qui vise à créer une base de données océanographiques accessibles dans tous les pays de la COI. Jusqu'alors, ces informations collectées par les établissements de recherche de l'espace régional étaient très disparates. Programmé à l'été 2020, ce projet devrait être déployé avant 2023 et contribuer ainsi à la croissance des indicateurs du PO.

Si la mise en réseau des acteurs de la recherche ne fait pas en tant que telle l'objet d'un suivi à travers un indicateur de réalisation ou de résultats dédié, elle a pu largement contribuer à la **croissance** du nombre d'**organismes de recherche participant à des projets de recherche** transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux (**CO42**), indicateur de réalisation qui a affiché la progression la plus importante depuis le début de la période de programmation (de **0 à 7** entre 2014 et 2020 sur le volet transfrontalier, et de **0 à 4** sur le volet transnational).

Axe 1 – CO42 Nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers



Axe 2 – CO42 Nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transnationaux



Les allocations régionales de recherche cofinancées au titre de l'axe 2 contribuent à la mise en réseau des acteurs de la recherche dans l'espace de coopération

Des opérations relevant des **Allocations régionales de recherche**, portées par la Région Réunion et particulièrement sa Direction de l'Education, ont été cofinancées au titre de l'axe 2 dans le cadre de sessions annuelles.

Ces allocations ont vocation à financer les travaux de recherche d'étudiants en troisième cycle issus d'universités ou de centres de recherche partenaires dans l'espace de coopération, qui ont fait le choix de poursuivre leur doctorat à l'Université de La Réunion dans le cadre d'une cotutelle avec leur organisme d'origine ou d'un accord de coopération. Les projets de thèse sont sélectionnés par un comité scientifique dédié. **2 projets** ont été retenus en 2017 pour cette bourse doctorale, **9** en 2018 et **4** en 2019. Ils portent sur des sujets de recherche variés mais ayant pour beaucoup trait à la résilience et la durabilité du territoire (l'énergie, la protection de la biodiversité océanique, ...). Les bénéficiaires sont issus d'universités et organismes de recherche comoriens, malgaches, australiens, mauriciens et indiens.

Une **enquête courte** a été déployée auprès des doctorants ayant bénéficié de cette aide financière. Elle témoigne de l'important effet levier des ARR sur l'émergence de projets de recherche portés par des doctorants de l'océan Indien sur le territoire réunionnais. Parmi les **16** répondants, **15** affirmaient qu'il leur aurait été impossible de mener un 3^{ème} cycle s'ils n'avaient pas perçu une ARR. La totalité d'entre eux estimait en outre que la part de l'ensemble des frais liés à leur projet de troisième cycle (y compris leurs frais personnels de nourriture, transport ou hébergement) financée par cette allocation était **supérieure à 50%**, et **11** d'entre eux qu'elle était **supérieure à 80%**.

La plupart du temps, ces étudiants de 3^e cycle bénéficiant d'une ARR repartent dans leur laboratoire d'origine. À cet égard, l'impact est incontestablement bénéfique pour les pays tiers, dont les réseaux de recherche bénéficient du retour dans leur pays d'origine de diplômés de troisième cycle ayant l'expérience de la conduite d'un projet de recherche à l'étranger et à ce titre, plus à même de s'inscrire dans des réseaux de recherche internationaux.

Cependant, des marges de progression ont été identifiées en matière d'inclusion des centres de recherche réunionnais dans des réseaux internationaux

Le programme Interreg pourrait cependant constituer davantage un **vecteur d'inclusion des représentations des centres nationaux de recherche** implantées à La Réunion dans leur environnement régional. À ce jour, les antennes réunionnaises du CIRAD, de l'IRD et de l'IFREMER ont porté un projet de coopération au cours de la programmation 2014-2020. Mais il a été constaté ponctuellement que des organismes de recherche nationaux et européens ont pu directement développer des **relations bilatérales** avec des centres de recherche de pays tiers, sans intégrer les équipes locales dans des projets qui relèvent pourtant de thématiques d'excellence de l'écosystème de recherche réunionnais (agroécologie tropicale, maladies infectieuses, ...).

Il est également dommageable qu'en date de 2019, sur les **324 projets H2020** impliquant des pays de l'espace régional, seul un ait mobilisé un partenaire de la Réunion⁵. Le développement d'un effet levier afin de permettre aux chercheurs de l'espace de coopération « *de mieux se structurer et d'organiser les partenariats leur permettant de candidater pour les financements en matière de recherche comme H2020* » constituait pourtant l'un des objectifs affichés du programme en début de programmation. Le déploiement d'habitudes de coopération au long cours en amont d'une candidature à un financement H2020 joue en effet un rôle clé sur la capacité des organismes de recherche à fluidifier leurs échanges et à renforcer leurs capacités de portage de projets partenariaux. La coopération régionale en matière de recherche est donc un facteur de succès important pour prétendre à ce type de financement.

4.1.3. Malgré des difficultés de mise en œuvre, une infrastructure de recherche cofinancée au titre de l'axe 1 devrait permettre d'étoffer l'écosystème de RDI indo-océanique

Parmi les objectifs du PO Interreg 2014-2020, le **renforcement des infrastructures de recherche de dimension régionale** constituait une priorité stratégique. Certains segments de recherche prioritaires dans l'espace de coopération, comme l'observation satellitaire ou la sécurité alimentaire et sanitaire étaient particulièrement ciblés.

Le déploiement de projets d'infrastructures est par essence complexe et ne s'inscrit pas dans la même temporalité que autres opérations relevant des axes 1 et 2 du programme. Ce type d'opérations réclame en effet des moyens en ingénierie singulièrement importants de la part des porteurs, et sont particulièrement sensibles aux divers aléas susceptibles d'impacter leur mise en œuvre. Ils peuvent

⁵ Diagnostic de l'écosystème d'innovation réunionnais établi par Nexa dans le cadre du projet Forward, novembre 2019

ainsi être facilement sujets à des décalages calendaires et ont notamment souffert de la crise sanitaire depuis mars 2020.

Ainsi, le nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées était encore nul à la fin de l'année 2020, loin de la **valeur cible de 20 chercheurs** fixée en début de programmation (indicateur CO25).

En premier lieu, le projet visant au maintien opérationnel de la **station de surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien (SEAS-OI)**, qui devait constituer un axe fort de la priorité d'investissement 1a, n'est plus d'actualité. Cette opération a été abandonnée à l'initiative du porteur avant sa programmation, en raison d'importantes avancées technologiques constatées dans le domaine de l'observation satellitaire, qui ont porté atteinte à la pertinence du projet. Cet abandon a engendré une importante réduction de la maquette de l'axe 1, à hauteur de **3,4 millions d'euros**, et un redimensionnement à la baisse des impacts attendus du programme sur le champ des infrastructures de RDI.

En conséquence, les bénéfices de la programmation sur ce champ devraient intégralement reposer sur le déploiement du projet d'extension du **Pôle de protection des plantes** du CIRAD, qui devrait permettre de consolider le pôle d'excellence scientifique constitué à la Réunion sur les champs des biotechnologies et de la santé végétale, en associant des partenaires de l'océan Indien (cf. encadré).

Au-delà du seul étoffement de l'offre indo-océanique en matière d'infrastructures de recherche, le programme a également eu un impact positif sur les **investissements matériels portés par les acteurs de la recherche** et l'acquisition de nouveaux équipements. Les dépenses d'équipements scientifique et technique nécessaires à la conduite des projets de recherche accompagnés sont en effet éligibles, à conditions qu'ils soient basés à la Réunion ou mis à disposition des partenaires pour une durée définie (avec convention de mise à disposition)

Focus projet

Extension du Pôle 3P

L'extension du **pôle de protection des plantes** situé sur le site du CIRAD à Saint-Pierre constitue un projet phare du programme opérationnel Interreg V, bénéficiant à ce titre d'une fiche action dédiée (1.2), en cofinancement du programme opérationnel FEDER Convergence. Depuis sa création en 2002, cette infrastructure multi-partenariale a permis l'accueil sur le territoire réunionnais d'équipes pluridisciplinaires menant des projets de recherche sur les champs de l'étude de la biodiversité et de la préservation de la flore endémique. Le pôle 3P s'est développé à travers la constitution d'un plateau technique de haut niveau incluant divers champs de recherche, parmi lesquels l'entomologie, la mycologie ou la microbiologie.

En complément du financement résultant du PO FEDER de La Réunion, le soutien du PO Interreg est particulièrement concentré sur deux dimensions du projet d'extension :

- ▶ La livraison de nouveaux locaux tertiaires (bureaux, salles de réunion et locaux sociaux) ;
- ▶ Le déploiement de nouveaux espaces de laboratoires et l'optimisation et l'aménagement laboratoires existants ;

Les espaces dont la construction est financée par Interreg V ont vocation à accueillir des équipes de recherche travaillant spécifiquement sur les programmes de recherche de coopération et les chercheurs rattachés à des organismes de recherche de l'océan Indien partenaires du CIRAD. Au total, **17,5%** des financements du projet relèvent d'Interreg. **Le déploiement de cette infrastructure contribue aux objectifs du programme à plusieurs égards :**

- ▶ Financé sur un axe transfrontalier du PO, le projet contribuera en premier lieu à l'amélioration des **capacités de recherche collaborative** dans les pays de la COI, à travers la création de près de **300m²** de laboratoire supplémentaires au sein du pôle 3P. Un laboratoire de biologie moléculaire

et un laboratoire d'écologie chimique auront notamment vocation à accueillir les activités de recherche collaborative visées par l'accord cadre CIRAD/COI de juin 2014. En outre, **360m²** de nouveaux bureaux contribueront également à renforcer les capacités d'accueil d'équipes scientifiques au sein du pôle.

- ▶ Cette opération devrait aussi permettre la **mutualisation des moyens de recherche** au sein de l'espace de coopération et servir de socle au développement de nouveaux partenariats entre acteurs indo-océaniques. En effet, les nouveaux espaces de travail ont été pensés en premier lieu pour permettre le développement de groupes opérationnels, équipes pluridisciplinaires réunies autour de projets collaboratifs innovants.
- ▶ Enfin, cette infrastructure contribuera à **l'amélioration des connaissances sur le champ de la préservation et la valorisation de la biodiversité**, qui fait partie des enjeux identifiés par le PO nécessitant un traitement commun des pays de la zone en matière de recherche. Les équipements mobilisables par les chercheurs leur permettront de développer des **projets compétitifs aux échelles européenne et internationale**, notamment sur des champs de recherche qui n'étaient que peu investis jusqu'à présent, à l'instar de la nématologie.

La phase travaux du projet n'a cependant été initiée qu'au cours de l'année 2020, en raison d'un prolongement imprévu de la phase d'études, de procédures de marché infructueuses et de l'aggravation du retard du chantier par la crise sanitaire. La livraison des nouveaux espaces du pôle devrait être effective à la fin de l'année 2022.

4.1.4. Les résultats des travaux de recherche soutenus par le PO ont contribué à l'amélioration des connaissances sur des enjeux clés pour l'espace de coopération

La production scientifique résultant des travaux de recherche soutenus au titre des axes 1 et 2 a offert une visibilité aux organismes de recherche de l'Océan Indien et traduit l'élargissement de leur champ d'étude

Au-delà même de la question de leur mise en application, les productions scientifiques résultant des projets de recherche soutenus au titre du programme sont pleinement reconnues et portent exclusivement sur des thématiques d'intérêt pour l'océan Indien.

Le dispositif d'allocations régionales de recherche précédemment décrit (cf. 4.1.2.) a en premier lieu directement permis à des étudiants de troisième cycle de l'espace de coopération de mener leur thèse de doctorat sur ces thématiques dans la zone océan Indien, sur le territoire réunionnais. Les bénéficiaires des ARR ont souligné l'important effet levier de ce dispositif sur l'émergence de leurs travaux de recherche : leurs **15 thèses initiées** entre les années 2017 et 2019 n'auraient pour la plupart pas pu être menées sans cette allocation. Leurs retombées scientifiques de ces travaux ne seront en revanche pleinement mesurables qu'après leur finalisation, pour la plupart au cours des années 2021 ou 2022.

Cependant, certains organismes de recherche bénéficiaires sont d'ores et déjà en mesure d'établir un premier **bilan de la production scientifique** adossée aux projets de coopération soutenus au titre des deux premiers axes du PO. C'est notamment le cas d'un bénéficiaire majeur comme le CIRAD, qui identifie deux types d'impacts principaux des fonds Interreg sur sa production scientifique :

- ▶ Une croissance importante du **nombre de projets de recherche** revêtant une dimension de coopération régionale, dans le sillage de la création de la plateforme Prérad-OI en 2014 (cf. 4.1.2.). En effet, alors que seulement 6 projets de recherche du CIRAD étaient des projets de coopération au cours de la période 2007-2013, ce nombre a augmenté pour s'établir à 9 projets avant même la fin de la programmation 2014-2020.

- ▶ De la même manière, le CIRAD identifie **9 thèses** soutenues ou en cours directement adossées à ses projets financées par les fonds Interreg depuis 2014. Deux d'entre elles étaient déjà publiées au printemps 2021 et affichaient un nombre de 25 citations sur l'outil de référence Scholar.

Enfin, même pour des opérations n'ayant pas encore donné lieu à une production scientifique, la grande majorité des porteurs interrogés (**7** sur les **8** répondants à l'enquête) insiste sur la capacité de leur projet à investir des champs de recherche qui n'avaient pas ou peu été explorés par le passé dans l'espace de coopération. En la matière, deux types de projets peuvent être identifiés :

- ▶ Des **projets adossés à des recherches préalables et qui en constituent le prolongement ou l'extension**, sans pour autant investir un champ de recherche nouveau. C'est par exemple le cas du **projet Hatari** de l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise, qui vise à étendre à plusieurs îles de l'archipel des Comores des travaux de recherche sur les activités sismiques du volcan Karthala jusqu'à présent concentrées sur Grande Comore.
- ▶ Des projets de recherche qui, s'ils relèvent d'une thématique déjà investie par l'écosystème de recherche régional, l'appréhendent à travers un **prisme nouveau** ou lui confèrent un **potentiel de valorisation** qui n'était pas présent dans les projets déjà portés sur le territoire. C'est par exemple le cas du projet IOSNet (cf. encadré *infra*) ou du projet TROI porté par le CIRAD qui présente la particularité d'appréhender les risques sanitaires à travers une approche « *One health* ».

Ces derniers projets ont particulièrement contribué à l'extension progressive du champ thématique couvert par les équipes de recherche de l'espace de coopération sur des enjeux d'intérêt pour les territoires le composant.

En conséquence, les opérations soutenues au titre des axes 1 et 2 ont couvert, parfois à travers des approches nouvelles, l'ensemble de enjeux de l'espace régional identifiés par le programme opérationnel car nécessitant un traitement commun en matière de recherche. Certains projets affichent d'ores et déjà des **résultats tangibles** qui ont permis d'adresser certains besoins de la zone relevant de ces enjeux, présentés dans cette partie.

Les projets déployés sur le champ de la recherche agronomique ont été de nature à renforcer la sécurité alimentaire de l'espace indo-océanique

La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de l'océan Indien figurait parmi les principaux enjeux communs de l'espace de coopération pour lesquels renforcement et la mutualisation des moyens de Recherche-Développement-Innovation pouvait être particulièrement bénéfique.

Sur ce champ, les projets relevant du soutien des activités de recherche agronomique ont essentiellement été portés par le CIRAD et ses partenaires des pays tiers. Ils présentent la particularité d'être déployés dans le cadre des 5 réseaux de compétences partenariaux structurés autour de la plateforme Prérad OI, qui visent à adresser 5 problématiques agricoles prégnantes dans l'espace de coopération. Plusieurs impacts bénéfiques d'ores et déjà constatables ont été relevés sur différents champs. À cet égard, deux exemples structurants peuvent être cités :

- ▶ L'essor de nouvelles innovations permettant le développement de **nouvelles stratégies d'élevage résilientes** face aux singularités climatiques et aux changements environnementaux propres à la zone océan Indien. Le projet **Eclipse**, développé dans le cadre du réseau régional ARChE_Net, a notamment permis le déploiement d'outils assistant les éleveurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux spécificités d'un environnement tropical.

Il s'est en premier lieu traduit par le développement de **FAST** (*Forage Adaptation Selection Tool*) un outil d'aide à la décision permettant aux éleveurs d'adopter le système fourrager correspondant le mieux à leur stratégie d'élevage et à l'environnement de leur exploitation. Développé en partenariat avec le principal centre de recherche public australien (CSIRO) et accessible en ligne, cet outil est aujourd'hui mobilisé tant par des acteurs de l'agro-alimentaire que par des exploitants ou des établissements d'enseignement supérieur. Il comptabilise environ **500 000 visiteurs uniques** par an depuis son déploiement.

Il a également abouti à la constitution de la base de données spectrale **SPIR fourrages**, recensant l'ensemble des fourrages de l'espace régional ainsi que leur composition et leur valeur nutritive. Ces dernières données ont été récoltées grâce à l'analyse des fourrages via la méthode de Spectrophotométrie Proche Infra-Rouge (SPIR). Cette base est enrichie de manière régulière à la suite de demandes d'analyse d'échantillons émanant des partenaires du projet. La mutualisation dans le cadre de ce projet de spectromètres portables entre les différents partenaires a permis de **consolider un réseau de collaboration et d'échanges scientifiques** impliquant La Réunion, Madagascar, le Mozambique, les Comores, l'Inde et l'Australie, et aboutissant à une **meilleure connaissance sur la composition et de la disponibilité** des ressources fourragères dans l'océan Indien.

► Un travail de grande ampleur visant à **valoriser les productions agricoles** de l'océan Indien, renforcer les **pratiques de certification** et labellisation des filières agricoles et **maîtriser les risques sanitaires** susceptibles d'impacter les productions a également été mené dans le cadre du **projet Qualinnov**. Cette démarche a été déployée par le **réseau Qualireg**, qui fédère un large partenariat composé d'une cinquantaine d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'administrations publiques. Ce projet présente un potentiel de valorisation important, en ce qu'il a visé à structurer des **démarches collectives inédites de valorisation des productions agricoles par la qualité et l'origine** des produits. Des résultats sont d'ores et déjà perceptibles sur plusieurs champs :

- Plusieurs produits à haute valeur ajoutée ont bénéficié **d'une reconnaissance de leur qualité** grâce à des **démarches collectives** initiées par les partenaires et visant notamment à mieux connaître leurs caractéristiques et propriétés. À titre d'exemple, la conduite d'une étude évaluant les perspectives de développement de la filière Miel de Rodrigues et l'étude des qualités sensorielles de ce produit réalisée auprès d'un panel de producteurs ont mené à la création d'une marque collective garantissant des normes de production standardisées. De la même manière, des analyses sensorielles et la mobilisation de la spectrophotométrie ont permis de proposer aux producteurs de poivre sauvage de l'océan Indien à Madagascar, à La Réunion et aux Comores des méthodes de production et de transformation permettant de préserver la typicité de ce produit.
- La **certification et la labellisation** de nouveaux produits a aussi été assurée, à travers l'accompagnement par le réseau Qualireg et de le CIRAD de groupes et d'ateliers dédiés. Ces travaux ont notamment été menés pour l'établissement d'une IGP Cacao de Madagascar ou la structuration de la filière de production d'ylang-ylang aux Comores.
- La **maîtrise des risques sanitaires** a constitué le dernier axe de travail, et a notamment permis la constitution de bases d'information partagées par les acteurs du réseau Qualireg relative aux risques sanitaires spécifiques pesant sur les productions agricoles de l'espace régional : mycotoxines menaçant les productions céréalières, parasites transmis par les viandes, poissons et métaux lourds, ... Elle a notamment vocation à permettre la diffusion de **méthodes de détection rapides** de ces risques mobilisables par les acteurs de l'agro-alimentaires de l'océan Indien.

Le soutien du programme a ainsi permis d'apporter des réponses innovantes à des problèmes se posant à des producteurs dans un contexte tropical. Il a contribué à consolider le pôle d'excellence scientifique en recherche agronomique qui s'est structuré depuis plusieurs années dans l'océan Indien autour de l'antenne du CIRAD à La Réunion. Les résultats des projets de recherche portés par l'écosystème d'acteurs structuré autour de la plateforme Prérad-OI ont en outre vocation à être valorisés dans le cadre du programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région océan Indien, Food-Sec, financé au titre du 11ème Fond Européen de Développement (FED) (cf. 7.1).

Des vulnérabilités partagées par les territoires de l'espace de coopérations ont également été étudiées à travers le déploiement de nouveaux projets collaboratifs

L'étude des vulnérabilités spécifiques des Etats insulaires composant l'espace de coopération constituait également l'une des thématiques de recherche prioritaires identifiées par le PO.

Elle a été pleinement investie au cours de la période de programmation, à travers une quinzaine de projets de coopération, dont certains d'un genre nouveau.

À titre d'exemple, le déploiement de la démarche **Renov'Risk** (cf. 4.3.4.) sur le champ de l'étude des cyclones et du changement climatique dans le cadre du **projet RNR-C3** a permis de d'élaborer de nouveaux outils de suivi des impacts des cyclones tropicaux à travers la mise en œuvre d'un large partenariat d'une ampleur inédite, impliquant une dizaine d'établissements de recherche et des établissements publics, à l'instar de la Direction Interrégionale de Météo-France pour l'Océan Indien.

Le projet RNR-C3 a permis, à travers une démarche de coopération, **de combler un manque dans l'espace de coopération** : le nombre d'observations disponibles sur les cyclones tropicaux est réputé faible, nombre d'Etats ne disposant pas des ressources suffisantes pour entretenir des systèmes d'observations sur le long terme. Il a en conséquence permis de collecter des jeux de données exploitables, de former les partenaires des Etats tiers sur de nouveaux outils, et d'initier les travaux de conception d'un modèle numérique à très haute résolution spatiale (500m) d'un genre inédit, qui permettra d'étudier les impacts des cyclones à l'échelle de petits territoires insulaires.

En matière de santé, des projets de recherche du CHU ou du GIP CYROI ont permis de mutualiser les expertises de différents centres de recherche de l'espace de coopération

En matière de santé, le PO faisait état dès sa rédaction initiale d'enjeux communs aux pays de la zone liés aux maladies infectieuses, qu'elles soient émergentes ou récurrentes, et qui nécessitaient des approfondissements en matière de recherche collaborative fondamentale et appliquée. Plusieurs projets ont en conséquence été soutenus sur ce champ.

À titre d'exemple, le projet *Nano Scaffolds* porté par le GIP CYROI a permis l'étude à des fins médicales des propriétés d'échafaudages de macromolécules issus de la biodiversité india-océanique, à l'instar de la cellulose de la canne à sucre, ou de l'Aloe Vera. Ce projet s'est déployé en mutualisant les expertises de plusieurs centres de recherche de la zone. La fabrication et la caractérisation de ces macromolécules (ou « *Nano scaffolds* ») ont été menées au sein du CBBR de Maurice, avant leur étude in vitro par le CBBR et le CyROI sur l'île de La Réunion. Ces travaux visent à démontrer la capacité des macromolécules à permettre la prolifération cellulaire indispensable à la régénération des tissus (muscles, os ou tendons), à travers leur transposition *in vivo* sur des rats élevés dans l'animalerie du GIP CyROI. En outre, ce projet constitue le prolongement, sous forme de projet de coopération, de travaux de recherche du GIP CYROI qui avaient déjà été financés sur des fonds propres de la Région Réunion.

De la même manière, le projet OMDIABRUN porté par le CHU de La Réunion et qui devrait se déployer jusqu'en 2023, vise à mutualiser les connaissances et expertises du Centre hospitalier universitaire de l'île et de ses partenaires de la zone pour trouver de nouveaux marqueurs pour dépister le diabète de type 2. L'élévation de la glycémie, qui en constitue le symptôme le plus manifeste, apparaît tardivement chez les patients et ne permet pas le dépistage précoce de cette pathologie. Ces recherches revêtent un intérêt particulier pour un espace régional confronté ces dernières années à une très forte augmentation de la prévalence du diabète de type 2.

Le programme vise à valoriser économiquement les travaux de recherche, mais les retombées bénéfiques pour le monde économique paraissent à ce stade difficilement quantifiables

En complément de l'ensemble des objectifs qu'il poursuit sur le champ de ses axes 1 et 2 (comme l'application des résultats de la recherche par les acteurs publics, permise depuis 2017 par les fiches actions 1.5 et 2.4, et qui a notamment permis le soutien accru à des projets du CHU), le programme Interreg affiche également un objectif de valorisation économique des projets de recherche et d'aide au transfert de technologies.

Le suivi de l'atteinte de cet objectif en cours de programmation devait être assuré à travers un indicateur de réalisation dédié, ayant trait au **nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche (CO26)**. Si plusieurs opérations susceptibles de faire croître cet indicateur ont été programmées (à l'instar du projet Corécrabe porté par l'IRD, qui implique un acteur réunionnais majeur de la filière crabe), aucune d'entre elles n'était assez avancée dans sa phase opérationnelle pour être valorisée comme une réalisation effective. À cet égard, l'indicateur de réalisation CO26 affichait encore fin 2020 une **valeur nulle** sur le volet transnational comme sur le volet transfrontalier, loin des valeurs cibles de **16 et 6 entreprises** en fin de programmation.

Cependant, un premier projet porté par une entreprise sur le champ des deux premiers axes a été programmé au début de l'année 2021 et devrait être déployé d'ici la fin 2022. Il s'agit du **projet Codierra**, porté par Réuniwatt (cf. encadré).

Il paraît donc encore trop tôt pour estimer les impacts effectifs de la valorisation économique de projets de recherche ou des transferts de technologies déployés dans le cadre d'opérations financées par Interreg. Plusieurs projets programmés relèvent cependant de cet objectif. Le **projet Corécrabe** prévoit par exemple, à moyen terme, une exploitation des résultats de la recherche par des acteurs économiques à des fins de lutte contre la surpêche, avec des impacts mesurables sur la population de crabes de mangrove à Madagascar. Il devrait ainsi contribuer à une gestion plus rationnelle de cette ressource halieutique.

Des acteurs de la RDI ont fait le choix de ne pas limiter leurs activités à la recherche fondamentale en menant des actions relevant du **partage de connaissance** et de la **mise en réseau** d'acteurs susceptibles de **valoriser ou exploiter les produits de travaux de recherche** dans le cadre de leurs activités.

L'année 2019 a ainsi été marquée par la sélection d'un premier projet spécifiquement destiné à appuyer les démarches de valorisation et de diffusion des connaissances issues de la recherche. Il s'agit **du 2ème congrès de recherche de santé publique « vulnérabilité de santé dans les territoires ultramarins »**, qui s'est tenu en novembre 2019. Porté par le CHU de La Réunion, il a associé des partenaires de Mayotte, Maurice, d'Australie, de Madagascar, des Seychelles et des Comores. Cependant, s'il relève de la même priorité, ce projet ne contribue pas directement à l'indicateur CO26.

D'autres opérations ont en outre été déployées à destination du grand public. Il s'agit notamment, en lien avec les acteurs de l'ESR, d'opérations de diffusion de la culture scientifique et technique dans les sociétés indo-océaniques visant à faire de la recherche un vecteur de sensibilisation à des enjeux d'avenir pour l'espace de coopération ou de garantir l'attractivité des filières scientifiques auprès des plus jeunes. Ces projets relèvent de l'axe 7 du programme mais contribuent à valoriser les travaux de l'écosystème de recherche de l'espace de coopération C'est par exemple le cas du projet PAREO, porté par l'IRD (cf. 4.4).

Focus projet

IOS Net

Porté par l'Université de La Réunion et des partenaires privés et institutionnels malgaches, mauriciens, comoriens, seychellois et réunionnais, le projet IOS Net a pour but la création de la première base de données solaires à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, entièrement en open data. L'accès à ces données pourra revêtir un champ large d'applications (utilisation dans le cadre de travaux de recherche, prospection en amont de l'installation de sites de production d'énergie solaire, dimensionnement de fermes solaires, ...) pouvant bénéficier tant à des entreprises du secteur des ENR, qu'à des collectivités ou des équipes de recherche.

Le projet se traduit par l'installation dans les **5 territoires** impliqués de stations solaires météorologiques équipées de capteurs permettant la mesure des radiances solaires, de l'énergie solaire potentiellement fournie, des émissions d'UV et d'informations météorologiques générales (pression, humidité, vitesse et direction du vent, pluviométrie. Le financement de l'achat de ces équipements par le FED constitue en outre un exemple d'articulation FED-FEDER sur le champ d'un même projet de coopération.

Les équipes du Laboratoire d'Énergétique d'Électronique des Procédés (LE2P) de l'UR ont déployé **7 stations** dans l'espace de coopération au cours de l'année 2019. Les données sont ainsi **d'ores et déjà exploitables et accessibles** sur un site dédié et via une application mobile développée dans le cadre du projet.

Le PO Interreg a eu un **effet levier décisif** sur le redimensionnement de ce projet, en contribuant à son extension à de nouveaux territoires d'un réseau de capteurs initialement uniquement réunionnais.

Focus projet

Codierra

Codierra est le premier projet de RDI porté par une entreprise depuis le début de la période de programmation. Il est déployé par Réuniwatt en partenariat avec la société australienne Iraak SunFarm. Réuniwatt, dont le cœur d'activité réside dans la conception de modèles de prévision du rayonnement solaire au service des acteurs du photovoltaïque, mènera dans le cadre d'une convention signée avec son partenaire les prévisions de production de la ferme solaire Karadoc, qu'il exploite dans l'Etat du Victoria. Ces prévisions serviront de base aux objectifs de production de la ferme, qui revêtiront un caractère contraignant lors des contrôles menés par l'opérateur public du marché australien de l'énergie, l'AEMO.

Dans le cadre de ce projet, Réuniwatt souhaite valoriser deux brevets : un système innovant de cartographie de la nébulosité du ciel et un système de détection, d'identification et de suivi des nuages par infrarouge. Ces deux instruments constitueront un démonstrateur visant à estimer de manière précise la production d'énergie solaire de ce site de grande ampleur, dont les capacités sont 10 fois supérieures à la plus importante installation solaire réunionnaise. Le projet Codierra devrait en conséquence contribuer aux objectifs du programme sur plusieurs champs :

- ▶ Il pourrait offrir, à l'issue de son déploiement, de nouvelles perspectives de marchés à une entreprise réunionnaise intervenant sur un champ sectoriel présentant un enjeu d'intérêt pour les territoires de l'espace régional, les énergies renouvelables. Si ce démonstrateur offre des prédictions exactes, Réuniwatt pourrait exporter sa preuve de concept sur le marché australien et valoriser l'expertise de la filière photovoltaïque réunionnaise.
- ▶ Il contribuera en outre à rendre pleinement exploitable économiquement un produit innovant résultant de plusieurs années de recherche et développement.

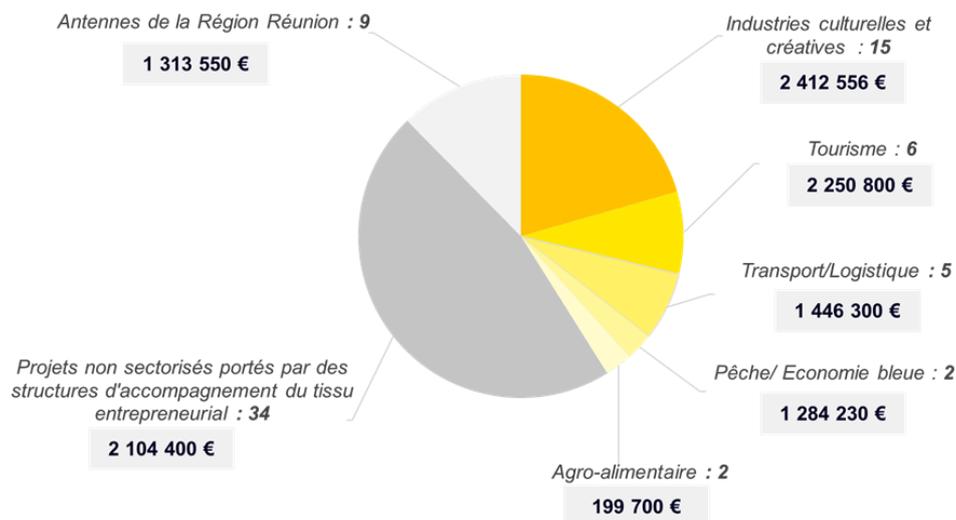
4.2. Développement économique

4.2.1. Une priorisation sectorielle du programme qui apparaît cependant insuffisante

Si le PO Interreg n'est pas, contrairement aux programmes opérationnels FEDER, marqué par les règles de ciblage sectoriel liées à la dynamique de spécialisation intelligente du territoire, l'autorité de gestion entendait cependant en début de programmation renforcer les échanges économiques et commerciaux de la zone, en intervenant en priorité sur des **secteurs identifiés comme stratégiques ou d'intérêt commun** pour les pays de l'océan Indien : l'agro-nutrition, la bioéconomie, l'économie bleue, le secteur de l'énergie-environnement, les TIC/numérique ou le tourisme.

Ces secteurs sont explicitement mentionnés dans les fiches actions relevant des axes 3 et 4 du PO, sans qu'ils constituent un critère d'éligibilité au sens strict. En effet, parmi les **73 opérations** programmées au 31 décembre 2020 au titre de ces axes, seules **37** (soit environ **50,6%**) peuvent être directement affiliées à un secteur d'intérêt commun. Certains dossiers sont portés par des structures d'accompagnement du tissu entrepreneurial réunionnais, sans prisme sectoriel imposé. D'autres concernent la structuration des antennes de la Région dans l'espace de coopération, qui peuvent certes accompagner des entreprises issues de ces secteurs, mais sans que cela ne constitue un prérequis.

Figure 9 : Ventilation des projets programmés sur le champ des axes 3 et 4 par secteur économique (31 décembre 2020)



Ainsi, si le **Club Export Réunion** a contribué à l'entretien d'une dynamique de filières en organisant de manière récurrente les *Rencontres internationales du développement durable*, financées par le PO, certaines de ses actions bénéficient à un corpus de membres représentatifs du tissu réunionnais de TPE-PME et forts d'un ancrage dans un grand nombre de secteurs sans prisme thématique particulier (ingénierie, bureaux d'étude, secteur de la formation, ...). À titre d'exemple, sur les **11 entreprises** accompagnées par le Club export interrogées dans le cadre d'une enquête ciblée, **seules trois** considéraient que leur activité pouvait être rattachée à une thématique de la S3 réunionnaise. Ce résultat témoigne de l'éparpillement sectoriel de ces structures bénéficiaires.

C'est également le cas pour d'autres porteurs, à l'instar de la **CCI de La Réunion** : le *Forum économique de l'océan Indien*, organisé par cet acteur consulaire, était destiné à toutes les entreprises indo-océaniques souhaitant rayonner à l'échelle de leur espace régional, et a accueilli des tables rondes et cycles d'échanges portant sur des secteurs prioritaires, mais également sur des champs d'activités qui ne sont pas identifiés comme des domaines d'intérêt commun par le programme Interreg (comme les Banques, Assurances et fonds d'investissement).

Certains secteurs hautement stratégiques pour les pays de l'espace de coopération, à l'instar de l'économie bleue ou du secteur agro-alimentaire, ne représentent en revanche en décembre 2020 qu'une part marginale des dossiers programmés sur ces axes (moins de **5%** chacun).

Sur le modèle du programme opérationnel FEDER réunionnais, le programme Interreg pourrait encore davantage cibler des secteurs d'intérêt pour les états de l'OI et accompagner le développement de dynamiques de filières à l'échelle de l'espace régional.

4.2.2. Un soutien à la structuration de la filière touristique indo-océanique déjà constaté ayant directement contribué à l'augmentation du nombre de croisiéristes, avant la crise sanitaire

En matière touristique, le déploiement au cours de la période de programmation d'une coopération approfondie entre les six autorités touristiques des îles de l'océan Indien au sein de **l'association des Îles Vanille** a largement contribué à la croissance des flux de visiteurs de l'espace de coopération transfrontalière.

Les programmes annuels de coopération touristique portés par cette structure ont essentiellement visé à l'émergence **d'offres touristiques combinées**. Ils constituent la déclinaison opérationnelle d'une feuille de route stratégique édictée par les pays partenaires, et sont mis à jour annuellement afin d'adapter continuellement les priorités d'actions aux performances de la filière et à ses besoins.

Ce cadre de coopération a permis aux différentes destinations de l'océan Indien de se coordonner afin de structurer une offre nouvelle sur un segment jusqu'à présent sous-investi dans l'espace régional, le **tourisme de croisière**. Les actions initiées pour la première fois dans le cadre de l'association des Îles Vanille (démarchage collectif des compagnies de croisières maritimes européennes, structuration de produits inter-îles, participation à des salons ou roadshows de la filière, actions de communication, ...) ont largement contribué à la croissance du volume de croisiéristes. L'offre sur ce segment étant largement supérieur à la demande, le démarchage groupé des compagnies pour obtenir le déploiement de nouvelles rotations dans les îles de la zone peut offrir à lui seul l'assurance de capter de nouveaux flux touristiques.

En conséquence, les actions menées ont permis de faire croître le nombre de croisiéristes dans la zone de **15 000** en début de programmation à **70 000** en 2019. Ce volume, qui sera nécessairement fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire liée au COVID-19, est nettement supérieur à l'objectif initial à horizon 2020 fixé à **50 000** croisiéristes. Cette croissance très importante incite les acteurs de la filière à se fixer de nouveaux objectifs pour les années à venir :

- ▶ Adapter les nouvelles offres combinées structurées par les destinations indo-océaniques en tenant davantage compte **d'objectifs environnementaux**, afin d'assurer une pleine cohérence avec la stratégie de développement de **l'éco-tourisme** qui prévaut à La Réunion.
- ▶ Accompagner l'adaptation des **infrastructures portuaires** de la zone, qui contraignent aujourd'hui le développement de ce segment d'activités, afin de permettre le déploiement de nouvelles rotations.

4.2.3. De nouvelles synergies également initiées en matière de logistique portuaire

Outre les progrès constatés sur le champ du tourisme, les actions de coopération soutenues par le programme ont également bénéficié au secteur de la logistique portuaire, à travers les programmes de coopération portés par le Grand Port Maritime de La Réunion.

Deux projets impliquant un partenaire seychellois et plusieurs ports mozambicains ont en effet été programmés à la fin de l'année 2020. Ils devraient permettre :

- ▶ Le déploiement sur le port Victoria, au Seychelles, d'un « **Cargo Community System** », plateforme numérique permettant l'échange d'informations relatives aux flux physiques de marchandises, en import, en export ou en transit. Cet outil sera inspiré du système Simar déployé à La Réunion, garantissant une interopérabilité et une harmonisation des procédures entre les deux ports.
- ▶ Le GPMDLR assistera également ses partenaires seychellois dans la conception d'un **Schéma directeur du patrimoine naturel portuaire**, visant à offrir une réponse cohérente aux exigences grandissantes des bailleurs de fonds internationaux menant leurs activités dans le domaine portuaire en matière environnementale.
- ▶ Au Mozambique, le GPMDLR accompagnera également plusieurs ports du nord du pays dans le déploiement d'un Cargo Community System. Un protocole d'entente est en cours de rédaction entre les différents partenaires à cette fin.
- ▶ Des **actions de formation du personnel local** sur différents champs (la maintenance des équipements portuaires, les travaux sous-marins, la réparation navale) seront pas ailleurs adossées à ce protocole. Déployées avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie France-Mozambique, elles devraient garantir la durabilité des collaborations initiées avec le partenaire, avec un objectif d'environ **30 salariés** formés d'ici 2023.

Inédites, ces actions de coopération devraient être bénéfiques sur le long terme en permettant le partage par les différents partenaires d'outils et de méthodes communes sur le champ de la logistique portuaire. Les synergies initiées dépassent en conséquence la seule temporalité de ces deux opérations Interreg.

4.2.4. Les entreprises ont été associées à la programmation à travers des opérations de mise en réseau et d'accompagnement à l'export

Les opérations soutenues par le PO ont contribué à mettre en réseau les entreprises d'un même secteur et à les accompagner dans leur projection sur les marchés extérieurs

Le soutien du programme Interreg porte tout d'abord sur le financement d'actions ponctuelles d'évènements permettant de mettre en relation les acteurs économiques de l'océan Indien. Certaines de ces actions ont été déployées directement sur le sol réunionnais. C'est par exemple le cas du **IOMMA**, le marché des musiques de l'océan Indien porté par l'association scènes australes, qui a contribué lors de son édition 2019 à mettre en relation **390 professionnels des industries culturelles et créatives**, dont **156 délégués** extérieurs issus des pays de l'espace indo-océanique, à l'occasion de workshops et rencontres B2B. Les projets portés par la CCI de La Réunion ont également permis la mise en relation d'acteurs économiques de la zone (cf. *infra*).

De la même manière, plusieurs actions visant à fédérer et à mettre en réseau les acteurs des secteurs de la communication et des médias à l'échelle de l'espace de coopération ont été déployées à l'initiative de l'AACC Outre-Mer.

Les **rencontres de l'Océan Indien**, organisées pour la première fois en 2018 et financées par le programme opérationnel en 2019 ont notamment permis de créer un événement récurrent inédit ayant vocation à fédérer les acteurs de ce secteur dans les pays de la zone. La deuxième édition, organisée à l'initiative de l'UNION Francophone et l'Association des Agences-Conseils en Communication Outre-mer, a réuni près de **200 professionnels** des médias et de la communication à l'automne 2019 et a constitué un lieu d'échanges ayant permis de définir un livre blanc partagé des acteurs de ces secteurs dans l'océan Indien, structurée autour de plusieurs propositions clés : la création d'une alliance des médias en ligne de l'océan Indien ou le déploiement d'un plan d'urgence pour la presse écrite.

Des actions plus récurrentes ont permis d'accompagner le développement des échanges économiques dans la zone, à l'instar du soutien à la **gouvernance du programme de renforcement des capacités commerciales** de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIIOI). Il a contribué à restructurer l'organisation interne de cet organisme pour créer des pôles clairs et plus identifiables par les acteurs de l'espace de coopération ainsi que des postes de chargés de mission thématiques devant contribuer au déploiement d'approches par grandes problématiques du développement des échanges économiques interrégionaux (numérique, intelligence économique, observatoire de la conjoncture économique, ...). La création d'un poste de Secrétaire général de l'UCCIIOI a contribué à décharger la présidence de ses fonctions administratives pour lui permettre de se recentrer sur ses relations extérieures avec les acteurs institutionnels et représentants du tissu entrepreneurial de l'océan Indien. Si ce changement d'organigramme a déjà eu des effets bénéfiques sur les échanges entre l'UCCIIOI et ses membres, les impacts sur la qualité de l'accompagnement des entreprises et des dynamiques de filières dans la zone devraient être davantage cernés à l'occasion du bilan du PRCC1. Ce soutien aux ressources humaines de la structure a d'ores et déjà contribué au déploiement de plusieurs actions dans le cadre du PRCC :

- ▶ Une **démarche visant à organiser le tissu entrepreneurial des territoires impliqués en plusieurs clusters** a été initiée. Cap business OI a ainsi accompagné le développement d'un cluster régional « *Huiles essentielles et cosmétologie* » et la structuration d'un comité numérique océan Indien regroupant les acteurs du numérique dans l'espace régional.
- ▶ Cap business OI a été associé au développement de combinés touristiques régionaux entre les différentes destinations de la zone, en coordination avec l'association des Îles Vanille (cf. 4.2.1).
- ▶ Enfin, la structure a participé au **développement d'un partenariat industriel** conclu entre des associations industrielles malgache, mahoraise et réunionnaise (ADIM, AMM et SIM) en 2019. Il vise à faciliter le déploiement de nouveaux partenariats entre des PME industrielles de l'espace de coopération sur des thématiques identifiées conjointement, notamment à travers le développement de joint-venture entre PME de différents territoires et l'adoption d'une approche conjointe des marchés. À cette fin, une cartographie des PME industrielles des trois territoires partenaires a été réalisée par un prestataire externe, ainsi qu'une étude identifiant les sous-secteurs concentrant le plus d'opportunités de coopération.

Les actions portées par les antennes décentralisées de la Région Réunion dans l'espace de coopération (à Madagascar, aux Comores, aux Seychelles ou sur l'île Maurice), contribuent également à développer et structurer les échanges entre les acteurs économiques réunionnais et ceux d'états tiers de l'océan Indien.

Au-delà du soutien ponctuel du PO à ce type d'opération au titre de la fiche action 3.1, le financement de programmes d'actions portés par des structures d'accompagnement à l'export constitue également un levier permettant de créer de nouvelles opportunités de projection sur les marchés extérieurs.

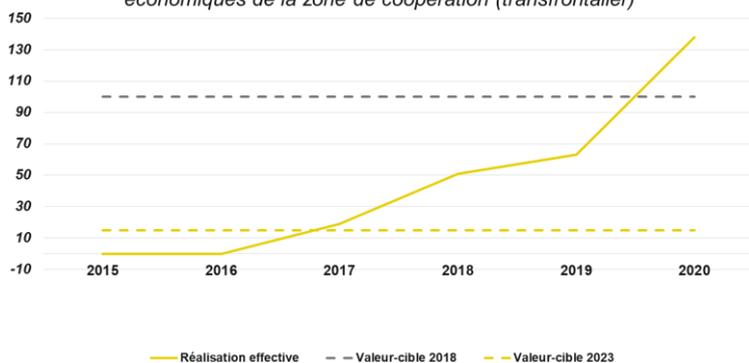
Les actions du Club Export de La Réunion se sont ainsi soldées par de nouvelles opportunités commerciales pour **20% à 30%** des entreprises accompagnées au cours de la période de programmation.

11 de ces entreprises ont en outre été interrogées dans le cadre d'une enquête en ligne ciblée. À cette occasion, seules 3 ont considéré que les actions du Club Export ne les avaient pas aidées (directement ou indirectement), à trouver de nouveaux débouchés à l'export. Les structures interrogées ont insisté sur la **grande variété d'actions** de l'association qui ont pu contribuer à améliorer leur positionnement sur de nouveaux marchés dans l'espace régional : la mise en relation avec des clients finaux ou avec des structures susceptibles de fournir un appui logistique, l'aide à l'installation de nouveaux sites et filiales dans la zone de coopération, la mise en contact avec de nouveaux partenaires, sous-traitants ou fournisseurs.

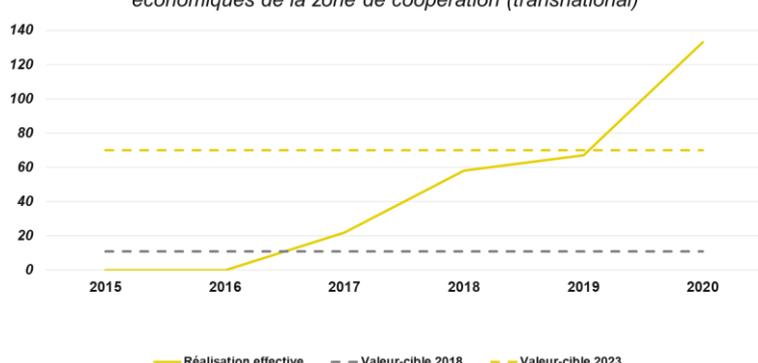
Au-delà des seules performances à l'export, les entreprises bénéficiaires insistent également sur la contribution de ces actions à **l'entretien de dynamiques de filières à l'échelle de l'océan Indien**. L'action du Club export aurait ainsi contribué au développement de **partenariats durables** avec d'autres entreprises exogènes au territoire réunionnais dans des secteurs aussi divers que **l'agroalimentaire**, la **cybersécurité** ou la **transition énergétique**. Enfin, les types de liens bilatéraux ou multilatéraux que les entreprises ont contribué à faire émerger ne se limitent pas à des rapports B2C ou à l'identification de nouveaux fournisseurs. Une entreprise signale par exemple que sa participation au Club l'a incitée à développer avec d'autres partenaires une plateforme commune de prospection vers l'Afrique de l'Ouest.

Les opérations soutenues par le PO ayant trait au développement économique se traduisent par une dynamique de soutien aux entreprises leur permettant d'initier des démarches sur les marchés extérieurs sous diverses formes : des voyages de prospection dans des pays tiers ou la participation à des événements de mise en relation des acteurs économiques (foires, séminaires internationaux, ...) dans l'espace de coopération. Les valeurs cibles des **indicateurs IS03a et IS03b** adossés aux axes 3 et 4 du PO étaient d'ores et déjà atteintes et dépassées à la fin de l'année 2020.

Axe 3 – IS03a Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (transfrontalier)



Axe 4 – IS03b Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (transnational)



Des actions similaires ayant contribué à l'atteinte de ces indicateurs ont également été menées par **l'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte**, l'une des rares structures mahoraises à porter en propre un projet cofinancé par le programme (cf. 4.1). L'ADIM a par exemple organisé à partir de 2017 des **voyages de prospection** en partenariat avec l'association des petites et moyennes entreprises mozambicaines et la Chambre de commerce France-Mozambique, afin d'accompagner des entreprises de l'archipel dans l'identification d'opportunités de projection sur les marchés extérieurs en Afrique de l'est, à Maputo mais également dans de grandes villes de province, Nacala et Nampula.

Ces missions incluaient des entreprises de secteurs divers tels que le BTP, le conseil en ressources humaines, l'industrie agro-alimentaire ou les NTIC. Elles ont d'ores et déjà permis d'identifier des **opportunités marché dans la filière « Fruits et légumes »**, incluant la possibilité de mener des activités de transformation agroalimentaire sur le territoire de Mayotte.

De nouveaux déplacements doivent permettre, à l'avenir, aux entreprises mahoraises concernées de concrétiser ces opportunités de marché, qui doivent contribuer à remédier au **manque d'insertion persistant de Mayotte dans son espace économique régional**.

Focus projet

Organisation du forum économique des îles de l'OI (FEIOI) 2019

Un évènement international revêtant une dimension de mise en relation entre acteurs économiques s'est tenu en 2019 à La Réunion, grâce au soutien du PO Interreg : le **12^{ème} Forum économique des îles de l'océan Indien**, organisé par la CCI réunionnaise en partenariat avec l'UCCIIOI. Ses retombées économiques ont été chiffrées par cet acteur consulaire.

Il a permis de réunir près de **200** participants uniques autour notamment de la définition des priorités du deuxième Programme de renforcement des capacités commerciales de l'OI. **62 mises en relation B2B** ont à cette occasion été recensées, dans des secteurs divers (tourisme, industrie BTP, agro-alimentaire, énergie et déchets, ...).

Ces projets, cofinancés par le PO, sont de nature à renforcer le nombre et la diversité des entreprises engageant des démarches de prospection de nouveaux marchés de l'espace de coopération.

Les retombées effectives de ces actions en termes de flux commerciaux demeurent cependant difficilement quantifiables

Cependant, à l'exception notable d'actions relevant de la structuration de la filière touristique (cf. 4.2.1.), les retombées des actions d'accompagnement du tissu entrepreneurial en termes de projection à l'export et de croissance des flux commerciaux n'ont pas fait l'objet d'indicateurs de suivi spécifiques. L'autorité de gestion et les porteurs ne disposent que de peu d'outils de suivi des retombées effectives des actions cofinancées en matière de développement commercial à l'export et de développement de dynamiques de filières.

Le rythme de croissance des indicateurs du cadre de performance adossés aux axes 3 et 4 révèle les progrès accomplis en la matière depuis le début de la période de programmation. Cependant, les impacts devraient être perceptibles à plus long terme, par exemple dans le cadre du bilan du PRCC2 porté par Cap Business Océan Indien (ex UCCIIOI), actuellement en cours de déploiement.

Ces impacts s'inscriront plus globalement dans un contexte commercial qui diffère à La Réunion et à Mayotte, quant aux capacités de projection commerciale de ces deux territoires vers des marchés de la zone océan Indien :

- ▶ En 2019, les états de la COI concentraient 18,4% des exportations réunionnaises en valeur, contre 16,3% en 2017, soit une croissance de 2,1 points.
- ▶ La même année à Mayotte, 5 pays et territoires de l'océan Indien (La Réunion, les Comores, l'île Maurice, Madagascar et l'Afrique du Sud) représentaient 23,7% de l'ensemble des exportations de l'archipel. Cette proportion était de 32,5 en 2017 (-8,8 points)⁶. Les exportations mahoraises vers ces pays diminuent également en valeur (de 3,7 à 2,8 millions d'euros).

La coopération régionale en matière économique ne doit pas se réduire à la croissance des PME indo-océaniques sur les marchés régionaux

En outre, le développement d'une dynamique de coopération entre acteurs économiques de l'océan Indien ne saurait se réduire à leur projection sur des marchés extérieurs et à la croissance de leurs

⁶ Sources IEDOM, rapports Réunion et Mayotte 2019 et 2017.

performances à l'export. Elles impliquent leur inscription dans des chaînes de valeur régionales et la constitution de dynamiques de filières de dimension internationale, qui n'ont pas fait l'objet d'indicateurs de suivi spécifiques dans le cadre du déploiement du PO.

Le développement de produits communs dans le cadre de nouveaux partenariats, l'échange de savoir-faire ou le développement de la médiation juridique peuvent également contribuer à l'émergence d'un espace d'échanges économiques plus intégré dans l'océan Indien. Autant de modes de coopération qui auraient pu être davantage suivis par les indicateurs de réalisation et de résultats adossés au programme.

En outre, la dynamique de programmation ne s'est pas ou peu traduite par un soutien à des projets de coopération directement portés par le tissu entrepreneurial

À ce jour, une seule opération de coopération cofinancée par le PO Interreg V a été portée par une entreprise, sur le champ de l'axe 2. Pourtant, le PO ouvre la possibilité au financement de projets d'entreprises sur ses axes 1 et 3.

L'association des entreprises à la programmation s'est essentiellement faite par la voie du partenariat ou à travers le soutien à des structures d'accompagnement du tissu entrepreneurial soutenues au titre des axes 3 et 4, dont les actions sont susceptibles d'impacter un plus grand nombre d'acteurs économiques que des projets partenariaux portés par des PME ou grands groupes.

Cet état de fait peut résulter en partie de la difficulté des acteurs du tissu entrepreneurial à appréhender les règles de gestion propres aux FESI, singulièrement complexes quand elles impliquent le développement d'une relation partenariale. En outre, les limites ayant trait au régime d'aides s'imposant à ces structures peuvent également limiter l'attractivité du programme à l'égard du tissu entrepreneurial. Le Club export a pour cette raison été contraint de revoir la voilure des entreprises soutenues par rapport à la précédente période de programmation.

La plus grande association des entreprises à la programmation pourrait contribuer à un plus grand renouvellement des bénéficiaires de programmation en programmation, alors que le PO se singularise par un nombre important de porteurs ayant déjà bénéficié d'un financement Interreg en 2007-2013.

4.3. Capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques

4.3.1. Une meilleure coordination des réponses apportées par les états de l'espace de coopération aux potentielles catastrophes naturelles

La gestion des risques climatiques figure parmi les principaux défis communs des territoires de l'océan Indien en raison de leur exposition à un climat tropical ou de leur caractère insulaire. Pour cette raison, le PO Interreg identifiait parmi ses objectifs le déploiement d'actions visant à mieux gérer les effets du changement climatique et à limiter les effets des activités humaines sur l'environnement et les ressources. Une place importante devait à ce titre être accordée à la formation des acteurs, à la prévention et à la coordination des réponses apportées par les acteurs publics à de potentielles crises ou catastrophes naturelles.

La structuration de réponses plus intégrées aux catastrophes naturelles dans l'espace indo-océanique constitue l'un des axes majeurs du **programme d'action** de la **Plateforme d'Intervention Régionale océan Indien de la Croix-Rouge** cofinancé au titre des axes 5 et 6, et qui constitue le principal levier d'action du PO sur ce champ.

À cette fin, ce programme d'action visait en priorité la formation de publics cibles spécifiques susceptibles d'essaimer leurs compétences au sein de l'espace de coopération. Ces publics-cibles comprennent notamment :

- ▶ Des **animateurs** susceptibles d'intervenir dans le champ de l'éducation aux risques, notamment auprès de publics scolaires ;
- ▶ Les **acteurs de la prévention des risques** dans les différents territoires de l'espace régional ;
- ▶ Des **enseignants** ;
- ▶ Des **volontaires** des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge souhaitant mobiliser des outils pédagogiques de sensibilisation à la réduction des risques et au changement climatique.
- ▶ Les **populations exposées** aux milieux inondés ;
- ▶ Mais également des **scolaires** (classes de niveaux CM1 et CM2 à La Réunion) et les population des pays de la PIROI via des formations grand public, en particulier les plus jeunes.

La priorisation de ces différents publics a permis d'atteindre de manière indirecte un public plus large estimé à **plusieurs dizaines de milliers de personnes** dans l'espace régional (cf. 4.3.3.).

4.3.2. Les opérations soutenues par le programme ont permis une meilleure coordination des réponses apportées par les états de l'OI aux potentielles catastrophes naturelles

La coopération régionale est la vocation de la PIROI, qui a développé des relations bilatérales avec chacune des **7** sociétés nationales qui constituent les représentations de la Croix-Rouge dans l'Océan Indien et œuvre à leur coordination.

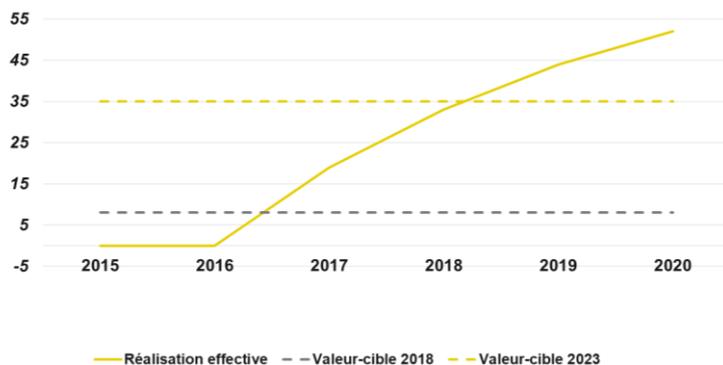
Cette structure entend se positionner comme un vecteur majeur de **rapprochement des structures étatiques de l'OI en charge de la Gestion des Risques et Catastrophes (GRC)**. Ce positionnement est favorisé par le statut d'auxiliaire des pouvoirs publics dont bénéficient les sociétés nationales de la Croix-Rouge dans leurs pays respectifs. Il s'est dans un premier temps traduit par l'organisation en amont de la programmation, à partir de 2011 et en partenariat avec la COI, de 4 ateliers réunissant ces opérateurs afin de partager leurs problématiques communes et d'échanger des bonnes pratiques. Par la suite, cette démarche s'est poursuivie à travers la conception de plans d'actions pluriannuels, dont le **Plan d'action 2017-2020** actuellement en cours de déploiement, et qui a bénéficié de fonds Interreg sur tous ses volets.

Sur le plan opérationnel, ces plans d'actions comprennent le déploiement de sessions communes de **formation des personnels et volontaires** des sociétés nationales de la Croix Rouge ou du Croissant Rouge dans les pays de la zone. Ces sessions représentent une part importante des actions de la PIROI (11 sessions de formation prévues pour le seul programme d'actions 2019-2020). Elles ont contribué à la **montée en compétence de professionnels spécialistes en matière de prévention des risques et de réponse aux catastrophes**, renforçant en conséquence leurs capacités de réaction en cas d'aléas majeurs grâce au déploiement de protocoles communs dans toute la zone indo-océanique. Ces plans d'action ont en outre également bénéficié du soutien du PO Interreg Mayotte, témoignant des efforts conjoints des deux autorités de gestion de la zone océan Indien pour accompagner les projets de coopération de la PIROI.

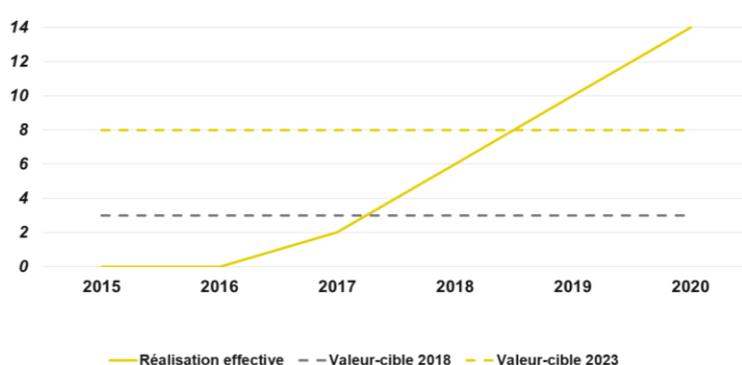
Sur ce champ, l'effet levier du cofinancement Interreg a contribué à une **diversification des thématiques investies** et des **publics visés** par les formations de la PIROI. Ainsi, une première session « **Santé publique en contexte d'urgence** » s'est tenue en décembre 2019 et a réuni une vingtaine de participants de trois territoires de la zone. Cela correspond à la volonté de la PIROI d'intégrer pleinement la gestion des crises sanitaires dans le plan d'action 2020-2025. Les formations de la plateforme visent également de nouveaux types de publics à l'instar des services de protection civile des états et des personnels d'encadrement des écoles.

Ces formations contribuent enfin largement à la bonne dynamique de croissance des **indicateurs IS05a et IS05b** ayant trait au nombre de **sessions de formation** adossées aux axes 5 et 6 du PO.

Axe 5 – IS05a Nombre de sessions de formation (transfrontalier)



Axe 6 – IS05b Nombre de sessions de formation (transnational)



Ces actions sont complétées par un important volet ayant trait au développement de réponses communes aux catastrophes naturelles et sanitaires à travers la mutualisation et le renforcement des moyens matériels et humains. Il comprend notamment, à titre d'exemple :

- ▶ L'accompagnement à la révision des **plans de contingence** des sociétés nationales, afin de les inciter à préparer des plans d'actions en cas d'aléa majeur et de favoriser une harmonisation des pratiques. Plusieurs sociétés ont d'ores et déjà actualisé leur plan au cours de la période de programmation : c'est notamment le cas de la Croix-Rouge de Maurice et de son antenne sur l'île de Rodrigues, de la Croix-Rouge des Seychelles et des délégations territoriales de La Réunion et de Mayotte. À cette fin, afin d'assurer la montée en compétence des collaborateurs des sociétés souhaitant réviser leur plan, des formations consacrées aux « Programmes de transfert monétaire » et à la « Gestion financière et planification de contingence » se sont tenues en 2018 et 2019 réunissant une quinzaine de personnes. Des ateliers dédiés à l'actualisation ou au développement de ces plans ont également été organisés.
- ▶ Le renforcement des **moyens logistiques**, notamment à travers l'organisation d'un atelier logistique sur le thème de l'approvisionnement d'urgence à Madagascar en février 2020, ou la traduction en 2020 du Log book de la Croix-Rouge produit en 2018. La diffusion de ce document dans les sociétés nationales a cependant été retardée par la crise COVID
- ▶ Le **pré-positionnement de stocks d'urgence** en cas de catastrophe, visant notamment à répondre aux besoins de première nécessité de **10 000** personnes à Mayotte et **20 000** personnes à La Réunion. La dynamique de stockage initiée en 2007 s'est donc poursuivie depuis le début de la période de programmation avec l'aide du PO Interreg. **8 entrepôts** sont à présent opérationnels, dont le principal se situe sur le site réunionnais de la PIROI : leurs stocks doivent permettre de répondre aux besoins prioritaires des populations sinistrées pendant la phase d'extrême urgence ne devant pas excéder un mois. Plusieurs actions ont été initiées sur ce champ sur les deux volets du programme : l'entretien des racks et entrepôts accueillant les stocks prépositionnés à Madagascar ou à La Réunion afin d'assurer des conditions de stockage optimales, ou le pré-positionnement de nouveaux équipements à Rodrigues fin 2018.

Il est enfin à noter que la PIROI dispose **d'importantes capacités d'ingénierie de projet** et dédie environ un **tiers de ses effectifs (5 à 6 ETP sur 17)** à des fonctions support ayant trait à la vie administrative des projets, et singulièrement au montage et au suivi de l'instruction d'opérations cofinancées par les FESI. Cette situation est de nature à renforcer l'impact des actions cofinancées au titre des axes 5 et 6 en maximisant les capacités de portage de ce bénéficiaire clé.

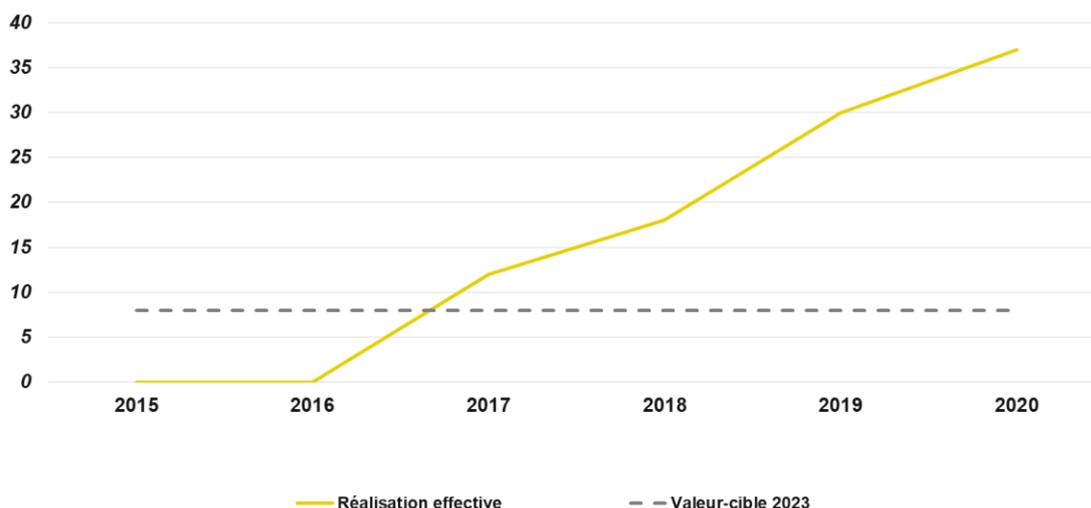
Cependant, malgré ces capacités de portage, le ratio entre les dépenses présentées par les porteurs pour les projets soldés et les montants programmés au titre de ces mêmes projets est particulièrement bas : **64,5%** pour l'axe 5 au 31 décembre 2020, et près de **72,6%** pour l'axe 6 . Si cette situation ne semble pas affecter la dynamique de réalisation sur ces deux axes et l'atteinte des indicateurs du cadre de performance, elle semble révéler une tendance des porteurs sur ce champ thématique à redimensionner leur projet en cours de déploiement.

4.3.3. Plus de 68 000 ressortissants des états de la COI sensibilisés aux risques naturels et au changement climatique grâce aux actions de la PIROI

Le plan d'actions de la PIROI visait également la sensibilisation de la population des pays de la COI aux risques de catastrophes naturelles et sanitaires et aux conséquences du changement climatique, afin de renforcer leur résilience face à ces phénomènes.

Grâce aux efforts conjoints des sociétés nationales parties prenantes de la PIROI, **68 322 personnes** ont été formées ou sensibilisées aux risques naturels et au changement climatique dans l'océan Indien entre 2015 et Août 2020. Grâce à cette dynamique de réalisation, les objectifs fixés sur ce champ d'action par le PO ont été atteints et dépassés. L'indicateur relatif au nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI avait d'ores et déjà dépassé sa valeur cible dès 2017. Cette progression est en outre intégralement portée par les actions de la PIROI.

Axe 5 – IS04a Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF



Cette croissance a essentiellement servi la diversification des actions de la PIROI à destination des publics scolaires : en 2018, les élèves sensibilisés en milieu scolaire représentaient **plus de 75%** des personnes sensibilisées.

4.3.4. Une amélioration marquée des dispositifs de surveillance à travers le déploiement de la démarche Rénov’Risk

D'autres actions relevant davantage de la **prévision des risques et catastrophes naturels** ont également contribué à assurer une meilleure résilience de l'espace de coopération face à ces phénomènes. C'est notamment le cas de la démarche Rénov’Risk, qui associe une large typologie d'acteurs (Université de La Réunion, Météo France, l'IRD, ...) sur 5 projets, et vise à :

- ▶ Renforcer les connaissances sur **l'impact météorologique et océanographique** des cyclones tropicaux dans l'espace régional.
- ▶ Assurer la structuration d'une **communauté scientifique régionale** dédiée à l'étude des cyclones tropicaux et au renforcement des liens entre les états de la zone dans leurs actions de prévision.

À titre d'exemple, dans le cadre du projet **Renov'Risk Impact** auquel participe Météo France, un premier cycle d'échanges devrait réunir l'année prochaine des chercheurs et des représentants d'institutions en charge de la sécurité civile et de la gestion des risques dans les pays de la zone. Il permettra un partage d'expérience sur la base des travaux effectués par les équipes de recherche. L'adaptation des **doctrines de gestion des risques à l'extension progressive de la période cyclonique** constatée par les équipes scientifiques (elle devrait diminuer d'un mois dans les 50 prochaines années mais s'intensifier à partir de janvier) sera notamment abordée.

4.4. Capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien

4.4.1. Plusieurs initiatives visant à la collecte de données relatives à la biodiversité et au patrimoine culturel ont contribué à améliorer les connaissances sur ces deux champs

La progression des indicateurs du cadre de performance sur le champ des axes 7 et 8 (cf. 3.5) a été permise par le déploiement de plusieurs projets emblématiques de la période de programmation dont les **impacts bénéfiques** sont **d'ores et déjà perceptibles** sur plusieurs plans :

De nouveaux outils visant à assurer la collecte de données mutualisées sur le patrimoine naturel de l'océan Indien ont été déployés

En tout, **7 opérations** ont d'ores et déjà été déployées sur ce champ. Le projet transnational *Indian Ocean SeaTurtle* (IOt) porté par l'IFREMER, a notamment permis le développement et la mise en service de balises satellites à bas coût, ayant été développées spécialement pour être produites à moindres frais. Ces balises coûtent environ 200 € par unité, alors que le coût d'une balise standard peut aller jusqu'à 5 000€. Le projet vise à profiter de ce faible prix unitaire pour massifier le déploiement de ces équipements à l'issue d'une période d'étude courant jusqu'en 2020. À terme, **50 balises** pourraient être déployées à coût constant pour l'IFREMER et ses partenaires, permettant de structurer une base de données nettement plus dense tant sur la géolocalisation des tortues que sur leur milieu marin (courant, température, ...).

Parmi ces actions, certaines comprenaient la consolidation de bases de données sur la faune ou la flore partagées entre les acteurs de l'océan Indien. À cet égard, l'association **Globice** a déployé avec ses partenaires Cétamada (Madagascar) et Megaptera (Mayotte) l'outil **Flukebook**, qui vise à constituer et faire vivre un catalogue régional de photo-identifications des baleines à bosse du sud-ouest de l'océan Indien. Cette base de données permet d'ores et déjà de faciliter les comparaisons caudales de baleines à bosse, contribuant ainsi à un meilleur suivi de la population de cette espèce protégée. La dernière phase visant à fournir une comparaison régionale des données chargées sur cette plateforme partagée, en mobilisant des expertises en photo-identification, devrait être effective en fin de programmation.

Deux projets emblématiques ont également contribué à la collecte des patrimoines iconographique et phonographique de l'océan Indien

La programmation en matière de **valorisation et protection du patrimoine culturel** a été portée par deux projets transnationaux emblématiques qui ont largement contribué à la croissance des indicateurs de l'axe 8 (cf. 3.5). Une sélection par appel à projets a permis de retenir des porteurs de l'écosystème

culturel indo-océanique présentant des capacités de portage et ayant coconstruit leur projet avec des acteurs issus des pays tiers en amont du dépôt. Les deux projets suivants ont ainsi émergé :

- ▶ Le projet **d'iconothèque historique de l'océan Indien**, plateforme portée par le Conseil départemental de la Réunion, avait déjà émergé au cours de la période de programmation 2007-2013, mais n'avait pas été déposé auprès d'un service instructeur. Cette initiative inédite a permis la collecte et la mise en ligne à partir de 2011 de près de **30 000** images d'archive, l'émergence de nouvelles collaborations entre les services publics d'archives de l'espace de coopération et leur mise en réseau. En l'espèce, le volet du programme cofinancé visait à appuyer, sur une période de 2 ans, la numérisation du patrimoine iconographique identifié par les pays partenaires, et à valoriser le patrimoine numérisé à travers l'organisation d'expositions virtuelles. Ces actions ont contribué à entretenir un réseau de professionnels du patrimoine iconographique adossé au projet dans 7 pays.
- ▶ Le projet de **phonothèque historique de l'océan Indien**, porté par le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA), concerne l'étude des musiques populaires et traditionnelles et la création d'une plateforme numérique régionale au service de leur valorisation. Il devrait permettre la mise en ligne après la fin de la période de programmation de la production musicale d'artistes indo-océaniques (**1000** phonogrammes et près de **4000** titres). Ce projet a d'ores et déjà contribué au recensement et à la préservation d'une part de ces biens patrimoniaux périssables et menacés à travers leur numérisation.

En l'espèce, le soutien du PO Interreg a permis de donner une nouvelle ambition à ce projet et de l'amplifier en l'élargissant à d'autres partenaires et en permettant des liens durables avec d'autres pays.

Le soutien du PO a également permis de renforcer la dimension résolument coopérative du projet, en impliquant davantage les partenaires des pays tiers dans la gouvernance et la mise à jour de la plateforme. La place réservée aux partenaires dans la version initiale du projet n'avait pas permis sa sélection dans le cadre du premier appel d'offre. À terme, le PRMA entend financer la 2^{ème} phase du projet qui vise à l'animation de la plateforme après sa mise en ligne sur la prochaine programmation Interreg.

4.4.2. Ces différentes opérations ont en outre largement favorisé la mise en visibilité du patrimoine de l'océan Indien

Au-delà de leur seule collecte, les données patrimoniales collectées sont également davantage accessibles pour le grand public du fait des projets de coopération soutenus.

Ainsi, les documents iconographiques collectés dans le cadre du projet d'iconothèque n'étaient jusqu'à présent que partiellement consultables par le grand public. Outre le développement d'un site internet interactif, **6 expositions virtuelles** ont été organisées. Un dispositif numérique sous la forme d'une application smartphone et tablette permettant une **immersion interactive en réalité augmentée** a été créé, enrichissant le projet d'un nouveau canal de diffusion de ces biens patrimoniaux. Enfin, l'équipe en charge du déploiement du projet a contribué à plusieurs ouvrages et revues internationales, afin d'offrir une visibilité à cette initiative. Le second projet d'iconothèque engagé à la fin de l'année 2020 devrait par ailleurs permettre de toucher de nouveaux types de publics, en déployant des actions de diffusion à destination des publics scolaires, mais également universitaires ou des acteurs culturels et créateurs.

De la même manière, la mise en ligne des œuvres numérisées dans le cadre du projet de phonothèque de l'océan Indien constitue le seul moyen de diffusion massif de ces œuvres considérées comme des éléments constitutifs d'un patrimoine musical national et ayant à ce titre vocation à rester dans leur pays d'origine.

5 opérations relatives à la valorisation et à la diffusion de connaissances sur le patrimoine naturel indo-océanique ont également été soutenues. Entre 2014 et 2019, elles ont permis la création de **27 supports** (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues) ou

événements contribuant à la valorisation du patrimoine naturel de l'océan Indien, volet transnational et transfrontalier confondus.

Ainsi, le **projet PAREO**, qui vise à sensibiliser des élèves du primaire à la culture scientifique, a permis à l'IRD de développer ses activités sur le champ du transfert des résultats de la recherche au grand public. Si l'IRD menait déjà des actions de sensibilisation auprès de publics scolaires, celles-ci n'étaient déployées que ponctuellement. La structuration d'un réseau de **diffusion pérenne et durable se traduisant par des actions récurrentes** sur le territoire de trois états revêt un caractère inédit et a directement été permis par le PO. PAREO concerne ainsi depuis la rentrée 2019, **8 classes de cycle 3** (CM1-CM2-6ème) sur les territoires de La Réunion, de Maurice et des Seychelles.

De la même manière, le **projet « Cétacé Mystérieux »** porté par le **Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM)** a permis de partager à l'occasion d'un cycle d'expositions un état des lieux exhaustif des connaissances historiques et scientifiques autour de la baleine à bosse dans le sud de l'océan Indien, auprès d'un public scolaire, dont une **trentaine de classes** sur la seule île de La Réunion.

Enfin, la constitution de nouvelles bases de données partagées concernant le patrimoine naturel, déjà évoqué, ont à terme vocation à servir de socle à des actions de protection et de sensibilisation du grand public. C'est notamment le cas du projet IoT.

4.4.3. Le niveau de protection du patrimoine naturel et culturel de l'espace régional a également été renforcé par ces nouvelles coopérations

Au-delà de leur seule dimension de mise en visibilité, les projets d'iconothèque et de phonothèque se sont traduits par le développement de nouveaux moyens de **préservation des patrimoines iconographique et phonographique** des pays de l'espace de coopération, par essence **périssables** et ne bénéficiant pas toujours de conditions de stockage optimales. L'iconothèque a notamment permis la création d'**unités mobiles de numérisation** des images dans chaque territoire (Mayotte, Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar et Mozambique) et l'appropriation par les partenaires d'un progiciel de gestion des données iconographiques. Une trentaine de personnes ont été formées à l'utilisation de ce nouvel outil.

Ces formations sont de nature à pérenniser le recours à ce mode de conservation des documents iconographiques dans la zone, en permettant la structuration d'une nouvelle **filière d'archivage-numérisation** dont les services d'archives des pays de l'océan Indien sont parties prenantes. Le projet a, à cet égard, contribué à une mise en relation des archives départementales de La Réunion avec des services de pays tiers avec lesquels elles n'entretenaient pas de relation bilatérale auparavant (Madagascar, Maurice, les Comores, le Mozambique, ...).

Enfin, un nouvel appel à projets a permis de retenir **4 nouvelles opérations** sur ce champ, analysées en commission permanente au mois de décembre 2021. Elles ont permis d'investir des types de coopération culturelle qui n'avaient pas été soutenus par le passé dans le cadre du programme. À titre d'exemple, le **projet PaTRIM-OI** présente la particularité d'être porté par un acteur de l'ESR, l'Université de la Réunion. Il vise à initier une démarche de recherche collaborative sur le thème de la patrimonialisation entre **5 universités** de l'espace de coopération, en impliquant la Tanzanie, Zanzibar, Maurice et le Parvatibai Chowgule College à Goa (Inde).

Il s'agit à terme, en déployant plusieurs projets de recherche, de mieux cerner les effets des outils de reconnaissance internationale du patrimoine (type Patrimoine mondial de l'Humanité) sur la valorisation des biens patrimoniaux et leur mise en tourisme. Le projet se situe à cet égard à mi-chemin entre recherche appliquée et valorisation du patrimoine. Outre la publication des résultats d'un colloque final, il doit se clore par la tenue d'une performance de spectacle vivant et l'organisation d'une exposition iconographique sur les sites abordés.

Sur le champ du patrimoine naturel, **2 opérations** programmées ont vocation à contribuer à **un meilleur degré de protection des sites naturels**, notamment à travers la lutte contre les espèces nuisibles ou invasives ou le renforcement de leur résilience face à des phénomènes liés au changement climatique. C'est notamment le cas du projet d'aménagement intégré et durable du littoral de la commune de **Morondava**, à Madagascar. Si ce type d'actions ne fait pas l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des indicateurs de réalisation du PO, ce projet a par exemple d'ores et déjà permis le déploiement d'infrastructures visant à limiter l'érosion du trait de côte, et ses bénéfices devraient être perceptibles à très long terme.

4.4.4. Malgré ces avancées, certains besoins de coopération culturels n'ont pas encore bénéficié du programme, et la typologie de porteurs pourrait être diversifiée

Dans le cas de ces deux projets, le soutien des fonds Interreg a joué un rôle d'amorce et a permis de déployer des collaborations inédites entre acteurs culturels de l'océan Indien. Mais portés par des acteurs publics, ils ne se sont pas singularisés par le développement d'un modèle économique permettant à terme de poursuivre leur déploiement sur des fonds privés et restent pour partie dépendants de subventionnements.

C'est notamment le cas du projet de phonothèque, qui a été dès sa conception conditionné à l'octroi d'une subvention Interreg, et le restera probablement au cours de sa phase 2.

La **diversification des typologies de porteurs** sur le champ de la coopération culturelle, afin notamment de favoriser l'accès aux fonds Interreg à des **associations ou entreprises des industries culturelles et créatives** susceptibles de déployer des projets autoporteurs et non dépendants de l'investissement public sur le long terme constitue un défi pour la prochaine période de programmation.

En outre, à l'exception du projet « *Li Te Ve War Océan Indien* » porté sur le champ de l'axe 9 par l'association Amadeus, le programme n'a que peu investi le champ de la **formation des acteurs culturels**, alors qu'il avait été identifié comme un vecteur majeur de préservation du patrimoine matériel et immatériel par plusieurs porteurs potentiels en début de programmation. La sélection d'opérations susceptibles de s'inscrire dans une démarche stratégique globale de la formation culturelle à l'échelle régionale pour apporter des réponses communes aux enjeux de l'espace de coopération était apparu comme un levier intéressant.

Mais en raison d'un manque de sollicitation de l'Autorité de gestion par les porteurs potentiels ou de difficultés à trouver des partenaires fiables dans l'espace de coopération, les projets qui auraient pu voir le jour sur ce champ n'ont pas abouti.

Enfin, le volet de coopération culturelle du programme Interreg s'est surtout concentré sur la **coopération transnationale** (axe 8). La nature même des deux principaux projets ayant émergé sur cette thématique (iconothèque et phonothèque) n'aurait d'ailleurs pas justifié une limitation aux seuls états de la COI, dans la mesure où ils visent la compilation et la numérisation d'un large échantillon de biens culturels dans un grand nombre de pays, de manière à en assurer la préservation et la valorisation sans logique restrictive.

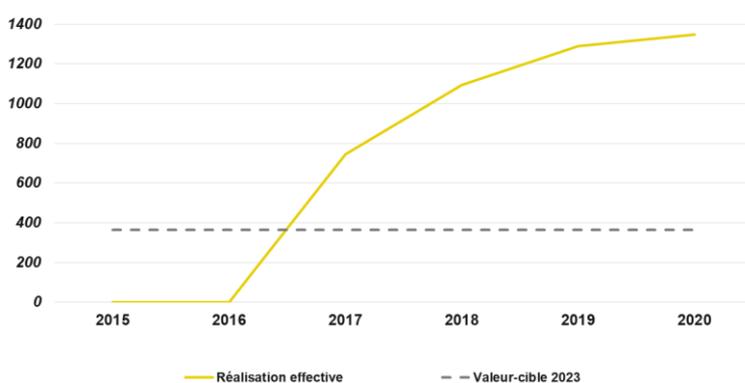
Il est à noter que la COI a fait le choix d'investir pleinement les industries culturelles et créatives comme axe de développement de nouvelles coopérations alors qu'elles ne l'étaient que de manière parcellaire par le passé. Ce nouveau positionnement pourrait impliquer à l'avenir une coordination entre les priorités du PO et celles de la COI, voire un abondement ponctuel de démarches initiées par cette organisation intergouvernementale par les fonds de coopération régionale.

4.5. Elévation du niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formations et d'échanges

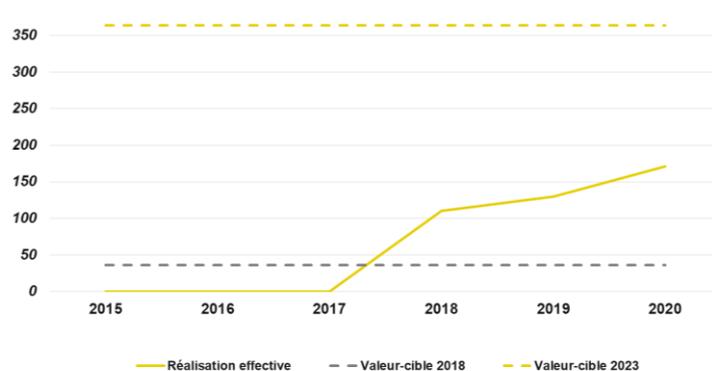
4.5.1. Les actions de formation et d'échanges ont bénéficié à un large public, particulièrement sur le volet transfrontalier

Les actions de formation soutenues par le programme se sont singularisées par un large périmètre de publics-cibles

Axe 9 – CO46 Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation par-delà les frontières



Axe 10 – CO46 Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation par-delà les frontières



Si le nombre d'actions de formation déployées depuis le début de la période de programmation paraît en retrait par rapport aux objectifs du cadre de performance sur ce champ (cf. 3.5), le nombre de bénéficiaires impactés n'a cessé de croître et dépasse déjà largement les objectifs fixés en début de programme sur le volet transfrontalier (axe 9 du PO). Les principaux opérateurs ayant porté des projets cofinancés pensent en effet en premier lieu leur cadre d'action à l'échelle de la Commission de l'océan Indien. Il s'agit principalement :

- ▶ De **l'association France Volontaires**, dont les programmes de Volontariat de solidarité internationale ont largement porté la dynamique de réalisation sur ces deux axes et ont déjà été présentés (cf. 3.5). Depuis 2014, **77 jeunes en VSI** ont bénéficié d'actions de mobilité dans des pays de la COI, et **15** dans des états de l'espace de coopération transnational. Ces projets concernent donc à la fois des pays de la COI (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) et dans une moindre mesure des pays transfrontaliers (Inde, Kenya, Mozambique, Tanzanie).
- ▶ Du **Conseil Départemental de La Réunion**, dans le cadre du dispositif de **Contrat unique d'insertion en mobilité (CUI)**, qui s'adresse en priorité aux jeunes bénéficiant du RSA et en recherche d'emploi. Ces demandeurs d'un profil particulier sont mis à la disposition de structures implantées dans des états de l'espace de coopération, essentiellement dans le domaine de la francophonie (à l'instar d'Alliances Françaises, d'établissements scolaires, d'associations contribuant au rayonnement de la langue française, ...). Ils bénéficient d'un contrat d'une durée d'un an, renouvelable 1 fois (soit 2 ans maximum au total). Sont visés en premier lieu des publics accompagnés par le Département pour lesquels une **expérience de mobilité peut avoir un très fort effet levier** sur la suite de leur parcours (des jeunes diplômés bénéficiaires du RSA socle).

Depuis le début de la programmation, **11 jeunes en recherche d'emploi** ont bénéficié de ce programme de solidarité spécifique.

En outre, cet axe du programme se singularise par la diversité des publics impactés, soulignée à plusieurs reprises par les porteurs. Aux jeunes actifs en fin de formation, recherche d'emploi ou ayant besoin d'un accompagnement à l'insertion professionnelle s'ajoutent également :

- ▶ Des élèves d'**établissements d'enseignement secondaire et supérieur** techniques déployant leurs actions de formation en priorité dans l'espace transfrontalier, à l'instar des deux EPLEFPA du territoire (cf. *infra*). L'**EPLFPA de Saint-Joseph** a par exemple développé de nouvelles actions de formation d'agriculteurs et futurs agriculteurs rodriguais à des techniques professionnelles innovantes. **100 personnes** en ont bénéficié dans le cadre d'actions cofinancées. La formation professionnelle agricole étant à Rodrigue une condition préalable à l'obtention de terrains, les actions de formation de l'EPLFPA ont eu un important effet levier sur l'installation de nouveaux exploitants.
- ▶ Des **professionnels de santé**, notamment à travers les actions de formation déployées par le CHU de la Réunion (cf. *infra*).
- ▶ Des **élèves de l'enseignement secondaire**, à l'instar des bénéficiaires de l'opération « *Les échos volontaires de l'Océan Indien* » portée par le collège Jean Albany, qui a permis l'organisation d'un séjour pédagogique dans un établissement jumelés de la COI autour du thème du développement durable, bénéficiant à **51** élèves de 3^{ème}.
- ▶ Des professionnels de l'éducation, et notamment des enseignants en français langues étrangères, à travers par exemple le déploiement de VSI sur ce champ.
- ▶ De manière indirecte, des **élèves en situation de handicap** scolarisés dans les pays de la zone ont également pu bénéficier des actions de formation visant une meilleure inclusion scolaire des jeunes souffrant de handicaps moteurs ou psychiques. Le **centre local du CIEP** vise dans le cadre de son projet **PRISM** la formation d'ici la fin de la période de programmation d'une cinquantaine d'encadreurs du Mauritius Institute of Education, organisme en charge de la formation des professeurs du premier et du second degré à Maurice, à une approche inclusive de la gestion de ces publics spécifiques en milieu scolaire.

De la même manière, le programme de coopération porté par l'**Alefpa** visait également l'échanges d'expertises-ingénieries, de compétences et de méthodes entre des professionnels des domaines du social et du médico-social sur les territoires de Maurice, de Rodrigues et des Seychelles.

Certaines actions ont contribué à la montée en compétence des professionnels de santé et à l'amélioration de l'offre de soins dans l'espace de coopération

Au-delà de ces formations spécifiques visant les thématiques liées à l'inclusion des personnes en situation de handicap, les personnels de santé de plusieurs pays de la COI (Union des Comores, Madagascar, les Seychelles et Maurice) bénéficient également de programmes de formation déployés de longue date par le CHU de la Réunion.

Conformes aux priorités de la stratégie de coopération portée par le Projet Régional de Santé adopté par l'ARS Océan Indien, les orientations de ces programmes de formation sont pleinement cohérentes avec les besoins prioritaires identifiés dans les pays cibles. Sont notamment visés :

- ▶ L'amélioration des **services d'urgence**, à travers la refonte des modalités d'accueil ou la formation des personnels à la médecine de catastrophe et de régulation. Des diplômes de médecine d'urgence peuvent être délivrés ;
- ▶ Le travail sur les **soins mère-enfant**, particulièrement important dans des pays connaissant généralement un fort dynamisme démographique. Des stages pratiques et formations certifiantes sont délivrés sur des champs divers (cardio-pédiatrie, chirurgie pédiatrique, ...).
- ▶ Ponctuellement, des formations portant sur un champ plus large de disciplines comme la médecine légale ou la santé mentale.
- ▶ L'accueil dans le **Centre de simulation en santé de l'océan Indien**. Cette structure innovante située à Saint-Pierre, équipée de mannequins simulateurs de patients et de matériel de pointe offre un cadre d'apprentissage particulièrement adapté à des disciplines comme la néonatalogie ou

l'anesthésie-réanimation et permet aux professionnels formés d'accéder à une infrastructure très différenciée à l'échelle de la zone.

- ▶ Des séances de **partage des méthodes de gestion hospitalière** entre cadres administratifs des hôpitaux.

Ces actions concernent ainsi un large champ de professionnels : les professions médicales, paramédicales mais également les gestionnaires d'établissements hospitaliers. Etablies via des conventions de partenariat avec les établissements hospitaliers, elles visent à permettre aux bénéficiaires de monter en compétence en se confrontant à des méthodes ou pratiques qui n'ont pas cours dans leur établissement et en remettant en cause leurs habitudes, à travers un croisement des expertises entre praticiens.

Le CHU a fait le choix de se recentrer sur une typologie réduite d'actions pour garantir leur qualité au regard des financements disponibles et assurer une pleine cohérence avec les priorités sanitaires de l'espace de coopération.

L'effet bénéfique de ces formations sur l'offre de soins des pays concernés est reconnue. Le CHU intervient généralement dans les états de la COI à la demande des ministères de la santé.

4.5.2. Ces opérations ont notamment permis des transferts de compétences vers les pays tiers

Un nombre important des actions programmées à date sur le champ des axes 9 et 10 du programme (**33 sur 57** au 31/12/2020) relèvent des programmes de volontaires de solidarité internationale portés par l'association France Volontaires dans les pays de la zone. Ces programmes annuels visent à renforcer les échanges économiques, culturels, touristiques et techniques et la transmission de savoir-faire avec des structures de l'espace de coopération. Depuis le début de la période de programmation, les projets de déploiement de volontaires bénéficient :

- ▶ En premier lieu (à hauteur de **80%**) à des structures éducatives contribuant au rayonnement de la langue française ou à des Alliances françaises. Des missions d'enseignement en FLE, de développement culturel ou de communication sont alors régulièrement confiées aux VSI, qui contribuent par leur action à renforcer les échanges culturels entre un département français d'Outre-Mer et les pays de son espace régional.
- ▶ Plus ponctuellement, un déploiement au sein de **collectivités locales** permet de positionner des VSI sur des missions de formation ayant trait à la gestion des **ressources en eau ou des déchets**. Aux Comores, des VSI ont par exemple contribué à un programme de formation d'élus locaux sur des thématiques d'intérêt pour leur territoire, notamment sur le champ de la gestion de la ressource en eau. Cette action a permis le déploiement d'un cycle de formation à destination des élus locaux qui a fait suite à cette mission de volontariat et en est une conséquence directe.

De la même manière, les programmes d'échanges portés par des établissements secondaires peuvent également bénéficier à des personnels encadrants des pays tiers : l'EPLEFPA de Saint-Paul forme à ce titre dans ses locaux des équipes pédagogiques à des techniques d'animation et sur des problématiques de fond ayant trait au contenu des formations agricoles (production technique, production végétale, production animale).

4.5.3. Des opérations qui contribuent sur le long terme à une meilleure insertion des publics ciblés sur le marché du travail

Les actions de formation et d'échanges cofinancées au titre des axes 9 et 10 du programme peuvent parfois avoir des impacts de long terme sur le parcours professionnel et le parcours d'études des publics formés. Nombre de bénéficiaires des programmes de VSI, notamment par exemple sur le territoire de Maurice ou des Seychelles, ont fait le choix de mener leur début de carrière professionnelle dans le pays de leur volontariat au-delà de la période de leur VSI et ont été recrutés par une structure locale. D'autres s'orientent vers une recherche d'emploi hors de la zone indo-océanique, notamment sur le continent européen, en France métropolitaine ou dans des DOM français : seule la moitié des anciens VSI rentrent immédiatement à La Réunion après leur expérience de volontariat.

La relation de confiance née avec une collectivité réunionnaise au cours de cette expérience de mobilité peut également favoriser une titularisation dans cette même collectivité. Une enquête menée par France Volontaires en janvier 2017 auprès de 144 anciens VSI indiquait que **84,5%** d'entre eux avaient trouvé un emploi à l'issue de leur expérience de volontariat. Seuls **4,6%** d'entre eux étaient en recherche d'emploi, une proportion nettement inférieure au taux de chômage réunionnais (plus de **26%** la même année). Près de **11%** d'entre eux n'étaient pas actifs sur le marché du travail, dont **8,6%** en raison d'une reprise d'études ou de la préparation de concours administratifs.

Mais leur situation face à l'emploi ne constitue que l'une des dimensions de leur processus d'autonomisation : sur **19** anciens VSI ayant été interviewés par France Volontaires dans le cadre de la même étude à l'occasion d'entretiens semi-directifs, **5** vivaient encore chez leurs parents. Cette proportion est également nettement inférieure à la part des jeunes réunionnais de 16 à 29 ans n'ayant pas quitté le foyer familial : **58,2%** en 2014 (contre **44,8%** des jeunes métropolitains)⁷.

Focus projet

EPLEFPA de Saint-Paul -

Programme de coopération éducative des établissements du réseau REAP AAOI

L'EPLEFPA de Saint-Paul a porté au cours de la période de programmation des projets de coopération dans le cadre du réseau des établissements agricoles professionnels Afrique Australe-Océan Indien (REAP AAOI) afin de développer des échanges à destination d'étudiants, formateurs et experts avec Madagascar, les Comores et les Seychelles. Chaque année depuis 2019, sur un effectif total de **250 apprenants**, environ **50** bénéficient des projets de formation cofinancés par Interreg.

Une tendance de fond ayant trait à un **meilleur positionnement sur le marché du travail** des étudiants ayant participé à ces actions d'échanges a été constatée. Une **enquête ciblée** a été diffusée aux anciens étudiants de l'ELPEFPA Forma'Terra ayant bénéficié par le passé d'actions d'échange cofinancées par Interreg. Si le nombre de répondants à cette enquête est limité (moins de **5**), elle a permis de retracer l'impact de ces opérations sur certaines trajectoires individuelles. Les répondants ont en premier lieu insisté sur l'**acquisition de nouvelles compétences** dans le cadre de ces expériences d'échange : la maîtrise de l'anglais, mais également des compétences managériales à travers l'encadrement de lycéens ou des connaissances ayant trait à la maîtrise de techniques agricoles (association de cultures, découverte de modes de production extensifs, ...).

Ils ont également souligné le fait que les échanges menés par leur établissement les ont incités à considérer avec plus d'attention l'opportunité d'étudier ou de travailler à l'étranger. Dans les **deux cas**, ils ont joué un rôle important dans leur décision de participer à une mission de **développement**

⁷ L'Observatoire des engagements VSI, *Les engagements volontaires et la coopération internationale dans un contexte ultramarin : La Réunion*, janvier 2017, enquête réalisée par Florence Ihaddadene et Céline Leroux

agricole international en tant que **volontaires de solidarité internationale**, dans des pays de l'espace de coopération. Enfin, ces actions semblent, de l'aveu des répondants, avoir contribué à valoriser leur profil sur le marché du travail et facilité leur accession à un premier emploi en démontrant leur capacité d'adaptation et leurs compétences en termes de gestion de projet, des qualités appréciées des recruteurs.

4.5.4. Cependant, les impacts du programme sur ces deux axes sont bridés par plusieurs contraintes

En matière de volontariat de solidarité internationale, plusieurs facteurs ont pu contribuer à limiter la croissance des indicateurs du PO :

- ▶ Ainsi, alors que le dispositif de VSI a précisément vocation à améliorer l'employabilité de jeunes réunionnais nouvellement diplômés, certaines structures, notamment sur le champ médico-social, ont pu demander des profils de volontaires présentant un niveau de diplôme équivalent à Bac + 5 disposant d'une expérience professionnelle.
- ▶ Les profils et le niveau d'études de la plupart des VSI réunionnais ne correspondent pas toujours aux exigences des partenaires. France Volontaires fait par exemple état d'une demande de plus en plus forte des Comores et Madagascar sur le champ de la veille épidémiologique et de la gestion des risques sanitaires. À l'heure actuelle, la plupart des missions de volontariat demeurent axées sur des champs de compétence non scientifiques (enseignement FLE, développement culturel, communication au sein d'établissements pédagogiques, ...).
- ▶ France Volontaires a développé de nouveaux modes de communication (notamment sous la forme de reportages audio et vidéo) pour diversifier les profils des volontaires.
- ▶ Une tendance de plus en plus marquée de certaines ONG de l'espace de coopération à procéder à des recrutements sur place dans les pays de l'océan Indien, afin d'assurer la montée en compétences d'actifs dans leur territoire d'intervention.

Enfin, depuis 2019, les actions de formation et d'échange déployées dans l'espace de coopération ont été largement impactées par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Si les VSI déjà présents dans des pays de la zone sont pour la plupart (**36 sur 40**) restés dans leur structure de rattachement durant la crise et ont parfois pu renouveler leur contrat jusqu'aux trois années permises dans le cadre du dispositif, l'activité de France Volontaires s'est surtout trouvée gelée sur le champ des recrutements et des nouveaux départs. Dans ce contexte, un rattrapage en fin de programmation de la faible dynamique de croissance des indicateurs de réalisation paraît difficilement envisageable.

Ces facteurs ont pu contribuer à la faiblesse, particulièrement sur le champ de l'axe 10, du ratio entre les dépenses présentées par les porteurs pour les projets soldés et les montants programmés au titre de ces mêmes projets. Il est en effet de **70,3%** pour cet axe transnational, contre **76,6%** pour l'ensemble du PO hors assistance technique. Cette situation démontre la tendance des porteurs de cet axe à redimensionner leurs projets entre la programmation et le solde de l'opération, notamment pour faire face à ces diverses contraintes exogènes.

4.5.5. À l'avenir, des initiatives qui ont émergé durant la période de programmation devraient permettre d'investir de nouveaux modes de coopération sur le champ de la formation

Le déploiement du PO s'est enfin traduit par l'évolution des **pratiques de coopération** de certains porteurs sur le champ de la formation, à travers « *l'institutionnalisation* » de leurs **partenariats** à l'échelle de l'espace de coopération.

Ce constat est particulièrement prégnant pour les établissements d'enseignement supérieur de l'espace régional. Ainsi, **l'Université de la Réunion** a bénéficié du soutien du programme au titre d'un appel à projet sur fonds propres de la Région dans le cadre du dispositif d'amorce aux projets Interreg, afin d'initier les travaux de préparation du **futur programme « REUNION » (Regional Exchange University Indian Ocean)**. Ce programme de mobilité de grande ampleur, similaire au programme Erasmus, devrait être déployé lors de la prochaine période de programmation ou à la fin de la période 2014-2020. Il bénéficiera tant à des étudiants (avec une cible de **75 par an**) qu'à des personnels des universités partenaires (**25 par an**) et devrait ainsi avoir un impact sur les activités de recherche menées sur des thématiques d'intérêt pour la zone (avec une priorité donnée à la santé, au développement durable ou à la biodiversité).

Le soutien du programme à l'organisation d'un workshop accueilli en novembre 2019 par l'Université de la Réunion a permis d'associer à cette initiative **6 nouvelles universités indiennes et mozambicaines** qui n'avaient pas jusqu'à présent développé de liens partenariaux avec l'UR. Pour les autres universités, il a permis d'initier un dialogue partenarial au niveau politique et institutionnel, alors que les liens préexistants concernaient surtout les équipes pédagogiques et scientifiques. La direction des Relations internationales de l'UR a particulièrement souligné l'impact du programme sur le développement de cette initiative, qui traduit une volonté **d'institutionnaliser les relations académiques préexistantes** au sein de la zone et devrait à terme contribuer à renforcer les collaborations scientifiques entre l'université et ses partenaires.

5. Efficience

QE2 : Dans quelle mesure les projets sur chacune des thématiques ciblées sont-ils mis en œuvre de manière optimale ?

Principaux constats et conclusions

- ▶ L'efficience des projets Interreg fait l'objet d'un strict contrôle de l'autorité de gestion, qui analyse de manière systématique le caractère raisonnable de leurs coûts.
- ▶ En outre, pour certains projets récurrents faisant l'objet de plusieurs opérations, les services instructeurs ont pu constater un accroissement de l'efficience en cours de programmation, se traduisant par une croissance des indicateurs de réalisation et de résultats à moindre coût.
- ▶ Cependant, la part importante qu'occupent les frais de gestion dans le budget de certains projets, cumulée au temps de travail conséquent consacré à leur seule gestion administrative traduit les difficultés de portage de projet et d'ingénierie de certaines structures porteuses.
- ▶ En effet, des difficultés persistantes en matière de montage et d'ingénierie de projets sont encore perceptibles chez certains porteurs, parfois malgré les efforts déployés en termes de ressources humaines. La complexité des règles de gestion propres aux programmes FESI bride les possibilités pour de petits porteurs ou des structures du tissu entrepreneurial de faire financer des actions de coopération régionale par ce vecteur.
- ▶ Des porteurs sont cependant parvenus à renforcer l'efficience du mode de gestion de leur projet Interreg en structurant en interne des pôles dédiés à leur suivi administratif, en mettant en œuvre une gouvernance spécifique de leur projet pour mieux associer leurs partenaires ou en évaluant eux-mêmes leurs actions de coopération au fil de l'eau.
- ▶ Enfin, les partenaires des porteurs, notamment issus des pays tiers, présentent également des difficultés sur le champ de la gestion opérationnelle des projets, ce qui est de nature à brider leur déploiement et leur potentiel impact dans les pays de l'espace de coopération.

***Précision méthodologique :** Sur le champ de ce critère d'évaluation, il n'a pas été possible de procéder à une analyse consolidée de la distribution des postes de dépenses sur l'ensemble des projets. En conséquence, a été privilégiée une analyse portant sur un champ restreint d'opérations identifiées par les services instructeurs comme particulièrement emblématiques ou susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'analyse de l'efficience du programme.*

5.1. Si l'efficience des projets Interreg n'est pas analysée en tant que telle par les SI, le contrôle systématique du caractère raisonnable des coûts des projets permet d'écartier certains risques d'inefficience

Au cours de l'instruction, les 4 guichets uniques mobilisés sur la programmation Interreg V procèdent à une analyse systématique des dépenses affectées à l'action. Ces travaux permettent de vérifier que ces dépenses sont raisonnables, justifiées et qu'elles respectent les exigences liées à une bonne gestion financière de l'opération. Ce caractère raisonnable recoupe plusieurs critères contrôlés par les services instructeurs :

- ▶ Les dépenses doivent être **strictement indispensables à la tenue du projet**, et ne pas revêtir de caractère somptuaire. À titre d'exemple, le guichet unique Entreprises et Développement Touristique

(EDT), habitué à instruire des projets événementiels, n'inclut dans les dépenses remboursables que les frais de bouches sans lesquels l'opération ne pourrait pas se tenir (pause méridienne des participants à un séminaire de travail, par exemple), à l'exclusion de toute autre dépense de ce type.

- Le prix des prestations remboursées au porteur doit être conforme à la **moyenne du marché**. À ce titre, les instructeurs procèdent à une analyse des coûts sur la base de plusieurs devis contradictoires (sous réserve que la taille du marché le permette) ou à une comparaison des coûts de billets entre différentes options pour les déplacements.

En cas d'écart du prix d'une prestation avec le prix moyen constaté, il est systématiquement demandé au porteur d'argumenter par écrit et de transmettre des pièces justificatives détaillant la valeur ajoutée de la prestation et les raisons qui l'ont poussé à la privilégier face aux offres concurrentes.

Ces travaux, menés de manière systématique par les guichets uniques, permettent d'assurer que les dépenses mobilisées par type de poste sont raisonnables au regard des réalisations et résultats. Il a par ailleurs été constaté par les guichets que dans la très grande majorité des cas, les porteurs procèdent à une analyse consciencieuse des différents devis et mobilisent de manière récurrente des prestataires connus pour pratiquer des prix raisonnables.

En outre, même si l'analyse de l'efficacité des projets n'est pas formalisée au cours de l'instruction, les services instructeurs analysent spontanément leurs coûts à l'aune des résultats escomptés.

5.2. Pour plusieurs opérations récurrentes, l'efficacité des projets a eu tendance à s'améliorer en cours de programmation

Le calcul de ratios mettant en relation les résultats et réalisations des opérations avec leur coût total n'apparaît pas de nature à permettre une analyse comparée de l'efficacité des projets, car ces valeurs peuvent être impactées par une grande diversité de facteurs : des facteurs exogènes renchérissant le coût de l'opération sans que son efficacité soit en cause, le caractère plus ou moins éloigné des pays partenaires ou la nature même des opérations (les formations diplômantes ou incluant un apprentissage pratique réclament par exemple des investissements plus importants par personne formée que des formations purement théoriques ou non certifiantes, sans pour autant être moins efficaces).

Les seuls indicateurs du programme opérationnels n'offrent en outre qu'une vision parcellaire des bénéfices résultant d'opérations financées par Interreg pour l'espace de coopération.

Cependant, l'analyse de ces ratios sur des opérations récurrentes, déposées par un même porteur et donc comparables entre elles permet de mettre en évidence une tendance observée par plusieurs guichets uniques : l'efficacité de certains projets s'améliore au cours de la période de programmation. À coût constant, les réalisations constatées pour ces projets sont apparues de plus en plus importantes au fil de l'avancée de la programmation, tant en raison de la montée en compétence des porteurs que du gain de notoriété de ces opérations qui permet d'attirer un plus grand nombre de bénéficiaires d'année en année.

Ainsi, les trois projets de formation des personnels de santé portés par le CHU de la Réunion ont enregistré une augmentation progressive du nombre de personnes formées à coût constant depuis le début de la période de programmation.

Cette tendance était également perceptible sur le champ d'autres projets, à l'instar du IOMMA qui au cours de sa dernière édition en 2018⁸ a affiché sur son volet transnational un budget par entreprise accompagnée nettement inférieur aux deux éditions précédentes (1980€, contre par exemple plus de 6700€ en 2016).

⁸ L'indicateur IR03b n'ayant pas été valorisé pour la dernière édition du IOMMA, qui s'est tenue en 2019

5.3. En conséquence, les dépenses réalisées au titre des projets paraissent proportionnées au regard de leurs résultats

Les travaux de contrôle des coûts menés par les SI et les règles d'éligibilité propres aux FESI aboutissent pour les projets analysés à un volume de subventionnement Interreg correctement dimensionné, qui permet aux projets d'atteindre les cibles des opérations sans que les dépenses réalisées à cet effet n'apparaissent déraisonnables. Plusieurs exemples de projets peuvent être donnés sur les grandes thématiques couvertes par le programme :

- ▶ Sur le champ de l'adaptation au changement climatique et à la prévention et gestion des risques, les **programmes régionaux de coopération** portés par la **PIROI** et programmées en début de programmation ont tous permis d'atteindre les cibles d'indicateurs fixées (IR04 et IS04).

C'est par exemple le cas du **volet transfrontalier du programme 2015-2016**, qui a permis de réaliser près de 20 sessions de formation et de déployer 7 nouveaux outils d'information et de prévention des risques naturels, des chiffres nettement supérieurs aux valeurs prévisionnelles définies en amont du projet (7 outils et 7 sessions de formation).

Afin d'atteindre ces résultats, la PIROI a présenté des dépenses dont le caractère raisonnable a été confirmé par les services instructeurs : ils étaient en premier lieu conformes aux dépenses adossées au programme d'action de l'année précédente. Les coûts journaliers de personnel supportés au titre des actions de l'opération oscillaient en outre entre 372€ par jour pour un chef de délégation et 190€ par jour pour des assistants de formation, ce qui correspond à des coûts de salaires bruts raisonnables pour ce type d'opération.

- ▶ En matière de valorisation, préservation et diffusion du patrimoine culturel, le **projet de phonothèque historique de l'océan Indien** a également atteint ses objectifs, notamment en termes de supports et événements déployés (indicateur IR05 b valorisé à 5). Là encore, les dépenses du porteur présentées en amont de l'instruction sont apparues proportionnées : elles concentrent une large part de prestations techniques externes mobilisées par le PRMA (25% du coût du projet, soit environ 100 000 €), justifiées par la numérisation et la mise en ligne de centaines d'œuvres audio, une opération de grande ampleur inédite dans l'espace de coopération. Les coûts journaliers des personnels mobilisés ne dépassaient pas 250€ pour un technicien, et la mobilisation de groupes musicaux pour promouvoir le répertoire musical de l'île lors d'événements promouvant la phonothèque ne dépassait pas 1000€ par jour, ce qui est apparu raisonnable pour les services instructeurs.
- ▶ Sur le champ des axes 3 et 4, le projet de **mission d'échange et de développement économique au Mozambique** porté par l'ADIM a permis l'association de **6 entreprises mahoraises** à des opérations de prospection dans des secteurs divers. Le subventionnement UE à hauteur de 20 000€ pour un déplacement peut paraître élevé, il n'en demeure pas moins que les dépenses non directement rattachables à la tenue de l'opération n'ont pas été présentées, que les dépenses ont été correctement évaluées au regard des prix pratiqués dans la zone et qu'elles ont systématiquement fait l'objet d'une mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique lorsque cela apparaissait nécessaire. Certaines dépenses ne correspondant pas au périmètre de l'espace de coopération (à l'instar d'un déplacement ponctuel au Swaziland) ont par ailleurs été écartées.

Ce type d'opération présente en outre un fort effet levier, en permettant à des entreprises de s'implanter sur des marchés sur lesquels elles n'avaient pas de visibilité auparavant. Cependant, les résultats effectifs de ce type d'opération sur la projection à l'export des bénéficiaires peuvent être complexes à mesurer à court terme, alors même qu'elles peuvent nécessiter un volume important de subventionnement. Elles doivent à cet égard faire l'objet d'une attention particulière.

- ▶ Des constats similaires peuvent être dressés pour l'ensemble des **projets de VSI** soutenus au cours de la période de programmation. Au demeurant, le coût moyen d'un VSI (aux alentours de 2000€

par mois, frais d'hébergement, de logement et de formation compris) apparaît nettement plus faible que celui d'un ETP classique mobilisé dans le cadre d'un projet de coopération, en raison notamment de l'indexation systématique de son indemnisation sur le coût de la vie dans le pays concerné. Ce coût moyen paraît raisonnable au regard des multiples impacts bénéfiques de ces expériences de volontariat pour les structures d'accueil déjà constatés (cf. 4.5.2).

Ces différentes opérations ont été prises en exemple car identifiées par les guichets uniques de l'Autorité de gestion en raison de leur impact sur les territoires impliqués, sans que leur efficacité n'ait été analysée et sans que les services instructeurs ne les aient identifiées comme particulièrement efficaces au regard de critères objectifs. Elles paraissent cependant représentatives de la capacité des porteurs soutenus au titre du programme à atteindre leurs objectifs sans mobiliser des moyens financiers qui paraîtraient disproportionnées au regard des ambitions de leurs projets.

En outre, sur le champ de certains projets et notamment des opérations de recherche et innovation, les services instructeurs ont souligné à plusieurs reprises leurs difficultés récurrentes à estimer le caractère raisonnable du coût de certaines prestations ou acquisitions de matériel pour des instructeurs qui n'ont pas bénéficié d'une formation scientifique. À cet égard, la mobilisation ponctuelle d'une expertise externe pour viser les dépenses présentées dans le cadre de projets de recherche pourrait apparaître grandement utile lors de la phase d'instruction.

5.4. Cependant, pour certains projets, une part importante des dépenses de personnel est dédiée à la gestion administrative de l'opération, ce qui peut questionner leur efficacité

La part importante des moyens humains de plusieurs projets consacrée à leur seule gestion administrative peut constituer un indicateur d'inefficacité

La part des dépenses de personnel sur le budget global d'un projet varie grandement d'une opération à une autre en fonction de la typologie de projet à laquelle elle se rattache. L'analyse des rapports d'instruction des projets Interreg révèle que si elle se situe généralement aux alentours de 30% pour les projets de formation, elle est très hétérogène pour les projets relevant d'autres axes du programme.

À cet égard, elle ne saurait à elle seule constituer un indicateur d'efficacité. Cependant, il a pu être constaté que certains projets cumulaient deux caractéristiques :

- ▶ Une part de plus de **50% du temps total de travail** consacré par la structure porteuse au projet exclusivement dédiée à la gestion administrative de son financement public. Pour une structure, cette part déclarée par le porteur monte même à 80%.
- ▶ Dans le même temps, une **part des salaires des fonctions « support »** du projet (coût des chargés de gestion administrative, secrétariat, ...) elle-même significative, aux alentours de **10 à 15%** du budget total du projet.

La conjonction de ces deux facteurs révèle qu'une importante part du budget de certains projets est consacrée à leurs seuls frais de gestion, principalement en raison de difficultés ponctuelles de portage des structures qui se traduisent par une perte en efficacité. Cette situation concerne essentiellement des acteurs associatifs bénéficiaires du programme.

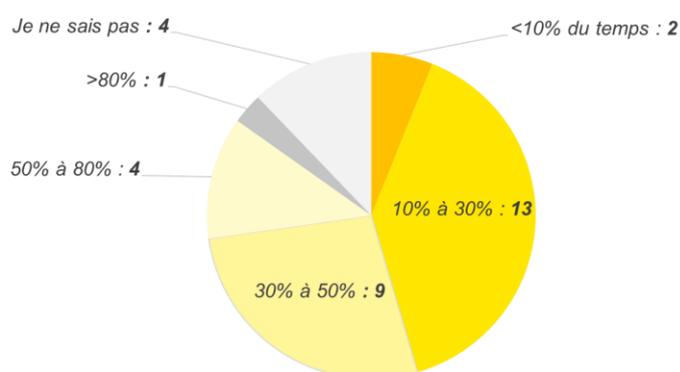
Cette réalité statistique révèle les difficultés persistantes de certains porteurs en termes de montage et d'ingénierie de projet

Si le mode d'organisation interne de l'Autorité de gestion impacte grandement l'efficacité du PO Interreg (cf. *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme INTERREG V océan Indien*), la longueur de l'instruction et les délais de paiement dépendent également très largement de la capacité des

porteurs de projets à répondre aux diverses interrogations de l'Autorité de gestion. Les principales difficultés identifiées par les porteurs dans le cadre de l'enquête leur étant destinée sont concentrées sur les **tâches effectuées par les structures porteuses** elles-mêmes : ainsi, parmi les **33** répondants toutes catégories de porteurs confondues, **14** identifiaient la préparation des **justificatifs de dépenses** comme l'un des aspects de gestion les plus contraignants et **21** citaient les exigences liées à la **constitution de leur dossier**.

Ces chiffres paraissent d'autant plus problématiques que les répondants consacrent rarement **moins d'un ETP** à la gestion de leur projet de coopération et que la grande majorité d'entre eux (**31** répondants sur **33**) dédie **plus de 10%** du temps de travail total consacré au projet à la gestion administrative et financière de son financement Interreg.

Sur le temps total consacré au projet, à combien estimez-vous le temps consacré par votre structure à la gestion administrative et financière de son financement Interreg ?
(33 répondants)



Or, sur **33 porteurs** interrogés, **15** déclaraient que ces difficultés ont pu pénaliser l'avancement de leur projet, et à ce titre limiter les impacts bénéfiques de la dynamique de coopération initiée.

En outre, la nécessité pour les structures porteuses de consacrer une part importante de leurs **ressources humaines** à la gestion des projets a un impact non négligeable sur la typologie des porteurs accompagnés. Les petites structures qui forment l'essentiel du tissu économique réunionnais sont généralement faiblement dotées en ressources humaines, n'ont pas toujours l'expérience du financement par des programmes de fonds structurels et souffriraient à cet égard d'un coût d'entrée important dans le programme. Ces facteurs ont notamment été de nature à brider l'entrée de plein pied du tissu entrepreneurial réunionnais ou mahorais dans la dynamique de programmation : **aucun des projets Interreg programmés fin décembre 2020 n'a été porté par une entreprise**. Les structures associatives ayant émergé aux fonds Interreg, généralement de taille plus modeste que les centres de recherche, collectivités ou établissements publics bénéficiaires, sont également plus nombreuses à considérer que les dossiers de demande de subvention sont difficiles à renseigner (**8 répondants** sur **18**) et que les délais de paiement des projets sont handicapants (**9 répondants** sur **18**).

Ces difficultés risquent fortement d'engendrer des conséquences dommageables pour la réalisation des objectifs des projets, et inciter les porteurs à renoncer à déposer un nouveau dossier Interreg à l'avenir. **6** porteurs sur les **33** interrogés considèrent ainsi que leur participation à la prochaine programmation **pourrait être compromise par les obligations de gestion et de suivi** liées à l'octroi de fonds Interreg. **21** sur **33** estimaient que ces contraintes ont freiné leur projet, mais qu'elles sont globalement surmontables.

5.5. Plusieurs bonnes pratiques déployées par des bénéficiaires récurrents d'Interreg habitués à mobiliser des fonds structurels constituent des facteurs d'efficacité pour les projets

Le développement de pôles dédiés à la gestion administrative des projets est un vecteur essentiel de fluidification des échanges avec l'Autorité de gestion

La dynamique de réalisation du programme a été largement favorisée par les capacités de certains porteurs clés en matière de montage et d'ingénierie de projet. Le mode d'organisation ou la gouvernance interne structurée par ces bénéficiaires de fonds Interreg ont contribué à maximiser les impacts du PO sur l'espace de coopération et les écosystèmes accompagnés.

La totalité des 17 porteurs ayant répondu à la question de l'enquête en ligne dédiée aux porteurs, partenaires et porteurs potentiels du PO consacrent entre **1 et 3 ETP** à la gestion de leurs projets Interreg. Il a cependant été constaté que, davantage que le nombre de collaborateurs dédiés à ces missions, la structuration en interne d'équipes se concentrant pleinement sur le montage administratif de projets et les multiples itérations avec l'Autorité de gestion étaient de nature à fluidifier les processus d'instruction et de justification des dépenses, dans l'intérêt du déploiement de chaque projet.

À titre d'exemple, l'**IRD**, après avoir rencontré des difficultés en matière de gestion de projets FESI sous la précédente période de programmation, a créé dès 2014 un service « *Partenariats et contrats de recherche* » pleinement dédié au suivi de la vie administrative des projets, afin d'en libérer les équipes de recherche et de sécuriser ses opérations en vérifiant de manière approfondie l'éligibilité des dépenses. La mise en place de cette cellule de **2,5 ETP** a eu plusieurs impacts bénéfiques sur la dynamique de réalisation des projets portés par l'IRD, immédiatement constatables par rapport à la période de programmation 2007-2013 :

- ▶ Moins de dépenses écartées au moment du solde car identifiées tardivement comme non éligibles. Cette situation était auparavant récurrente et pouvant menacer la viabilité financière de projets de recherche.
- ▶ Une fluidification des relations du porteur avec l'Autorité de gestion, seuls **deux gestionnaires** étant à présent identifiés comme des interlocuteurs privilégiés par le SI.
- ▶ En raison du poids des règles de gestion du programme et de leur caractère chronophage, les équipes scientifiques de l'IRD avaient tendance à se brider dans l'élaboration de nouveaux projets au cours de la précédente période de programmation, pour se consacrer pleinement à l'existant. À cet égard, et en dehors des seules opérations Interreg, les équipes de l'institut portent **40 projets** depuis 2014 contre **une dizaine** sous la période de programmation précédente. La mise en place du pôle Partenariats a largement contribué à cette croissance.

De la même manière, une structure comme la **PIROI** consacre **5 à 6 agents** sur **17** (représentant **entre 2 et 3 ETP** environ) intervenant régulièrement sur la gestion administrative de ses projets de coopération régionale.

L'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de l'évaluation s'accordent à dire que le développement en interne de telles équipes par les porteurs est un **facteur d'efficacité majeur pour le programme**. Les structures qui ne sont pas en mesure de s'appuyer sur des ressources humaines formées et dédiées à la gestion administrative et financière de projets de coopération ou de projets FESI sont de manière générale exposées à d'importantes difficultés dès le montage du projet (**13** porteurs sur les **33** interrogés dans le cadre de l'enquête à destination des porteurs, porteurs potentiels et partenaires de projets considèrent que cette étape figure parmi les plus contraignantes), et du suivi au jour le jour du traitement du dossier.

La structuration d'une gouvernance et de modalités de suivi des résultats projets est également de nature à favoriser l'efficacité des opérations cofinancées

Le niveau d'association des partenaires de l'espace de coopération aux démarches soutenues par le PO, et particulièrement des partenaires issus des pays tiers, constitue un indicateur d'efficacité important des projets Interreg. À cet égard, certains porteurs ont développé des modes d'organisation et de gouvernance visant à la facilitation des échanges au sein de l'écosystème d'acteurs impliqué dans leur opération.

C'est par exemple le cas du CIRAD, qui a développé pour chacun des projets portés sous la période de programmation (**9 opérations** programmées fin décembre 2020) un mode de gouvernance et d'évaluation et une comitologie spécifique, comprenant notamment :

- ▶ Un **Comité de pilotage** se tenant annuellement et réunissant l'ensemble des bailleurs et les partenaires de chaque projet.
- ▶ Un **plan d'évaluation pluriannuel**, caractérisé par le renseignement et le suivi tout au long du déploiement du projet d'indicateurs de réalisation et de résultats qui se surajoutent aux indicateurs du Programme Interreg.

Ce cadre exigeant contribue à l'association régulière des partenaires au suivi des projets tout au long de leur déploiement. Il est également de nature à améliorer le suivi de la conformité des projets de coopération portés par le CIRAD avec les grandes orientations des stratégies publiques portées par les bailleurs, en organisant des lieux d'échange dédiés.

D'autres porteurs ont également structuré en interne des méthodologies de suivi des projets se traduisant par le renseignement d'indicateurs de résultats dédiés. Elles permettent un suivi de la performance individuelle de chaque projet et participent ainsi de l'efficacité de la mise en œuvre du programme. Ainsi, **l'association des Îles Vanille** évalue chaque année l'impact des mesures portées dans le cadre de son programme annuel de coopération régionale touristique sur les flux de touristes et de croisiéristes dans 6 destinations indo-océaniques partenaires. Les fluctuations de ces indicateurs contribuent à établir un bilan et une mise à jour annuelle des actions déployées.

Plus ponctuellement, d'autres porteurs ont pu procéder à une estimation des impacts à long terme de leurs projets Interreg. C'est par exemple le cas de **l'EPLEFPA de Saint-Paul**, qui a rédigé en fin de programmation des fiches parcours individualisées des étudiants ayant bénéficié d'actions d'échanges dans l'OI, restituant les possibles impacts de cette première expérience internationale sur leur orientation et leur parcours d'études.

6. Effet levier du programme

QE3 : Dans quelle mesure le programme Interreg a-t-il un effet levier sur les projets soutenus ?

Principaux constats et conclusions

- ▶ L'effet levier du programme Interreg s'est à maintes reprises caractérisé par l'émergence de relations partenariales qui ont été directement suscitées par cette opportunité de financement et n'auraient pas vu le jour sans le soutien des fonds structurels.
- ▶ Si pour d'autres projets les relations partenariales préexistaient au programme, elles se sont approfondies grâce à un redimensionnement du champ de coopération investi : son extension à d'autres thématiques ou d'autres territoires a été directement permise par le programme.
- ▶ Ponctuellement, les opérations cofinancées ont constitué le fondement d'autres projets de coopération, qui ne relevaient plus du champ du PO.
- ▶ Les limites de l'effet levier du PO ont essentiellement trait au manque de durabilité qui peut caractériser certains projets.

6.1. Le programme Interreg a permis l'émergence de relations partenariales qui n'auraient pas vu le jour sans son soutien

L'une des principales forces du programme Interreg réside dans sa capacité à faire émerger de nouvelles relations de coopération dans l'espace régional, en suscitant de nouveaux projets ou en permettant d'intégrer à des projets préexistants des relations partenariales qui n'existaient pas auparavant.

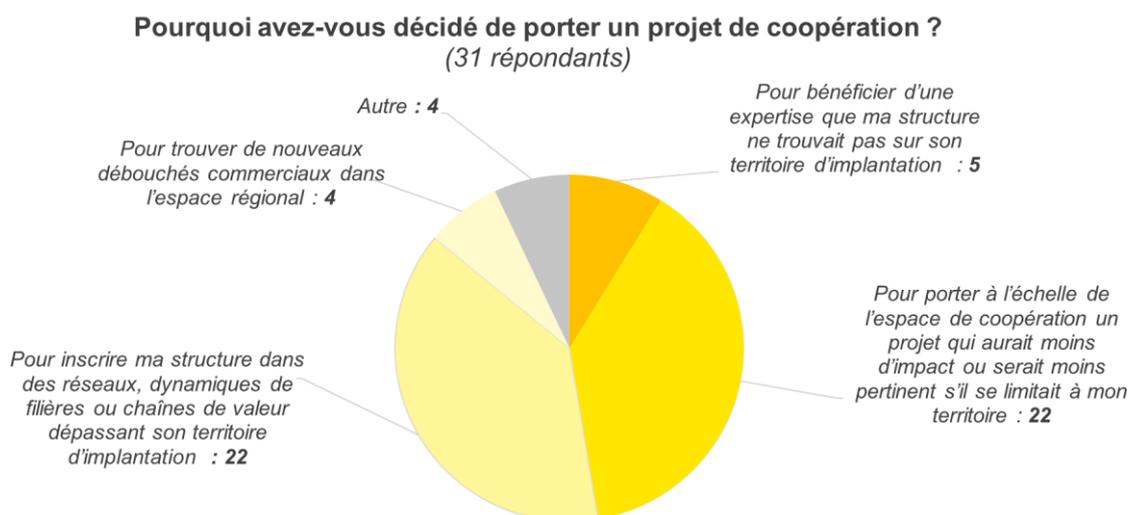
Le premier cas de figure correspond particulièrement à des actions financées sélectionnées à la suite d'un **appel à projets** initié dans le cadre du programme.

- ▶ Sur le champ de la préservation du patrimoine culturel, le projet de **phonothèque de l'océan Indien** a été pensé dès sa conception pour correspondre pleinement aux canons et critères de sélection du PO et entretenir une dynamique de coopération régionale. Des structures de pays susceptibles d'entretenir des coopérations avec la Réunion sur le champ des Musiques actuelles avaient déjà été repérées par le **PRMA** en amont de ce processus de sélection. Mais le projet de phonothèque apparaît comme un élément déclencheur qui a permis de donner corps à une véritable relation de partenariat avec les institutions culturelles, services d'archives et administrations centrales approchées. Dans ce cas d'espèce, la non-éligibilité de l'opération lors du premier appel à projet a incité les porteurs à associer des partenaires extérieurs à la conception et la mise à jour de leur plateforme.
- ▶ De la même manière, **l'appel à manifestation d'intérêt pour les projets de coopération éducative des établissements secondaires et professionnels** a directement suscité des projets d'un genre nouveau. Plusieurs porteurs interrogés sur ce champ ont notamment signalé que leur participation à l'AMI leur avait permis d'investir des actions d'échanges qui ne l'avaient pas été par le passé, dans des Etats avec lesquels des établissements d'enseignement secondaire ne sont pas habitués à tisser des partenariats, à l'instar de l'Inde.

Une part des porteurs (**8** sur les **31** interrogés dans le cadre de l'enquête en ligne leur étant destinée) affirme que même lorsque leur projet aurait pu potentiellement se tenir sans relation partenariale avec des structures d'un pays tiers de l'océan Indien, le développement d'une relation de coopération pour répondre aux exigences du programme lui a donné une nouvelle dimension et a été de nature à maximiser son impact dans l'espace régional.

Ainsi, avant de bénéficier de fonds Interreg, l'association **Globice** n'avait pas développé de programme ayant trait à la collecte massive et à la consolidation de données sur les cétacés à l'échelle de l'espace indo-océanique. Les règles d'éligibilité du programme ont incité cette structure à développer des relations partenariales approfondies pour porter à l'échelle de l'espace de coopération des projets qui auraient eu moins d'impact ou seraient moins pertinents s'ils s'étaient limités au territoire réunionnais (à l'instar des projets Flukebook ou Combava).

C'est précisément cette valeur ajoutée de la coopération régionale et sa capacité à donner une caisse de résonance transnationale ou transfrontalière à un projet qui explique l'inscription de la plupart des porteurs dans la dynamique de la programmation Interreg. Sur **31 porteurs** interrogés dans le cadre de l'enquête en ligne, **22** ont souhaité initier un projet de coopération « *pour porter à l'échelle de l'espace de coopération un projet qui aurait moins d'impact ou serait moins pertinent s'il se limitait au territoire réunionnais ou mahorais* ». Cela constitue la deuxième raison affichée par les porteurs.



6.2. Le soutien du programme a également donné une nouvelle dimension à des partenariats préexistants

Le PO Interreg s'est aussi singularisé par le cofinancement de partenariats antérieurs à la période de programmation, qui ont bénéficié d'un second souffle ou d'un redimensionnement grâce au soutien des fonds structurels. À cet égard, plusieurs types d'impacts caractérisant l'effet levier du programme peuvent être notifiés :

- ▶ **Le financement Interreg a parfois permis une extension du champ thématique abordé ou du périmètre des projets**, enrichissant en conséquence les collaborations déjà initiées avec des partenaires de l'espace régional. C'est notamment le cas pour certains projets de recherche et d'innovation : à titre d'exemple, le cofinancement du projet *Indian Ocean Sea Turtle* (IoT) porté par l'**Ifremer** a contribué à la massification de la collecte de données sur cette espèce protégée et à un déploiement plus large de la nouvelle génération de balises développée sous la coordination de l'Institut.

- ▶ De la même manière, si une dynamique de coopération entre sociétés nationales de la Croix-Rouge est développée dans le cadre de la **PIROI** depuis près de deux décennies, le soutien d'Interreg a directement permis une diversification des actions investies par cette structure dans le cadre de son programme régional de coopération. Ainsi, ce mode de financement a pu jouer un rôle sur la multiplication des actions de formation (avec de nouvelles formations sur le champ de la **gestion des risques sanitaires**, qui doivent être intensifiées dans la perspective du plan d'actions 2020-2025) et sur **l'élargissement des types de partenaires** (les interventions en milieu scolaire et les partenariats avec des structures en charge de la gestion des risques sanitaires sont plus nombreuses que par le passé).
- ▶ Cet effet levier peut être chiffré pour certains porteurs : France Volontaires a par exemple estimé que le volume des partenariats de VSI baisserait d'au moins **75%** en l'absence de cofinancement du programme. Les projets de l'ensemble des **40 volontaires** de solidarité internationale déployés dans la zone bénéficient en effet d'une part de financement Interreg.
- ▶ Dans d'autres cas, le cofinancement a permis de **sécuriser un projet dont la réalisation était déjà prévue** en assurant le soutien d'un nouveau bailleur. C'est notamment le cas de l'Observatoire du Piton de la Fournaise de l'IPGP, qui a identifié opportunément une possibilité de financement de ses opérations de surveillance sismique liée aux activités du volcan Karthala sur les îles de Mohéli et Anjouan après avoir initié cette opération en partenariat avec le CNDRS Comorien.
- ▶ Enfin, **l'effet levier du programme relève aussi de ses impacts indirects** sur les dynamiques de coopération enclenchées dans l'océan Indien. À titre d'exemple, le déploiement de Volontaires de Solidarité Internationale par France Volontaires dans la zone **a suscité d'autres collaborations**, sans que celles-ci ne fassent nécessairement l'objet d'un cofinancement Interreg. Ainsi, aux Comores, le travail fourni par un VSI a servi de base au déploiement d'une cycle de formation transfrontalier sur le thème de la gestion de la ressource en eau.

6.3. Le soutien du PO a permis à plusieurs bénéficiaires de lever plus facilement d'autres financements, même si son taux de financement décharge beaucoup de porteurs de la nécessité de trouver d'autres fonds

Pour la plupart des projets Interreg, il a en effet été constaté qu'en raison du cofinancement à hauteur de **85%** des dépenses éligibles des projets complété par **15%** de contrepartie nationale, la mobilisation de fonds complémentaires ne constituait pas un réel enjeu pour les porteurs.

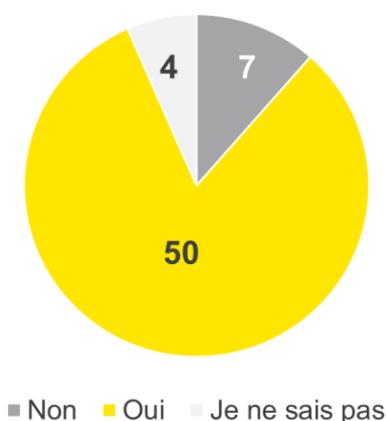
Mais ponctuellement, ce financement public à hauteur de 100% en prenant en compte la contrepartie nationale laisse aux porteurs plus de liberté pour solliciter d'autres bailleurs sur des projets pouvant être adossés à leur opération FEDER. C'est par exemple le cas sur le champ de l'axe 1 pour le projet **Renov'Risk Cyclones et changement climatique**, qui a donné lieu à des projets annexes pour lesquels l'université a pu solliciter plus facilement des bourses CNRS.

Il a également pu être constaté que pour d'autres projets, la mobilisation des fonds Interreg, en rendant possible la tenue de l'opération, a offert un gage de sérieux aux porteurs et leur a permis de mobiliser plus aisément des financements, notamment sur le champ de dépenses non éligibles. C'est plus particulièrement le cas de projets événementiels, comme le IOMMA ou les Rencontres de l'océan Indien : les porteurs reconnaissent qu'après l'organisation de la première édition grâce à la mobilisation de financement Interreg, il leur a été plus facile de mobiliser pour les éditions suivantes d'autres sources de financement, qu'elles soient publiques ou privées.

6.4. Le financement Interreg sert la durabilité des actions cofinancées, même si le caractère pérenne des dynamiques de coopération initiées pourrait être amélioré

Cependant, des limites susceptibles de brider l'effet levier du programme et des actions qu'il cofinance ont été identifiées par les parties prenantes de l'espace de coopération. La première d'entre elles concerne la **durabilité des actions cofinancées**. La très grande majorité des porteurs interrogés (50 sur 61) considère qu'Interreg a permis d'initier avec leurs partenaires des coopérations durables, qui peuvent potentiellement se traduire par d'autres projets à l'avenir.

Votre/vos projets soutenus par Interreg ont-ils permis d'initier des coopérations durables avec vos partenaires, qui peuvent se traduire par d'autres projets ? (61 répondants)



Plusieurs porteurs ont particulièrement pointé le caractère récurrent du financement Interreg, qui leur permet de financer des programmes annuels sur plusieurs exercices consécutifs et d'inscrire leur action dans le temps long.

Cependant, il a ponctuellement été constaté que certaines collaborations pouvaient être directement dépendantes d'un projet et étaient sujettes au risque de s'interrompre à son issue.

C'est notamment le cas lorsqu'une collaboration est directement dépendante d'un poste de VSI déployé avec le soutien du programme, et qu'elle cesse à échéance du contrat. Ce cas de figure a pu être constaté au sein d'une structure accompagnée par France Volontaires. En l'espèce, est pointée l'insuffisance de transfert de compétences entre un volontaire et les partenaires locaux, qui devrait pourtant constituer le cœur de cette relation partenariale. Ainsi, les **19 anciens VSI** interrogés par France Volontaires en 2017 dans le cadre d'entretiens semi-directifs identifiaient de manière récurrente le manque de transfert de compétences vers des salariés de la structure ou un autre VSI comme un facteur susceptible de brider la pérennisation de leurs actions⁹.

Plus ponctuellement, certains porteurs sollicités dans le cadre de l'enquête en ligne ont pu regretter un manque d'implication de leur partenaire dans la conduite du projet ou des capacités trop faibles en ingénierie, qui ne sont pas propices à l'entretien d'une relation de partenariat au long cours (cf. 6.2).

⁹ L'Observatoire des engagements VSI, *Les engagements volontaires et la coopération internationale dans un contexte ultramarin : La Réunion*, janvier 2017, enquête réalisée par Florence Ihaddadene et Céline Leroux

7. Influences croisées

QE3 : Dans quelle mesure des influences croisées entre le programme Interreg et d'autres programmes et politiques publiques ont été observées ?

Principaux constats et conclusions

- ▶ Les multiples interactions de l'Autorité de gestion Interreg avec la COI et l'AFD, impliquant pour le cas de l'articulation FED-FEDER une comitologie dédiée, ont largement contribué à clarifier les lignes de partage et à renforcer la cohérence entre ces différentes sources de financement par rapport à la précédente période de programmation.
- ▶ Cependant, l'articulation s'est avérée plus complexe avec les politiques publiques déployées à l'échelle des états partenaires, le PO Interreg n'étant généralement que très peu identifié par les décideurs publics.

7.1. Une articulation sensiblement renforcée avec la stratégie de la Commission de l'océan Indien et l'AFD depuis 2014

L'Autorité de gestion a structuré un partenariat depuis plus de dix ans avec l'AFD afin d'identifier des complémentarités avec ses interventions dans les pays de la zone et d'assurer ponctuellement un cofinancement de mêmes catégories d'actions. Il se matérialise à travers un accord-cadre de partenariat renouvelé pour la troisième fois en 2017. Des cofinancements interviennent sur une vaste typologie de projets. Mais ils sont particulièrement réguliers dans le cadre d'opérations ayant trait à des actions de veille épidémiologique, notamment au sein des structures du réseau SEGA One Health comme l'IRD, le CIRAD ou l'Université de La Réunion. Le PO Interreg a pu également financer la refonte de la structuration interne et de la gouvernance de l'UCCIOI, tandis que l'AFD se concentrait sur le déploiement du plan de renforcement des capacités commerciales de la zone océan, programme phare de cette structure.

En outre, dans le cadre des opérations de volontariat soutenues par le PO INTERREG, des VSI peuvent être mobilisés sur des projets soutenus par l'AFD (notamment ceux portés par la COI, le parc marin de Mohéli ou le Club Export).

Si des difficultés ponctuelles d'articulation avec le FED, porté par la Commission de l'océan Indien, ont pu être constatées sur un plan purement opérationnel (cf. le RAMO 2019 du programme Interreg), une comitologie particulière, à travers l'organisation annuelle de comités FED-FEDER, a largement contribué à identifier des lignes de partage et à cerner les champs thématiques sur lesquels ces deux fonds pouvaient se compléter utilement. C'est notamment le cas pour des opérations de formation, des projets ayant trait à la préservation de la biodiversité ou des opérations de surveillance des pêches. En outre, ces actions de coordination ont permis le cofinancement de grands projets structurants à l'ingénierie complexe. C'est notamment le cas du projet IOS-Net, qui a permis de répondre à une demande récurrente des états membres de la COI en matière de partage de données relatives aux gisements solaires et s'est traduit par des transferts de compétences.

L'articulation du PO avec le FED constitue une priorité partagée tant par l'autorité de gestion que par la COI. Elle fait à ce titre l'objet d'un travail coordonné de ces deux acteurs qui va au-delà de la seule instauration d'une comitologie dédiée et commence à avoir des résultats, détaillés dans le rapport d'évaluation consacré à la mise en œuvre du programme (lot 1).

À titre d'exemple, le programme Interreg V est explicitement mentionné dans la convention Food Security passée entre la Commission européenne et la COI : il est notamment noté que le programme a vocation à articuler ses actions avec les opérations cofinancées par le PO Interreg, particulièrement ceux portés par les organismes de la plateforme Prérad-OI. Food sec fait ainsi partie des plusieurs conventions de financement de la COI pour lesquelles une attention particulière a été portée à l'articulation avec Interreg.

Cependant, il a été souligné par des acteurs institutionnels mahorais une marge de progression en termes de complémentarité entre le programme Interreg OI et le PO porté par le Conseil départemental de Mayotte. À titre d'exemple, l'absence d'axe ayant spécifiquement trait au soutien à la RDI dans le programme mahorais aurait pu davantage inciter les deux autorités de gestion Interreg impliquées dans ce territoire à davantage susciter sur ce champ thématique des projets d'acteurs mahorais susceptibles d'émerger au programme Interreg OI.

7.2. Une influence du programme sur les politiques nationales très limitée du fait du manque de connaissance du programme par les pays partenaires

Le déploiement de conventions-cadres par l'Autorité de gestion a été de nature à identifier dans chacun des pays partenaires des thématiques d'intérêt ayant vocation à constituer une priorité dans le cadre du déploiement du PO.

Cependant, le manque d'identification du PO Interreg et des opportunités de cofinancement dans les pays tiers a pu largement altérer la capacité des décideurs publics des pays de la zone à articuler leurs politiques publiques avec les priorités stratégiques du programme.

Parmi les **38 partenaires** de projets interrogés sur ce champ, **13** affirment que le programme n'est pas connu par les acteurs de leur territoire d'implantation.

En outre, aucune comitologie dédiée de nature à associer sur le long terme les responsables publics des états tiers à la dynamique du programme n'a été structurée de manière uniforme à l'échelle de l'espace de coopération. Les instances de comitologie déployées l'ont été à l'initiative des antennes de la Région dans la zone Océan Indien, à l'instar d'une commission mixte qui s'est tenue une fois entre le Président de Région et des représentants de l'exécutif mauricien en 2016, ou des comités de suivi de la convention cadre aux Comores. Ces derniers jouent un rôle d'information des pouvoirs publics locaux sur les opérations cofinancées mais permettent également aux partenaires comoriens de préciser leurs besoins, de bénéficier de l'expertise de l'antenne régionale ou de son intermédiation dans le cadre de la recherche d'un partenaire réunionnais.

8. Annexes

8.1. Liste des entretiens réalisés

Région Réunion		
Institution	Fonction	Nom
GU EDT	Instructeur INTERREG	Isabelle Marcadé
GU IDDE	Responsable du GU	Gaëtan Magre
GU RDTI	Instructeur INTERREG	Isabelle Drozin
GU IEFPIIS	Instructeur INTERREG	Maryse Hortense
Antenne Région Maurice	Responsable d'antenne	Grégory Martin
Antenne Région Madagascar	Responsable d'antenne	Michel Galindo
Antenne Région Comores	Responsable d'antenne	Nadège Lagardère
Bureau économique au Mozambique	Responsable du bureau économique	Stella Grosse
Autres partenaires réunionnais		
Institution	Fonction	Nom
AGILE	Directeur	Philippe Clain
Préfecture de la Réunion	Adjoint au SGAR	Benoit Herlemont
Conseil Départemental	Responsable de la mission Coopération Internationale et Régionale	Bruno Lorion
CESER	Président	Dominique Vienne
Université de La Réunion	Chargée de projet cellule ingénierie	Vinciane Meroux
Mayotte		

Institution	Fonction	Nom
Préfecture de Mayotte	Référent des programmes de coopération européenne INTERREG V Mayotte/océan Indien	Djanffar Soidiki Mari
Conseil Départemental de Mayotte	Chef du service chargé du pilotage des fonds européens	Aïna Salim
Union européenne		
Institution	Fonction	Nom
INTERACT	Chargée de projet INTERREG pour les Régions Ultrapériphériques	Kelly Zielniewski
Délégation de l'Union Européenne à Madagascar et aux Comores	Chargée de programme, Secteur privé et commerce	Murielle Lesales
Délégation de l'Union Européenne à Maurice et aux Seychelles	Team Leader et Second Secretary	Massimiliano Messi
Représentant des pays partenaires		
Institution	Fonction	Nom
Seychelles (point focal COI)	3e secrétaire de la division de la coopération internationale et de l'intégration régionale	Travis Payet
COI		
Institution	Fonction	Nom
COI	Chargée de mission sécurité alimentaire et pêche, université, recherche et culture	Véronique Espitalier Noel
AFD		
Institution	Fonction	Nom
Direction régionale océan Indien	Directeur régional	Marc Dubernet
Direction régionale océan Indien	Chargée de mission développement régional	Julie Couriaut
Acteur thématique		

Institution	Fonction	Nom
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Délégué régional à la recherche et à la technologie	Abel Hiol
Météo France & Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones	Directeur régional	Dr. Olivier Bousquet
Préfecture de La Réunion – DACOI - Direction des affaires culturelles océan Indien	Conseillère danse, musique, culture-santé, culture-justice	Guilène Tacoun
Région Réunion – DCPC - Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel	Cheffe de projets culturels	Marie-Angèle Rabaneda
Région Réunion - Direction de l'Education	Directrice	Séverine Chadelaud
DAREIC	Conseillère technique auprès de la Déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération – Conseillère technique auprès du recteur	Marjorie Coste
Bénéficiaires potentiels		
Institution	Fonction	Nom
OVPF – Institut de Physique du Globe de Paris	Directeur adjoint	Philippe Kowalski
BRGM	Chef de projet Hydrogéologie et risques naturels	Bertrand Aunay
Porteurs de projet		
Institution	Fonction	Nom
Université de La Réunion	Vice-présidente coopération et relations internationales	Anne-Françoise Zattara Gros
CCI Réunion	Directrice Pôle International Innovation Economie Numérique	Sophie Jeannette
Club Export	Secrétaire générale	Sandra Ducher
Association Scènes Australes	Coordnatrice du projet IOMMA	Mouna Haguma
Association des iles Vanilles	Directeur exécutif	Pascal Viroleau
PIROI	Responsable Planification, Suivi, Evaluation, Reporting et Communication (PMER)	Camille Charrier

Association GLOBICE	Responsable administrative et de projet	Julie Martin
PRMA	Chargée du patrimoine et du label Takamba	Fanny Précourt
IFREMER	Déléguée Ifremer océan Indien	Magalie Duval
France Volontaires Réunion AAOI	Responsable de l'antenne	Anne Korszuk
EPLEFPA Formaterra Réunion	Chargé de coopération internationale / Animateur réseau géographique Afrique Australe océan Indien pour l'enseignement agricole français	Didier Ramay
CHU La Réunion	Directrice adjointe chargée de la Recherche, de l'Innovation, de la Coopération et des Fonds Européens	Manuella Pothin
IRD	Directrice de la recherche, représentante de l'IRD à La Réunion	Pascale Chabanet
FRCA	Directeur général	Patrick Hoareau
France Education International	Directeur du Centre local de La Réunion	Fabien Albouy
TAAF	Directeur des pêches et des questions maritimes	Lionel Gardes
Collège Jean Albany	Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre	Frédéric Ropy

8.2. Liste des répondants à la consultation écrite

Points focaux de l'espace COI		
Institution	Fonction	Nom
Ministère des Affaires Etrangères de Madagascar – Direction de la Promotion du Partenariat pour le Développement	Conseiller aux Affaires Etrangères, Chef de Service de la Coopération Internationale des Territoires	Hajasoa Ravomanana
Union des Comores - Commissariat Général au Plan	Directeur Général de la Programmation et de la Coordination de l'aide	Soalihy Hamadi

Ambassade de France des pays hors COI		
Institution	Fonction	Nom
Ambassade de France au Kenya	Attaché de coopération scientifique et universitaire	Mathieu Guérin
Ambassade de France en Tanzanie	Chargée de projets “Recherche et coopération régionale”	Soumeya Djaffar
Ambassade de France au Mozambique	Chargée de coopération	Delphine Chane-Soné
Ambassade de France en Inde	Conseiller politique	Simon Horrenberger

8.3. Fonds documentaire

Fonds documentaire consulté pour l'évaluation sur la mise en œuvre
▪ Programme INTERREG V océan Indien 2014-2020 (versions originale et modifiée)
▪ Document de suivi, de gestion et de contrôle (DSCG)
▪ PV et rapports des Comités de suivi depuis 2015
▪ Résumés annuels de mise en œuvre (RAMO) depuis 2015
▪ Résumés à l'attention des citoyens
▪ Guide du porteur de projet
▪ Tableaux des données suivi Région
▪ Extractions Synergie
▪ Rapport d'amorce INTERREG présenté en Commission permanente
▪ Stratégie de communication du programme INTERREG V océan Indien 2014-2020
▪ Plan d'évaluation du programme
▪ Conventions cadres du programme avec les pays tiers
▪ Règlements CTE et livre des procédures INTERREG V OI
▪ Note d'orientation articulation FED FEDER 2014-2020
▪ Programmes indicatifs nationaux Comores – Madagascar – Maurice - Seychelles